


VE RI TAS

Belgium

HISTOIRE

DU

PROCÈS ET DE LA FIN TRAGIQUE

DE

L'ARCHIDUC MAXIMILIEN

D'AUTRICHE

PAR

DEUX DE SES DÉFENSEURS

LES AVOCATS

MARIANO-RIVA-PALACIO ET RAPHAEL-MARTINEZ DE LA TORRE

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

PAR

Mr ROMERO QUIGNONES.

BRUXELLES,

TYPOGRAPHIE DE SOMER ET TERNEU,

RUE DE L'HÔPITAL, 30.

1868.

HISTOIRE

DU

PROCÈS ET DE LA FIN TRAGIQUE

DE

L'ARCHIDUC MAXIMILIEN D'AUTRICHE.

HISTOIRE

DU

PROCÈS ET DE LA FIN TRAGIQUE

DE

L'ARCHIDUC MAXIMILIEN

D'AUTRICHE

PAR

DEUX DE SES DÉFENSEURS

LES AVOCATS

MARIANO-RIVA PALACIO ET RAPHAEL-MARTINEZ DE LA TORRE

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

PAR

Mr ROMERO QUIGNONES.



BRUXELLES,
TYPOGRAPHIE DE SOMER ET TERNEU,
RUE DE L'HÔPITAL, 30.

1868.

AVANT-PROPOS.

Entreprendre la défense de la vie d'un coupable ordinaire, c'est assumer la plus grande des responsabilités ; mais défendre la vie d'un homme accusé de délit politique, c'est ajouter encore, à la gravité de cette tâche, le plus amer des soucis.

Arriver au but désiré d'une défense, c'est obtenir sans contredit la plus belle et la plus grande des satisfactions ; mais, lorsqu'on voit s'élever un échafaud, comme dénoûment de cette même défense, c'est alors le triste passage de l'espérance à l'inquiétude, de l'inquiétude à l'angoisse et de l'angoisse à la douleur.

La mort de l'archiduc d'Autriche, comme résultat juridique, était en quelque sorte prévue par l'application de la loi du 25 janvier 1862 qui, d'après des ordres supérieurs, était celle qui traçait la marche qu'on allait suivre dans le procès intenté contre ce malheureux prince.

Cette lutte du doute, dans laquelle l'espérance se met au-dessus de la crainte, n'était pas possible !

Pour avoir confiance dans un résultat favorable, il aurait fallu, avec le temps, s'appuyer pour cette défense sur des requêtes dans lesquelles on eût fait ressortir les convenances de paix, d'avenir et d'agrandissement de notre patrie. Il fallait donc combattre cette force du destin adverse en cherchant à la diviser : il fallait se ménager une défense juste et énergique par-devant le conseil de guerre et représenter au gouvernement suprême les extrêmes dans lesquels le pays allait se lancer, en lui indiquant d'un côté les périls que pourrait amener trop de rigueur et de l'autre les bienfaits incalculables qui résulteraient d'une sage modération apportée dans l'application d'un pouvoir, vengeur pour les uns et de toute justice aux yeux des autres.

Cette mission nous l'avons acceptée, comme seule espérance, en confiant tous les travaux de la défense judiciaire, que nous insérons à la suite de ce mémoire, aux habiles et distingués avocats Eulalio-Maria Ortega et Jesus-Maria Vazquez.

Tous nos efforts devaient se concentrer là où l'archiduc Maximilien ainsi que M. le baron de Magnus, ministre de Prusse accrédité auprès de l'empire et M. Hoorickx, chargé d'affaires de Belgique, croyaient trouver une source de vie ou de mort pour le prince, qui, en qualité d'empereur avait eu la prétention de vouloir régir les destinées du Mexique. Partageant cette croyance, nous ne balançâmes pas à nous acheminer vers San-Luis de Potosi pour remplir une mission pour l'accomplissement de laquelle nous avons employé toute notre volonté d'action et mis en jeu tous les ressorts de notre intelligence.

Il y a, dans les vicissitudes de la vie politique des nations un tel conflit d'opinions diverses, de désirs et de passions, que les moyens de parvenir à la vérité des faits perdent souvent de leur authenticité, si on n'a pas le soin, dans un temps révolu, de graver en caractères indélébiles les événements tels qu'ils se sont passés.

C'est donc le but du mémoire que nous publions et cela sans y attacher d'autre prétention.

Le gouvernement suprême du Mexique a fait publier toutes ses

résolutions, en réponse à nos différentes expositions, en même temps qu'il ordonnait l'impression de tout le procès. Mais, dans cette publication existe un grand vide, car de nos conférences verbales, rien, absolument rien, n'a été confié au papier, et cependant, c'est dans ces conférences que nous avons fait l'emploi véritable de toutes nos forces pour tâcher d'aboutir à un heureux résultat.

En outre, les erreurs propagées par la presse européenne, à l'occasion de la fin tragique de l'empereur, sont si grandes : certaines publications attaquent notre patrie d'une manière tellement outrageante que notre conscience ne nous permettait pas de laisser enfouie dans la tombe de notre client l'histoire de son procès. Le Mexique a été témoin des égards dont on a entouré les chefs, les officiers et les soldats Autrichiens qui se rendirent à discrétion au général en chef : les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Italie, de la Belgique et des Etats-Unis ont été eux-mêmes témoins de ces mêmes égards et ils ont pu apprécier la liberté pleine et entière accordée aux étrangers résidant au Mexique ; liberté garantie par l'autorité même : eh bien, malgré cette conduite des autorités de notre patrie, le Mexique a été dénigré à un tel point qu'on le représente aux yeux du monde entier comme indigne de figurer au rang des nations civilisées.

La mort de l'archiduc Maximilien ayant été la cause d'un cri unanime de réprobation, à nous ses défenseurs appartenait le droit de faire, sans y rien changer, l'histoire de ce triste épisode.

La vérité seule a guidé notre plume en rédigeant ce *Memorandum*. C'est là notre seul et unique mérite.

Le récit des faits contemporains doit être le foyer de cette lumière qui éclairera un jour le jugement solennel qu'aura à prononcer le tribunal inflexible de l'histoire sur les actions des hommes et des nations. L'écrivain qui rapporte des événements auxquels il a pris une grande part doit donc être l'écho sincère d'une conscience qui raconte sans détours ce qu'elle a vu.

La simple histoire de ce qui suit est la reproduction de tout ce

que nous avons vu et de ce que notre âme a ressenti depuis le jour où nous avons été nommés défenseurs de l'archiduc d'Autriche jusqu'au moment de notre retour dans la capitale du Mexique.

Mexico, septembre 1867.

(*Signé*) **MARIANO-RIVA PALACIO.**
RAPHAEL-MARTINEZ DE LA TORRE.

HISTOIRE

DU

PROCÈS ET DE LA FIN TRAGIQUE

DE

L'ARCHIDUC MAXIMILIEN D'AUTRICHE

PAR

DEUX DE SES DÉFENSEURS

LES AVOCATS

MARIANO-RIVA PALACIO ET RAPHAEL-MARTINEZ DE LA TORRE.

Pour que le lecteur puisse comprendre plus facilement la portée et l'intérêt des documents que nous devons publier au sujet du procès et de la défense de l'archiduc Maximilien d'Autriche, il est de toute nécessité que nous fassions ici une légère et rapide esquisse des circonstances critiques dans lesquelles se trouvait la ville de Mexico, au moment où, par le plus grand des hasards, nous apprîmes que l'archiduc venait de nous choisir pour ses défenseurs.

Il y avait près de quarante jours que le siége de Mexico avait reçu un commencement d'exécution par l'approche des forces libérales, lorsque nous apprîmes que ce prince avait jeté les yeux sur nous pour sa défense. Malgré l'incessante vigilance de l'autorité militaire impérialiste, toujours prête à sévir contre ceux qui entretiendraient des communications avec l'extérieur de la place,

quelques lettres provenant de Tacubaya annonçaient cette nouvelle, que quelques-uns de nos amis s'empressèrent de nous communiquer.

Le désir qu'on avait de voir épargner le sang mexicain était tellement grand chez les hommes de cœur, que toutes les fois qu'il survenait un événement important et pouvant amener la fin de la lutte armée, ces mêmes hommes ressentaient un plaisir inexprimable en songeant que d'un moment à l'autre les forces de l'empire, assiégées dans Mexico, ouvriraient enfin les yeux à une réalité qui ne pouvait être douteuse que pour un cercle restreint d'individus.

Dans la matinée du 15 mai, Maximilien, obligé de se rendre à discrétion au général Escobedo, avait été enfermé dans une étroite prison. Les habitants de Mexico, témoins des réjouissances auxquelles se livraient les assiégeants dans la ville voisine de Guadalupe, comprirent aussitôt que l'armée impériale avait dû succomber à Quérétaro. Le jour suivant, se confirma pour tout le monde une nouvelle qui n'était qu'une simple conjecture le 15 et les projectiles creux que lançaient sur la ville les artilleurs républicains renfermaient l'avis suivant :

« Guadalupe-Hidalgo, 15 mai 1867.—Télégramme remis de San-
» Juan del Rio, à 5 heures 20 minutes de l'après-midi.—Monsieur
» le général Diaz. — La place de Quérétaro est tombée en notre
» pouvoir ce matin à 6 heures. Maximilien avec les forces qui
» étaient dans la place s'est rendu à discrétion et nous sommes
» restés maîtres des armes, des munitions et de tout le matériel
» d'artillerie. Signé : Alcérrega. »

Ces projectiles creux, qui d'ordinaire tuent et blessent, passaient par-dessus les fortifications de la ville, portant la plus funeste des nouvelles que pouvait recevoir la force militaire qui luttait pour l'empire. L'explosion de ces projectiles blessait plus de cœurs que tous ceux que les républicains auraient pu lancer sur Mexico.

La première impression causée par cette nouvelle fut celle d'une joie inexprimable chez les républicains et d'une morne stupeur pour les partisans de l'empire.

On attendait donc, avec la plus vive anxiété, les détails d'un événement aussi important et interprété de manières si différentes, qu'il s'ensuivit des discussions amères, pleines d'ironie et de jactance entre les divers partis.

Les républicains prétendaient que le coup était mortel, tandis que, de leur côté, les impérialistes croyaient ou plutôt affectaient de croire que leurs armes triomphantes avaient mis fin au siége de Quérétaro, par le coup le plus rude qu'eussent reçu les forces de la République.

Tout le monde, avide de connaître la vérité, cherchait des données certaines et dépouillées de toute exagération, qui pussent confirmer un fait dont les conséquences irrésistibles devaient délivrer le pays d'une guerre funeste et la ville de Mexico des horreurs d'un siége qui remplissait déjà d'épouvante l'existence d'un grand nombre de familles.

Dans ce moment d'anxiété et d'inquiétude générale, on reçut un rapport imprimé du général Escobedo ainsi conçu :

« Télégramme. — Dans les plaines vis-à-vis de Quérétaro 15 mai » 1867. — Reçu à 4 heures de l'aprês-midi. — Citoyen Ministre » de la guerre. — San-Luis de Potosi : A trois heures du matin, » nous nous sommes emparés de la Cruz, après avoir surpris l'en- » nemi sur ce point de la ville. Peu de temps après, la garnison » de la place fut faite prisonnière de guerre, au moment où elle » se repliait en désordre sur la colline de la Campana, où notre » artillerie ne lui permit pas de s'établir ; enfin, à 8 heures du » matin, Maximilien et ses généraux Castillo et Mejia se ren- » daient à discrétion. Veuillez présenter mes félicitations au » Citoyen Président, à l'occasion d'un triomphe aussi important » obtenu par les armes nationales. — Signé : Mariano Escobedo.»

Quoique ce rapport vînt confirmer celui qu'avait publié antérieurement le citoyen Alcérrega, il ne produisit aucun résultat pour la ville de Mexico qui continuait à souffrir des horreurs d'un siége et qui n'était pas sans inquiétude sur son avenir. Aussi dans ces jours d'angoisse point de repos ni de tranquillité.

Beaucoup de personnes attribuaient la résistance de Mexico à

l'ignorance qu'affectaient de témoigner certains fonctionnaires publics, relativement à la captivité de Maximilien, tandis que d'autres ne voyaient dans cette résistance qu'un effort de dépit, en attendant qu'on prît une décision extrême.

Dans le doute pénible de savoir ce qui adviendrait, le lendemain, d'une ville assiégée, les moindres nouvelles se communiquaient comme à l'aide d'un fil électrique et sympathique entre les républicains et chaque donnée nouvelle; qui venait expliquer ou confirmer la reddition de Maximilien à Quérétaro, recevait les honneurs dus à un grand événement politique.

Le 19 mai, à deux heures de l'après-midi, on reçut un imprimé ainsi conçu :

« *La Victoria.*—Second supplément au nº 5. Toluca, 17 mai 1867.
» — Le gouvernement suprême reçoit par extraordinaire le rap-
» port suivant : Citoyen colonel German Contreras.—Hacienda de
» Carretas, 15 mai 1867. — Mon cher German, Quérétaro est
» tombé en notre pouvoir en couronnant nos efforts. Ce matin, à
» 3 heures, le quartier de la Cruz a été surpris par une colonne de
» la seconde division du nord qui, placée sous mes ordres, couvrait
» la droite de cette ligne, appuyée par un corps des suprêmes
» pouvoirs. Les généraux Velez et Chavarria, se conformant
» aux ordres qu'ils avaient reçus du quartier général, se mirent
» à la tête de la colonne. A 5 heures du matin, Quérétaro était à
» nous et à 10 heures Maximilien, Miramon, Mejia, Severo del
» Castillo, Reyes, ainsi qu'une foule de chefs et d'officiers avec
» plus de 8,000 hommes de troupe étaient prisonniers de guerre et
» soixante pièces d'artillerie tombaient en notre pouvoir, ainsi
» que tout le matériel de guerre que l'ennemi possédait dans
» la place.

» Demain, l'armée commencera à se mettre en marche et proba-
» blement j'aurai le commandement de l'avant-garde. Je partirai
» à 3 heures de l'après-midi.

» Faites part de ces nouvelles aux amis et recevez, etc. Signé :
» Vicente Riva Palacio. — Copie certifiée par moi, le secrétaire,
» Angel Padilla. — Toluca, 17 mai 1867. »

Cet imprimé, envoyé par des habitants de Tacubaya à la femme du général Vicente Riva Palacio, renfermait en outre, écrites à la main, quelques nouvelles sur la marche de ce général qui s'avançait vers Mexico à la tête de ses troupes.

Quelques heures après, des copies de cette lettre circulaient de tous côtés et la sensation qu'elle produisit fut si grande, qu'un employé du ministère de l'intérieur la demandait à M. Riva Palacio, père du général de ce nom. Elle lui fut remise à l'instant même; mais, le public se trouvant divisé sur la valeur d'un imprimé qui ne portait aucune signature légale et officielle, ce document perdit beaucoup de son importance. Il paraît même qu'il fit bien peu d'impression sur le ministre de l'intérieur, à en juger par le peu de cas qu'il en fit.

Le départ d'un ami, qui fuyait Mexico pour chercher un refuge assuré à Tacubaya, fut une occasion propice pour faire savoir au général Riva Palacio l'obstination que mettait la ville de Mexico, en refusant de croire à la prise de Querétaro et à la captivité de Maximilien.

En effet, le fait de cette captivité paraissait aux uns douteux, et aux autres incroyable. Pour quelques-uns, ce doute seul, était une occasion de reproche et pour d'autres, tout se résumait à un expédient, à un stratagème mis en pratique par le parti républicain qui, vaincu par les armes, faisait un appel à de prétendus succès; croyant qu'ils pourraient influencer le moral des impérialistes.

Chose incroyable! il serait facile de citer mille témoignages divers, sur la manière dont fut envisagée et jugée l'authenticité d'un événement dont plus de vingt mille combattants avaient été les témoins et qui était connu déjà de tous le reste de la République.

De nos jours, on a supprimé une formalité qu'on jugeait en d'autres temps indispensable, avant d'attaquer une place forte. La *sommation*, mise en usage anciennement, n'existe plus, et le public, ignorant ce nouveau mode de procéder, était étonné qu'il ne parût rien d'officiel, ni aucun écrit capable de

faire disparaître toute espèce de doute, à l'égard des événements de Quérétaro. Cette nouvelle loi de la guerre n'est pas seulement propre au Mexique; les forces de l'intervention ne firent précéder leurs opérations militaires par aucune sommation préalable. Dans l'attaque de Puebla, les Français agirent de la même manière.

La dérogation à cette ancienne coutume de la guerre, était pour les partis un motif de doute; qu'ils interprétaient suivant leur manière de voir. La nouvelle de la captivité de Maximilien était, pour les uns, une occasion favorable et suivant les autres, il y avait nécessité absolue de communiquer ce résultat victorieux à ceux qui combattaient encore pour l'empire.

Quoique tout le monde fût persuadé que le général en chef des forces assiégées ne pouvait ignorer un semblable événement, on était tout étonné de voir la lutte continuer comme d'habitude.

Au milieu de cette grande perplexité, il se présenta un élément qu'on supposa devoir lever tous les doutes que pouvait avoir encore le ministre de l'intérieur : c'était une lettre du général Palacio qu'on venait de recevoir et qui était conçue en ces termes :

« Ixtapalapa, 25 mai 1867. — Ma chère Joséphine, je t'ai » écrit deux fois depuis que je suis parti de Quérétaro et je ne » sais quel aura été le sort de mes lettres. Je croyais avoir le » plaisir de te voir incessamment, mais je suis épouvanté du peu de » bonne foi des personnes qui avaient la confiance de Maximilien; » car lui-même m'a dit qu'au moment de quitter Mexico pour entre- » prendre sa malheureuse expédition, il avait laissé entre les » mains de Lacunza, son abdication en règle et que ce ministre » avait promis de la rendre publique, aussitôt qu'il apprendrait la » mort ou la captivité de l'archiduc. Aucun doute pour moi que » les impérialistes ne sachent déjà que Maximilien est tombé en » notre pouvoir et que, s'il vit encore, il le doit à la générosité des » républicains et malgré qu'ils n'aient plus de drapeau, ils s'ob- » stinent à continuer la guerre. Qu'il en soit ainsi et que toute la » responsabilité du sang répandu, à l'avenir, retombe sur eux ! » Adieu, à bientôt. — Signé : Vicente. »

Ce sombre horizon vint donc s'éclaircir par le fait de cette abdication dont personne n'avait connaissance dans la ville de Mexico, quoique l'existence de cet important document eût été rendue publique à Quérétaro et qu'on l'eût répandue dans tout le pays.

L'abdication de Maximilien se trouvait donc entre les mains de M. Lacunza.

Le père du général Riva Palacio s'empressa de remettre lui-même cette lettre à M. Iribaren, en lui observant que, quoiqu'elle fût adressée à madame Palacio, il la considérait comme lui étant personnelle, parce que jamais son fils, le général, n'avait pour habitude de parler de politique dans ses lettres de famille et que celle-ci renfermait une pensée patriotique, celle de faire savoir au public de Mexico quel était le dépositaire de l'acte d'abdication de l'archiduc Maximilien.

L'histoire de tous les peuples renferme d'habitude quelques faits qui passent souvent inaperçus ou qui ne peuvent, par leur peu de clarté, être jugés par les hommes comme ils le méritent. Souvent, une intention élevée est présentée aux yeux du public comme un acte tout à fait indifférent et plus souvent, comme digne de censure, parce qu'elle ne flatte pas les passions humaines, surtout dans les jours néfastes d'une lutte fratricide. L'amour de sa patrie seul guidait les démarches de Riva Palacio père, allant lui-même à la recherche d'un ministre qu'il ne connaissait pas et qui aurait pu entrevoir, dans cette démarche, une tentative de parti.

Néanmoins, l'entrevue fut pleine de franchise et afin d'arriver au but que M. Iribaren se proposait lui-même, il exigea que Riva Palacio se présentât chez M. Lacunza avec la lettre en question. Cette nouvelle conférence fut pénible; mais quand le sort de la patrie est en jeu, il n'est pas de sacrifices que les hommes dévoués ne soient prêts à faire. En présence de M. Iribaren, qui assistait à l'entrevue, M. Lacunza émit mille doutes à l'égard de la victoire de Quérétaro et il conclut en disant : qu'il était bien vrai que lui seul fût le dépositaire de l'abdication du prince; et

comme preuve de confiance, il s'empressa d'en donner lecture à ses interlocuteurs; après quoi il ajouta : « L'empereur, exige de » moi que son abdication ne soit pas publiée, tant que je ne saurai » d'une manière positive sa captivité. Puis-je admettre cette » lettre comme une preuve suffisante? Me donne-t-elle quelque » certitude? Quoique cette lettre me paraisse digne de foi en » voyant la signature de son auteur, il me faudrait néanmoins, » pour ma propre conviction, un témoignage plus authentique. »

Une lettre, adressée à son père, par un fils d'une probité irréprochable, méritait sans doute d'être accueillie comme véridique. Supposer qu'un fils voulût en imposer à un père, dans des circonstances aussi solennelles, pouvait seulement entrer dans la pensée d'hommes pour qui les sentiments de famille et tout principe de morale sont inconnus. Le général Riva Palacio possède au suprême degré ces qualités éminentes. Son cœur, toujours porté pour le bien de sa patrie et, enfin, l'honorabilité de sa carrière publique, auraient dû être des garanties incontestables de vérité.

Il est inutile d'entrer ici dans de plus minutieux détails au sujet de cette entrevue, dans laquelle il fut convenu que Riva Palacio irait s'aboucher avec le général Porfirio Diaz qui assiégeait alors Mexico.

Le 29 mai, le père du général Riva Palacio sortit de la place et dans la matinée de ce même jour, le général Diaz lui remit une dépêche télégraphique conçue en ces termes : « L'Empereur Maxi- » milien au baron de Magnus, ministre de Prusse au Mexique. » —Ayez l'obligeance de venir me voir avec les avocats Mariano- » Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre ou tout autre » homme de loi que vous jugeriez capable de défendre ma cause. » Je désire vous voir arriver le plutôt possible, car il n'y a pas » de temps à perdre. N'oubliez pas les pièces indispensables pour » ma défense. — Signé : Maximilien. »

Il nous a fallu entrer dans tous ces préliminaires, pour faire connaître de quelle manière on avait appris, à Mexico, la nomination des défenseurs du prince.

Nous laisserons à l'histoire le soin de faire connaître les causes

qui rendirent stérile le desir ardent qu'on avait de mettre fin au siége de Mexico et nous ne nous occuperons plus dorénavant que de ce qui a rapport à notre mission.

Le lendemain du retour de Riva Palacio à Mexico, nous fûmes instruits de notre nomination comme défenseurs du prince, par le contenu de la dépêche qui nous appelait, conjointement avec le baron de Magnus, à Quérétaro.

Quelques instants après cette communication, Mariano-Riva Palacio se rendit, sans perdre de temps, auprès du ministre de Prusse, pour lui remettre la dépêche et là, il fut aussitôt convenu que nous aurions une première réunion pour six heures de l'après-midi. Dans cette entrevue, nous nous mîmes d'accord sur certains points, indispensables pour l'accomplissement de notre mission. Nous avions besoin de passe-ports pour pouvoir sortir de la ville et de documents pour la défense de l'archiduc: Celui qui devait nous faciliter l'obtention des uns et des autres, était le père Fischer, secrétaire particulier de Maximilien.

Nous avions l'espoir que tout serait prêt pour le jour suivant, à onze heures, et nous trouvant réunis dans la maison du baron de Magnus avec le père Fischer, celui-ci nous dit: « Je dois,
» messieurs, vous faire part d'un incident et prendre vos conseils.
» Il y a environ huit jours, croyant à la possibilité de la captivité
» de l'empereur, je consultais un ami pour savoir s'il ne serait
» pas à propos de lui chercher un avocat capable de le défendre
» en cas de procès. Celui-ci m'indiqua le légiste Emilio Ortega,
» qui s'empressa, d'accepter cette noble mission, sans savoir alors
» que l'Empereur vous nommerait pour ses défenseurs. »

Nous interrompîmes sur-le-champ cette narration, pour manifester au père Fischer toute la joie que nous éprouvions en apprenant que nous allions avoir pour compagnon de nos travaux, un homme aussi instruit et aussi intelligent que M. Ortega. Aussitôt, nous envoyâmes chercher cet avocat, avec qui nous avons été unis par les liens de la plus étroite amitié et bientôt après il fut décidé que nous nous mettrions en route le jour suivant, à 4 heures de l'après-midi.

Il fallait nécessairement faire connaître notre projet de sortir

de la ville au général Porfirio Diaz, commandant l'armée de siége. A cet effet, le baron Magnus lui adressa une dépêche. Le père Fischer manifestait aussi le plus grand désir de nous accompagner et comme sa qualité de secrétaire particulier de l'Empereur pouvait offrir quelques difficultés pour traverser le camp des républicains, il écrivit à cet effet au général Diaz une lettre qui fut particulièrement recommandée par M. Otterbourg, consul des États-Unis. Ce dernier s'empressa de nous assister de tout son pouvoir et prit à cœur d'aplanir toutes les difficultés qu'offrait ce voyage.

Enfin, toutes les entraves qu'on éprouve d'ordinaire pour sortir d'une place assiégée furent applanies. Seul, le père Fischer n'obtint point de passe-port.

Tout fut donc arrangé et convenu pour que notre départ pût s'effectuer à 4 heures de l'après-midi. Le général Diaz avait ordonné que le feu contre la place cesserait à l'heure indiquée et que l'on jetterait des ponts sur les tranchées pour le passage des voitures.

Notre prochain voyage semblait faire sortir de leur sommeil léthargique la plupart des habitants de la capitale. On se demandait comment il se faisait que nous partions pour aller défendre Maximilien, mis en jugement par les républicains, tandis que les forces renfermées dans la place défendaient encore l'empire avec opiniâtreté. Néanmoins, les journaux propageaient les plus grandes absurdités et au milieu de tout ce gâchis, une infinité de personnes témoignaient le désir de profiter de la suspension d'armes accordée à l'occasion de notre voyage, pour s'éloigner de Mexico et mettre leur personne en sûreté.

Cette détermination dut sans doute inquiéter le général en chef des forces impérialistes, puisqu'à deux heures de l'après-midi on nous fit parvenir, par l'intermédiaire du colonel Arrieta, un ordre du général Marquez qui nous défendait de nous mettre en route.

Le colonel Arrieta, le père Fischer et le ministre de Prusse, qui se trouvaient réunis chez M. Martinez de la Torre, sortirent sur-le-champ pour voir si on pourrait obtenir du général Tabera que nos passe-ports fussent visés pour le jour suivant. Ce général

nous fit l'offre d'aller consulter le général Marquez qui, revêtu du caractère de lieutenant-général de l'empire, venait de faire opposition à notre sortie de la capitale. Enfin, à 6 heures du soir, le général impérialiste Tabera fit prévenir M. le baron de Magnus que ses vœux étaient exaucés et qu'il pourrait, accompagné des défenseurs, se mettre en route dans la matinée du jour suivant. Nous ne savons comment cette nouvelle se répandit dans le public; mais, le fait est qu'à notre arrivée aux fortifications avancées de la ville, nous trouvâmes réunies plus de deux mille personnes, tant à pied qu'à cheval et en voitures.

Les forces assiégeantes n'avaient reçu aucun avis préalable de notre sortie. La veille, on nous avait attendu en vain et dans cette matinée, le calme n'était plus le même que le jour précédent. Des projectiles, lancés du camp républicain sur la ville, passaient à chaque instant par-dessus la tête de cette multitude effrayée. Profitant d'un moment où le feu paraissait moins vif, nous envoyâmes, muni d'un drapeau blanc, M. Édouard Scholler, chancelier du ministre de Prusse, pour obtenir des assiégeants une suspension d'armes.

A son retour, le chancelier nous fit savoir qu'on permettait la sortie de la ville seulement à deux voitures, pour l'usage du baron de Magnus et de sa suite. Cette détermination des assiégeants mécontenta au plus haut point cette multitude qui voulait, à tout prix, sortir d'une ville où elle avait déjà tant souffert. Comme cette décision émanait de l'autorité d'un simple chef de tranchée, nous avions la ferme confiance que nous obtiendrions du général Porfirio Diaz quelques modifications à cet ordre; aussi tous ces malheureux habitants que nous laissions derrière nous se décidèrent à rester immobiles jusqu'à notre arrivée à Tacubaya.

Parmi cette multitude, qui voulait sortir de Mexico, se trouvaient les chargés d'affaires de Belgique et de Prusse. Quand nous fûmes à proximité de la ligne fortifiée, qui entourait le camp républicain, nous suppliâmes le capitaine qui était ce jour-là de service, de permettre aux autres voitures de s'avancer ainsi

qu'aux gens pauvres, malheureux et qui, désolés par la faim, fuyaient les horreurs d'un siége. Cette permission nous fut accordée pour un certain nombre de familles et aussitôt que nous nous fûmes abouchés avec le général Diaz, un permis général de laisser-passer fut immédiatement accordé.

Nous avions déjà perdu une demi-journée pour la défense de notre client, puisqu'à une heure de l'après-midi seulement nous obtenions une audience de ce général.

Parmi les personnes qui sortirent alors de Mexico, se trouvait le chargé d'affaires de Belgique, mais M. Lago, qui l'était aussi pour l'Autriche, n'obtint pas la même faveur. Le général en chef des forces impérialistes lui opposa des dificultés qu'il ne put vaincre.

Dès les premiers moments de notre entrevue avec le général Diaz, nous nous empressâmes de solliciter une permission pour que M. Lago pût se rendre à Quérétaro. Aussitôt le général s'empressa de nous témoigner son étonnement de ne pas le voir parmi nous; car, d'après lui, on avait dû recevoir à Mexico une dépêche autorisant sa sortie de cette ville. Tout en nous donnant ces explications, le général demanda à un officier la copie de cette communication qu'il nous lut et que le chancelier, M. Scholler, traduisit au baron de Magnus; cette dépêche était ainsi conçue:

« République Mexicaine, quartier général d'Orient, section des
» télégraphes. Quérétaro, 28 mai 1867, à deux heures du matin,
» reçu à Tacubaya le 29.—Citoyen général Diaz, le ministre de la
» guerre, dans une dépêche télégraphique reçue à deux heures
» moins 8 minutes de la matinée, me dit ce qui suit:

« Le citoyen président a pris connaissance de la demande de
» Maximilien pour que le général Diaz permette la sortie de la
» ville de Mexico au baron de Magnus, à deux avocats chargés de
» défendre l'archiduc, ainsi qu'aux personnes qui se trouvaient
» auprès de Maximilien en qualité de chargés d'affaires d'Autriche
» et de Belgique et à leur défaut à ceux d'Italie et d'Angleterre,
» afin que ce prince puisse régler ses affaires de famille. Relati-
» vement à cette demande, le citoyen président a décidé que si
» les personnages réclamés par Maximilien peuvent se rendre

» assez à temps à Querétaro pour remplir ses désirs, sans que la
» procédure et les délais fixés par la loi pour la conclusion du
» procès soient interrompus, on ne devra pas s'opposer à leur
» voyage, et à cet effet vous communiquerez cet ordre au général
» Porfirio Diaz, et je vous en fais part pour l'accomplissement de
» cet ordre du gouvernement suprême. — Signé : Escobedo.
» C'est une copie de l'original qui existe dans cette secrétairie.
» San Juan del Rio, 28 mai 1867. Signé : J. Bautista Acosta, secré-
» taire. Signé : Pardo, pour copie conforme. Tacubaya, 30 mai 1867. »

Les événéments de ce jour et de la veille firent les frais de notre conversation. Le général Diaz nous fit part de la peine qu'il avait éprouvée de n'avoir pas su que dans la matinée nous devions sortir de Mexico et il nous répéta, ce que nous savions déjà, l'ordre qu'il avait donné la veille de suspendre le feu. En terminant notre entretien, nous lui demandâmes la permission d'adresser, par le télégraphe, un message au président et cela nous ayant été accordé, le baron Magnus écrivit ce qui suit :

« Télégramme déposé à Querétaro pour San-Luis de Potosi,
» 2 juin 1867, reçu à 8 heures 10 minutes de la nuit :
» Citoyen ministre Sébastien Lerdo de Tejada : J'ai reçu, par
» l'entremise du général Porfirio Diaz, le télégramme en date de
» Querétaro du 25 mai et je remercie Votre Excellence de la bonté
» qu'elle a eue en me facilitant les moyens de pouvoir me rendre
» à l'appel que me fait un prince dans sa disgrâce. Malheureuse-
» ment, les autorités de Mexico m'ont occasionné des retards tels,
» qu'ils ne m'ont permis, avant ce jour, de quitter la capitale en
» compagnie des avocats désignés par l'archiduc. Pour que la
» défense puisse être complète, je serais bien reconnaissant si
» j'obtenais de Votre Excellence que la procédure fût suspendue,
» seulement dans le but d'accorder un délai suffisant pour que
» les défenseurs puissent remplir convenablement leur mission.
» — Signé : A. V. Magnus. »

Le général Diaz exigea que le commandant José Flores, avec un piquet de dix soldats de la Légion d'honneur, nous servît d'escorte jusqu'à Querétaro.

Quoique nous pussions compter sur quelques facilités pour accomplir notre voyage, néanmoins, comme le service des diligences, sur la route directe de Querétaro, n'était pas encore rétabli, nous mîmes trois mortels jours pour effectuer ce trajet. Du village de Tepeji où nous arrivâmes le premier jour, nous adressâmes à Querétaro un message télégraphique que le général Escobedo communiqua en ces termes à qui de droit :

« Télégramme de Querétaro pour San-Luis de Potosi, reçu à
» 6 heures quinze minutes de l'après-midi, le 3 juin 1867.

» Monsieur le ministre Lerdo de Tejada : Aujourd'hui j'ai reçu
» de Tepeji un message du baron de Magnus en date d'hier à la
» nuit et par lequel il me previent qu'aujourd'hui il doit conti-
» nuer son voyage et j'ai appris, par un autre télégramme que
» M. Riva Palacio a dirigé à une personne de cette ville, que de-
» main matin il sera ici avec le baron de Magnus et les autres per-
» sonnes qui l'accompagnent. Le délai pour la défense de Maxi-
» milien, qui expirera aujourd'hui à sept heures du soir, est le
» premier que lui accorde la loi. Je vous le dis en réponse à
» votre télégramme de ce jour. — Signé : Escobedo. »

Le 3 de juin, à deux heures de l'après-midi, nous rencontrâmes sur notre route M. Guillaume Daus, qui venait, d'après ce qu'il nous dit, à la recherche de M. Magnus, afin de lui faire accélérer sa marche ainsi que celle des défenseurs. Il nous donna diverses explications sur la marche du procès et il nous manifesta, en dernière analyse, qu'une fois arrivés à Querétaro, nous aurions à peine 24 heures devant nous pour présenter la défense de l'archiduc.

Le 4, le baron de Magnus reçut la réponse suivante à son télégramme en date de Tepeji :

« Télégramme. — San-Luis de Potosi, 3 juin 1867, à 9 heures
» 15 minutes de la nuit : Monsieur le général Mariano Escobedo à
» Querétaro.

« J'ai reçu le message que vous m'avez adressé cet après-midi,
» me faisant savoir que le baron de Magnus et les avocats qui
» l'accompagnent arriveront demain dans cette ville et que cet
» après-midi doit expirer le délai qu'accorde la loi pour la dé-

» fense de l'archiduc Maximilien et qu'ensuite commencerait à
» s'écouler le délai pour la défense de Miguel Miramon. Le mi-
» nistre de la guerre vous a fait savoir, le 28 de mai dernier, que
» si, dans le terme du délai qu'accorde la loi pour la défense, les
» avocats cités par Maximilien n'arrivaient pas, vous pouviez lui
» accorder, comme il l'a demandé, un nouveau délai à compter
» du jour de l'arrivée de ses défenseurs, en vous conformant tou-
» jours à ce que la loi prescrit. En vue de cette détermination, le
» citoyen président de la République a décidé que, le délai pour
» la défense de Miguel Miramon devant durer toute la journée
» de demain, en considération de l'arrivée du baron de Magnus et
» des autres personnes qui l'accompagnent, vous pouvez accor-
» der, quand le terme fixé pour la défense de Miramon sera
» expiré, un nouveau délai à partir de ce moment pour la défense
» de Maximilien, en vous conformant toujours à ce que prescrit
» la loi. Il est entendu que ce nouveau sursis doit s'appliquer
» aussi aux deux autres accusés, pour qu'ils puissent en profiter
» pour leur défense. Veuillez communiquer cette détermination
» au baron Magnus, comme réponse à son message de la nuit
» passée. — Signé : S. Lerdo de Tejada. »

Le retard que l'on éprouva à recevoir cette réponse était dû à ce que le fil télégraphique n'arrivait pas jusqu'à Quérétaro. San Juan del Rio, distant de plus de douze lieues de cette première ville, était le point d'arrêt de ce fil électrique.

Les nouvelles apportées par M. Daus et la teneur de ce dernier message nous firent hâter notre voyage en parcourant, dans la journée du 4, la distance qui sépare Arroyozarco de Quérétaro, quoique nous ne fussions pas servi aux relais avec exactitude. A minuit et demi nous arrivâmes enfin à Quérétaro.

Par M. Daus, nous avions appris que dès le commencement du procès, M. Vazquez était l'un des avocats que l'archiduc Maximilien avait choisi aussi pour le défendre. M. Vazquez était un jurisconsulte d'une haute intelligence, d'un esprit droit et d'une instruction profonde, qualités qui devaient rendre très-agréable pour nous sa fréquentation et très-efficaces ses lumières.

Le 5 eût lieu notre première entrevue dans laquelle, il faut l'avouer, nous eûmes tous le triste pressentiment de la probabilité d'un dénoûment néfaste, quant au résultat du procès.

En tête de la procédure, entamée contre les trois accusés, figurait un ordre du ministre de la guerre pour que le prince Ferdinand-Maximilien et ses compagnons d'infortune fussent jugés par un conseil de guerre ordinaire, conformément à la loi du 25 janvier 1862. Cette simple formule indiquait suffisamment un dénoûment tragique et c'est ce qui avait déterminé M. Vazquez à décliner, de prime abord, l'incompétence d'un conseil de guerre. Tous ensemble nous devions faire, dans ce sens, un nouvel effort pour arrêter, s'il était possible, le procès dans sa marche précipitée. M. Vazquez alla prévenir l'archiduc de notre arrivée, qu'il attendait avec la plus vive impatience, suivant le rapport de ce même avocat.

Le prince, sensible aux fatigues qu'il supposait que nous avions éprouvées depuis notre sortie de Mexico, s'était empressé, à peine arrivés, de nous en faire témoigner toute sa reconnaissance. Avant de nous rendre auprès de l'archiduc, nous jugeâmes prudent d'avoir un entretien avec le général Escobedo qui commandait les forces militaires de Quérétaro.

La parfaite et intime conviction que nous avions du malheureux dénoûment du procès, nous obligea d'aborder, dès le commencement de cette première entrevue avec l'autorité républicaine, les points capitaux de cette rapide procédure qu'on allait suivre, dans la cause la plus remarquable qu'on ait jamais intentée dans la république Mexicaine.

Nous demandions du temps pour préparer notre défense, qui devait être ample comme il convenait aux grands intérêts qu'elle renfermait; mais il nous fut impossible de rien obtenir. A nos sollicitations, M. Escobedo nous répondit qu'il ne nous était accordé que vingt-quatre heures pour défendre notre client; telles étaient les instructions qu'il avait reçues du gouvernement suprême. Ce général nous manifesta en outre, que l'accomplissement de la loi et les résolutions du gouvernement suprême seraient les seuls

guides de sa conduite et qu'en conséquence, il ne dévierait pas d'une ligne du chemin qui lui était tracé dans cette circonstance. Nous nous rendîmes ensuite à l'ancien couvent des Capucins, prison du prince Maximilien.

La douleur qui était empreinte sur le visage de ceux qui entrevoyaient la mort prochaine de leur client, ne produisit pas sur l'archiduc un grand effet dans la première entrevue que nous eûmes avec lui, le 5, à dix heures du matin, car sans s'occuper de sa triste position, le prince s'empressa de nous demander, avec un sang-froid imperturbable, des nouvelles de plusieurs personnes de la capitale et de la province. Il ne comprenait pas pourquoi on avait omis de publier son abdication et il parut étonné en apprenant que Mexico se défendait encore. Il fallut interrompre cette vague et tant soit peu étrange conversation dans un moment aussi solennel, pour convenir de quelques points importants de la défense. Dans l'après-midi, on nous fit notifier judiciairement notre nomination comme défenseurs du prince et ayant tous acceptés cette noble et triste mission, les vingt-quatre heures accordées pour la défense commencèrent leur cours. Aussitôt après, nous adressâmes à M. Sebastian Lerdo, ministre des affaires étrangères, la dépêche suivante :

« Télégramme de Quérétaro à Potosi, 5 juin 1867, à 3 heures » 15 minutes du soir. Au citoyen ministre Lerdo de Tejada, à » San-Luis de Potosi : Hier, à minuit et demi, je suis arrivé à Qué- » rétaro avec les autres défenseurs de Maximilien et comme on » semble déterminé de le juger sans désemparer, qu'il nous soit » permis d'observer que le procès de ce prince sera, dans le » monde entier, lu et examiné avec une sévère attention. De ce » jugement va dépendre le sort de Maximilien et personne mieux » que vous ne sait combien il importe, pour l'honneur du pays, que » sa défense soit vraie dans le fond et non un vain simulacre. Pour- » ra-t-on faire cette défense dans l'espace de 24 heures, quand le » double de temps ne serait pas suffisant pour prendre connais- » sance des documents que le prince doit nous remettre cet après- » midi? Un délai si péremptoire rendrait la défense impossible et

» comment le pays et les défenseurs pourraient-ils répondre, avec
» satisfaction, sur le fait d'avoir laissé sans défense, un homme
» qui croyait posséder dans des documents un de ses principaux
» appuis pour sa défense? Pour préparer cette même défense, il
» nous faut plusieurs jours que nous prions M. le Président de
» vouloir bien nous accorder. En même temps, je lui demande
» l'autorisation de venir l'entretenir plus au long, pour lui sou-
» mettre des observations importantes; mais avant d'entrepren-
» dre ce voyage, j'ai besoin de savoir si mes collègues peuvent
» compter sur le temps nécessaire pour préparer leur travail de
» défense. Si, comme je vous en prie, vous accédez à mes désirs,
» aussitôt que je recevrai votre réponse, je prendrai immédiate-
» ment la diligence. — Signé : M. Riva Palacio. »

Nous reçûmes, peu d'instants après, une réponse conçue en ces termes :

« Télégramme. San-Luis de Potosi, 5 juin 1867, à 7 heures du
» soir. Citoyen Mariano Riva Palacio, à Quérétaro : Le citoyen
» président de la république a pris en considération le message
» que vous lui avez adressé aujourd'hui et qu'il a reçu à 3 heures
» et demie de cet après-midi et déjà le ministre de la guerre com-
» munique à qui de droit la prorogation que le gouverment a
» jugé convenable d'accorder pour la défense de Maximilien. —
» Signé : Lerdo de Tejada. »

Ce message faisait allusion à celui qu'on adressait en même temps à M. Escobedo et par lequel nous apprîmes qu'on nous accordait un sursis de trois jours, comme dernier terme de délai. Ce message était ainsi conçu :

« Télégramme. San-Luis de Potosi, 5 juin 1867, à sept heures
» de la nuit, au citoyen Mariano Escobedo :

» En présence de la pétition que le citoyen Mariano Riva Palacio
» a adressée, au nom des défenseurs de Maximilien, pour qu'on
» accorde un délai pour sa défense, le président de la République
» a déterminé qu'à la prorogation antérieure on ajoute trois
» jours de plus, qui compteront à partir de l'expiration du délai
» accordé antérieurement. Ces trois jours s'appliquent aussi bien

» à Maximilien qu'aux deux autres accusés, pour qu'ils puissent
» en profiter pour leur défense : il est bien entendu qu'il ne sera
» accordé aucun nouveau sursis parce que c'est la seconde fois
» que le gouvernement consent à un nouveau délai, dans le but
» de donner à la défense toute la latitude possible, jusqu'au point
» où cela a été jugé compatible avec la raison et l'esprit de la
» loi. Veuillez faire connaitre aux trois accusés cette détermina-
» tion. — Signé : Mejia. »

Un délai si péremptoire devenait inutile pour le but que nous nous étions proposé !..

Nous jugeâmes convenable de diviser les travaux de notre commission. MM. Ortega et Vazquez devaient rester à Querétaro, tandis que M. de la Torre et moi, nous nous rendrions à San-Luis de Potosi. Cette ville était la résidence du gouvernement républicain et là, si nous n'obtenions pas quelque concession, les efforts d'une défense même brillante seraient superflus.

Ce projet de voyage, conçu après une étude approfondie des motifs sur lesquels on pourrait s'appuyer pour demander l'incompétence du conseil de guerre, fut soumis à l'approbation de l'archiduc, qui reçut avec une grande satisfaction l'idée que nous avions émise de nous rendre à San-Luis de Potosi, comme seul et unique moyen d'obtenir quelque concession.

Tout étant prêt pour ce voyage, qui devait être prompt, afin de profiter des trois jours de délai qu'on venait d'accorder, nous retournâmes auprès de l'archiduc qui nous donna ses dernières instructions.

Le 8, dans la matinée, nous atteignîmes San-Luis de Potosi, où on connaissait d'avance notre prochaine arrivée. Par les conversations générales, il nous fut facile de nous convaincre que, si la plus grande partie de la population avait le désir qu'on épargnât la vie de Maximilien, il n'y avait en définitif aucun espoir fondé d'attendre un résultat favorable de la part des autorités suprêmes.

Etroitement unis, par les liens d'une ancienne et sincère amitié, avec quelques-uns des membres du gouvernement, nous étions assurés qu'au moins nous pourrions exposer, en toute liberté,

les arguments que nous jugerions convenable de présenter pour la défense de l'archiduc. Nous ne nous étions pas trompés. Nous reçûmes mille témoignages d'estime et de considération personnelle. Nous eûmes, avec M. Lerdo, une conférence de plus de trois heures et dans laquelle nous eûmes toute latitude pour représenter à ce ministre tout le bien qui pourrait résulter pour notre pays, si on accordait la grâce à Maximilien. Dans cette circonstance, le destin, supérieur à toutes les prévisions de l'homme, offrait un tableau qu'on trouve seulement dans les péripéties d'une guerre civile.

De trois hommes, liés par les mêmes principes d'amour pour la liberté et par une étroite amitié, deux discutaient et soutenaient la nécessité qu'il y avait de sauver la vie de Maximilien, grâce que le troisième, le ministre, par son vote et son influence, pouvait obtenir au bénéfice de la République. Mais ce dernier, mettant de côté cette réserve officielle, d'ordinaire si embarassante et si importune, surtout quand on parle à des personnes qu'on estime, abandonna le terrain sur lequel dès le principe nous avions placé la question, pour s'en rapporter à la sentence du conseil de guerre, et il plaida à fond cette opinion, qu'il était juste et urgent de procéder conformément à la loi du 25 janvier 1862, que nous autres nous qualifions de terrible.

Dans cette conférence qui devait être, d'après notre manière de voir, une source probable de vie pour Maximilien, si nous pouvions obtenir, pour le moins, le délai d'un mois pour la conclusion du procès ; ou le présage funeste de sa mort, si l'inflexible gouvernement ne modifiait pas le terme assigné par la loi, que d'efforts n'avons-nous pas faits pour obtenir un plus long délai ! Que d'insistance pour que Maximilien fût jugé par un autre tribunal ! Vains efforts ! Travail inutile ! Il est bien difficile de mettre sur le papier tous les détails d'une conférence qui eut pour but de sauver la vie de l'archiduc Maximilien et de ses compagnons d'infortune : dans laquelle il fut question de la patrie et de sa félicité ; de la justice nationale et de l'oubli du passé ; des erreurs des vaincus et des obligations du gouvernement ; des funestes conséquences d'une

énergie mal entendue et des bons résultats qu'on obtiendrait en accordant un pardon général ; de l'adhésion sincère des opposants à la constitution de 1857, si que le gouvernement respectait lui-même ces principes fondamentaux ; des dangers extérieurs dans le moment présent et pour l'avenir ; des avantages d'une crise qui, ramenant l'union, pourrait donner au Mexique un nom et du prestige, tandis qu'en irritant les passions, la République pouvait perdre l'une des plus belles occasions de consolider la paix intérieure.

Dans cet exposé verbal, consciencieux et énergique de tout ce qui s'offrait à notre imagination, pour obtenir que le procès de Maximilien se fît avec plus de latitude, tout en lui donnant des juges d'une certaine compétence, nous étions remplis d'espérance : nous croyons éveiller quelque doute dans l'âme du ministre qui nous écoutait ; mais ses réponses froides et mesurées s'appuyèrent sur ce que, tout avait été pesé et médité sans passion, sans haine et sans esprit de vengeance ; que le gouvernement agissait, guidé seulement par des exigences de justice, qui ne permettaient aucune dérogation aux lois en vigueur ; que par équité on avait accordé un sursis de quelques jours pour attendre notre arrivée et qu'enfin on avait accordé trois jours de plus pour la défense. Le ministre termina en nous disant que telle était son opinion, qu'il désirait que nous fussions trouver le citoyen président et il nous promit que, malgré l'opinion qu'il venait d'émettre, il se ferait néanmoins, un devoir de soumettre toutes nos observations dans le premier conseil des ministres.

Malgré cette promesse, il ne nous laissa entrevoir aucun espoir dans cette conférence, à laquelle nous mîmes fin en passant dans le salon du président. Celui-ci nous reçut comme deux amis qu'il n'avait pas vus depuis de nombreuses années. Le prélude de notre conservation fut la narration de quelques épisodes relatifs à notre sortie de Mexico et bientôt après nous abordâmes la prétention que nous avions, comme défenseurs, qu'on nommât un autre tribunal pour juger Maximilien et qu'enfin on nous accordât pour le moins un mois de délai afin de préparer sa défense.

Le président, avec le même calme que M. Lerdo, nous tint à peu près les mêmes raisonnements. Il ne proféra pas une parole d'inimitié, ni de vengeance; mais, il y avait dans ses réponses un fond de résolution qui n'admet aucune transaction et qui ne fit qu'augmenter nos craintes. Il nous promit également que tout ce que nous avions exposé serait sérieusement examiné dans un conseil des ministres, afin de décider ce qu'on jugerait équitable.

Il était déjà tard, huit heures venaient de sonner, nous ne jugeâmes pas prudent d'aller voir les deux autres ministres, José Maria Iglesias et Ignacio Mejia.

Il nous avait été impossible de saisir un seul moment d'hésitation sur le visage de MM. Lerdo et Juarez, dans une conversation qu'animait notre intelligence en pensant à une funeste exécution. Ce n'était pas sans douleur que nous sentions s'échapper l'occasion la plus propice pour que le parti libéral tendit une main généreuse aux vaincus en adoptant définitivement, et pour le bien de notre patrie, ce précepte constitutionnel qui abolit la peine de mort pour les délits politiques. Nous avions dit au président : la paix pour le pays entier peut être conquise dans un jour; tandis que le sang répandu ne peut ouvrir pour le Mexique qu'un nouvel abime de disgrâces et de malheurs.

Le président, en se référant à ce que le conseil de guerre déterminerait conformément à la loi, avait, il faut le dire, le faible espoir qu'on pourrait obtenir peut-être la grâce des condamnés.

En méditant, pendant la nuit, sur les entretiens de la journée, nous pensions avec tristesse que la vie de l'archiduc et celle de ses compagnons d'infortune couraient un danger imminent que Dieu seul pouvait conjurer. Nous avions représenté avec une clarté à la portée même des hommes d'une intelligence ordinaire, combien était exceptionnelle la loi du 25 janvier 1862. Loi, d'après notre manière de voir, cruelle, sanguinaire et en contradiction avec les philanthropiques principes de notre Constitution! Nous avions fait ressortir qu'il était de l'intérêt de la fédération que ses tribunaux ordinaires et non un conseil de guerre prissent connaissance d'un procès qui, enveloppé de mystères (conséquence

nécessaire d'une précipitation judiciaire), pouvait tourner à la honte du Mexique; tandis qu'une procédure sans détour, par devant les tribunaux de la fédération, ferait honneur au pays. Nous avions représenté les avantages que la République obtiendrait en pays étranger, non-seulement d'un débat clair et ample, mais encore par les démarches des princes et souverains qui voudraient intervenir, par les stipulations qui précéderaient ces interventions et les compromis qu'elles entraîneraient. Nous avions exposé l'intérêt que les États-Unis pourraient avoir, pour le bien du Mexique, qu'un prince, l'allié de la plupart des souverains de l'Europe, eût la vie sauve et que cette même nation verrait dans cette grâce un trait de générosité, digne de notre patrie déjà si calomniée et à tout cela on nous répondait, avec le calme et la sévérité de personnes qui ont pris une détermination inébranlable : qu'après mûr examen, de sangfroid et sans aucune haine et en songeant à la justice nationale, aux droits de la République, à la nécessité de son existence, à la consolidation des institutions, il avait été résolu de mettre en jugement l'archiduc Maximilien et ses complices.

Quand nous repassions dans notre mémoire tout ce qui avait été débattu dans cet après-midi, nous pressentions avec une peine inexprimable, que rien ne pourrait retenir le coup fatal qui allait priver de la vie l'archiduc Maximilien et ses compagnons de captivité. L'esprit de ces hommes aurait dû hésiter, nous disions-nous, devant la peinture des maux que peut entraîner un échafaud qui, élevé pour abattre la tête d'un parti, pourrait retarder indéfinitivement les bienfaits d'une paix que nous désirions tous.

A l'horreur que nous signalions aux ministres, celle d'assumer sur leur tête le sang répandu, ils répondaient : Nous y avons mûrement réfléchi ! Le gouvernement, fort de la conscience de ses devoirs, nous répétait-on, est obligé d'agir par nécessité dans cette occasion en opposition avec les sentiments d'humanité qu'il a toujours professé et dont il donnera encore mille preuves ! Langage franc, et sans doute dépouillé de toute hypocrisie, mais qui marquait la triste destinée des premiers accusés ! La tombe prochaine de

Maximilien et de ses compagnons d'infortune devait être, d'après les gouvernants, la sauvegarde du reste des égarés.

Ce fut de la sorte que nous interprétâmes dans la nuit du 8 juin, les paroles du Président et de son ministre Lerdo.

Le ministre de la justice, Jose Maria Iglesias, et celui de la guerre, Ignacio Mejia, que nous vîmes le lendemain, nous répondirent dans le même sens. Tous s'en référaient à la décision du conseil de guerre.

Ces quatre individus composaient à eux seuls tout le gouvernement et après mûr examen de la situation, il n'était pas possible de se bercer encore de l'espoir d'obtenir la grâce de l'archiduc.

Le 9 à midi, heure fixée pour savoir ce qui aurait été décidé à l'égard de notre demande verbale, nous nous trouvions au palais, où le Président nous fit dire d'avoir l'obligeance de revenir à 3 heures de l'après-midi, parce que le conseil des ministres, étant réuni, s'occupait précisément de notre pétition. Nous nous trouvâmes à ce nouveau rendez-vous, à l'heure indiquée, et le président nous dit : *que la détermination du gouvernement, prise en conseil, était de ne rien changer au mode de procéder indiqué par la loi.*

Une distance de plus de soixante lieues nous séparait du lieu où allait se juger le procès, qui pouvait dans peu de temps avoir pour résultat la condamnation à mort des accusés. C'était le résultat qu'on devait attendre d'un procès intenté en vertu d'une loi de circonstances qui prodiguait et infligeait indistinctement la peine de mort à tous ceux qui avaient pris part à l'intervention.

Cette loi, comme toutes celles qui ont pour motif l'intimidation, n'est autre chose qu'un instrument de guerre qui tranche la tête de l'ennemi là où il la trouve. Une courte procédure, la rigueur de la peine et la promptitude qu'on met d'ordinaire à éxécuter de pareilles sentences, nous déterminèrent à rester à San-Luis de Potosi pour présenter, si le cas l'exigeait, une demande en grâce dans laquelle nous devions faire un résumé concis de tout ce que nous avions pétitionné de vive voix.

Cette détermination de notre part fut communiquée à nos confrères de Quérétaro par la dépêche ci-après. « Télégramme. San-
» Luis de Potosi, le 9 juin 1867. A MM. les avocats Eulalio Ortega
» et Jesus Maria Vazquez : Malgré tous nos efforts pour obtenir
» du Président et de ses ministres un délai d'un mois, on vient de
» nous faire savoir, à 3 heures et demie de l'après-midi, qu'il n'est
» pas possible de nous accorder un instant de plus que le der-
» nier délai fixé.

» Nous pensons que, quand bien même nous cheminerions
» toute la nuit, nous ne pourrions arriver à temps pour assister à
» la défense que vous avez préparée et que sans doute vous allez
» présenter d'ici quelques heures. Nous avons donc perdu tout
» espoir, mais néanmoins il faut que, dans le cas ou la sentence
» serait contraire à l'archiduc, vous fassiez tout votre possible
» pour qu'elle parvienne à la connaissance du Président avant son
» exécution. — Signé : Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez
» de la Torre. » Dans la matinée de ce jour, nous jugeâmes opportun de chercher un appui dans l'armée pour notre demande en grâce et à cet effet, nous nous dirigeâmes vers le logement du général Geronimo Treviño. A peine âgé de 29 ans, ce chef militaire jouissait d'un grand prestige dans l'armée et nous avions pensé que par son intermédiaire, s'il voulait bien solliciter le pardon, il nous serait facile d'enlever à l'échafaud le prince Maximilien ainsi qu'un grand nombre de victimes.

Nous fîmes à ce jeune général une exposition franche de nos convictions et de nos désirs et après nous avoir écouté avec beaucoup d'attention il nous dit : « Mes sentimen s, je ne puis le nier,
» sont pour qu'on accorde le pardon à Maximilien ; la mort hors
» du combat, je la trouve toujours repoussante ; mais il y a tant
» de personnes qui croient que le salut de la patrie demande un
» châtiment exemplaire et que la justice nationale l'exige, que je
» pourrai rester peut-être isolé dans une démarche qui devien-
» drait alors inutile. » Il ajouta que dans la ville de San-Luis il y avait peu de militaires influents, vu que le gros de l'armée se trouvait à Quérétaro et à Tacubaya. « Ne croyez-vous pas, dit-il,

» que je devrais écrire à cet effet au général Escobedo, pour » appuyer d'une manière convenable vos prétentions. »

Cette offre de la part du jeune général avait peu de probabilités de réussite, car il aurait fallu avoir le temps de pétitionner, pour ainsi dire, auprès de toute l'armée. Néanmoins, nous approuvâmes sa détermination et le soir nous dépêchâmes, à nos amis de Querétaro, un courrier extraordinaire, porteur de la lettre du général Treviño à M. Escobedo.

L'idée de chercher dans l'armée de Querétaro un appui pour obtenir un pardon, n'avait pas grande chance de succès, parce que dans cette ville, théâtre des horreurs d'un siége de plus de soixante jours, on avait toujours présent à la mémoire le souvenir d'incidents qui excitaient des passions, des rancunes, que seulement le temps pouvait faire oublier et effacer. Ce champ aride ne pouvait produire les fruits que l'on devait seulement attendre du calme, du repos et du temps. Pourtant, notre devoir était de ne pas renoncer à de suprêmes efforts pour obtenir un résultat, pour ainsi dire, invraisemblable.

Il y avait dans l'armée, d'après notre avis, certaine discipline, même d'opinion, qu'on entrevoyait à travers l'affreuse tempête qui grondait sur la tête de l'archiduc d'Autriche. Une promesse formelle de la part de quelques chefs aurait été un titre de sauvegarde et le principe de cette sauvegarde était la lettre du général Treviño, chef populaire, homme de cœur et d'un grand courage, qui faisait l'admiration de ses compagnons d'armes. Avant notre sortie de Mexico, il ne nous avait pas été possible, à cause du siége de cette ville, d'avoir une idée exacte de l'opinion que professait le reste de la République à l'égard de la captivité du prince et du danger que courait sa vie. La première personne que nous avions rencontrée à Tacubaya était le genéral Porforio Diaz, guerrier puissant, d'une réputation méritée aux yeux du pays par son courage, par sa fermeté pour la discipline, pour son attachement à la liberté et par ses récentes victoires.

La ville de Puebla, dernier endroit témoin du succès de ses armes, lui avait fourni l'occasion de donner à connaître ses sen-

timents et son opinion à l'égard de la vie des vaincus : la vie sauve pour ceux qui s'étaient rendus à discrétion, la mort pour ceux pris les armes à la main. Ceci était un indice, mais non une donnée certaine, pour pouvoir augurer quelle serait, dans cette circonstance, l'opinion de ce militaire si plein de prestige.

Dans la nuit que nous passâmes à Tacubaya, l'un de nous avait conversé longuement avec ce général et cet entretien, dans lequel il révéla un esprit supérieur comme homme politique, roula, quoique d'une manière vague, sur le sang répandu sur les échafauds et avec un accent de vérité qui est le miroir d'une conscience droite, il dit : « Le sang répandu à la prise de Puebla » fut un exemple pénible mais nécessaire. Il évita qu'on en » répandît davantage au moment que les forces qui occupaient » le morne de Guadelupe se rendirent. De la victoire remportée » dans cette jourrée dépendait peut-être l'avénement prochain de » la République ou son ajournement indéfini. Le sang répandu » sur le chemin qui nous menait au combat, fut une précaution » contre de plus grands maux. Lors de la reddition des troupes » qui occupaient Guadelupe, j'étais le maître de leurs vies puis- » que je ne leur accordais aucune garantie. Une loi terrible » pesait sur les prisonniers et pendant plus de dix heures je » laissais suspendue sur leur tête cette épée morale. Je voulus que » le souvenir de ce jour fût gravé d'une manière indélébile dans » la conscience de ces hommes qui, dans le grand conflit où s'était » trouvée leur patrie, avaient tourné leurs armes contre elle. Dans » l'après-midi, ayant réuni les prisonniers, je leur dis : La loi vous » condamne à la peine capitale, mais le gouvernement suprême » saura être généreux. Mes prières et le peu d'influence que je puis » exercer vous appartiennent. En attendant une décision su- » prême, vous serez libres, à condition de comparaître au premier » appel que vous fera le gouvernement de la République pour » répondre de votre conduite. Tous acceptèrent avec joie ce com- » promis. L'assaut de Puebla a coûté certes beaucoup de sang, » mais ce fut pour le bien de la patrie. Au nom de cette même pa- » trie et le cœur satisfait, j'accordai la liberté aux prisonniers. »

Tout ceci, il faut l'avouer, nous donnait bien peu d'espoir d'obtenir l'appui du général Porfirio Diaz pour que la vie de l'archiduc fût épargnée. Tout ce qu'on pouvait déduire de cet entretien, c'est que le général, quoique instrument aveugle de tous les ordres provenant du gouvernement suprême, ne chercherait pas à pousser ce dernier dans les voies de rigueur pour hâter le procès, et pour l'application de la peine de mort.

Le procès se poursuivait à Quérétaro en vertu d'une loi que nous condamnerons toujours, parce qu'elle ne laisse à l'accusé qu'un simulacre de défense. En effet, dans un pareil procès, l'instruction se fait precipitamment, la sentence est prononcée sans aucun retard et l'exécution a lieu sur un simple ordre du chef militaire qui commande dans l'endroit où cette sentence a été prononcée.

Pour pouvoir préparer notre demande en grâce auprès du gouvernement suprême, nous avions représenté à MM. Iglesias et Lerdo de Tejada tout ce qu'avait de monstrueux la loi du 25 janvier 1862. Cette loi, comme toutes celles qui établissent des juges dans leur propre cause contre des partis contraires, nous rappelait ces cris de mort poussés par un enthousiasme patriotique dans des jours de conflit et qui entraine des flots de sang au delà des prévisions humaines. Quand les bases d'une société sont ébranlées, quelquefois, l'étendard de la mort est un titre pour l'avenir; la colère ensanglantée du peuple devient une gloire et une distinction nationale; mais, le jour du triomphe définitif, c'est la société et non les vainqueurs qui reprend tous ses droits et devient juge. La fureur occasionnée souvent par une juste et sainte indignation, ne peut pas être la loi qu'on doit appliquer d'une manière irrévocable aux vaincus. En promulguant une loi exceptionnelle, elle s'applique à un avenir inconnu qui, dans ses impénétrables secrets, ne peut désigner quelles seront les victimes de cette loi rigide, qui ne donne pas même le temps d'alléguer des excuses, de présenter des défenses qui justifient et de communiquer des intentions qui puissent purifier. Combien d'hommes avons-nous connus qui, en votant cette loi monstrueuse, semblaient porter un défi à l'avenir et qui, avec le temps sont devenus eux-

mêmes les premières victimes de leur œuvre! Combien de citoyens auront pleuré, depuis l'année 1821 jusqu'à nos jours, le vote qu'ils donnèrent alors pour des dictatures créées par haine et par menace contre des principes qu'ils devaient chérir plus tard! Combien de républicains sont tombés dans les piéges tendus par l'Empire! combien d'impérialistes de l'année 1863 qui, le cœur rempli de tristesse, formaient, bien peu de temps après des vœux pour le rétablissement de la républiqne!

Après avoir représenté à M. Lerdo toutes ces considérations, ce ministre nous répondit: que la loi du 25 janvier 1862 avait été promulguée antérieurement à l'arrivée de l'archiduc au Mexiqne et que, par conséquent, il ne devait pas en ignorer toutes les sévères dispositions. Il nous rapporta en outre: qu'un agent du gouvernement constitutionnel, M. Jésus Teran, homme renommé par son intelligence et sa probité, s'était rendu expressément à Miramar, pour faire entrevoir à l'archiduc tous les dangers qu'il y avait pour lui en voulant fonder une monarchie dans un pays comme le Mexique, où il n'existait aucune base solide pour une semblable transformation, surtout dans une société qui, née sous le régime républicain, ne connaissait pas d'autres coutumes: que la démocratie qu'avait des racines si profondes dans le nouveau monde et qu'elle était si intimement liée avec les institutions républicaines, qu'il était de toute impossibilité que les personnes qui avaient la prétention d'appuyer l'empire, eussent assez d'influence dans le pays pour obtenir les éléments nécessaires pour populariser ce nouveau mode de gouvernement: que l'empire, en perdant tout son prestige par le besoin de s'appuyer sur l'intervention étrangère, s'écroulerait aussitôt que celle-ci viendrait à lui manquer: qu'enfin l'archiduc, avait dû comprendre la fausse position dans laquelle il allait se mettre et les conséquences qui pouvaient en résulter pour sa propre personne en venant au Mexique.

M. Lerdo s'efforça aussi de démontrer la nécessité dans laquelle on se trouvait d'appliquer des lois de rigueur au milieu des grands bouleversements.

Pour nous, nous combattîmes la rigueur de la loi du 25 janvier

1863, en la qualifiant de transitoire et selon nous elle ne pouvait s'appliquer au chef d'un gouvernement qui, quoique réputé illégitime, avait eu plusieurs années d'existence. Entrant ensuite dans tous les détails de l'acceptation au trône et après avoir passé en revue des documents qui, dans la conscience du prince Maximilien, devaient l'excuser complétement, nous terminions en disant : que ce prince n'ayant jamais eu l'intention préméditée de faire aucun mal à sa nouvelle patrie, il était injuste de vouloir lui appliquer la peine capitale.

Nous autres, ennemis d'une peine aussi horrible, surtout lorsqu'on l'applique pour des délits politiques, nous avions pour nous cette fermeté de conscience basée sur la plus profonde des convictions. Ce qui nous avait sans doute valu le titre de défenseurs de l'archiduc Maximilien c'est que, appelés par lui-même à prendre part dans les conseils de son nouveau gouvernement, quand beaucoup d'hommes réfléchis voyaient dans l'empire le salut probable de la patrie, nous lui avions refusé avec franchise notre coopération personnelle, de bien peu d'importance sans doute, parce que nous étions loin de partager ces mêmes opinions. Nos motifs de résistance, nos idées sur le nouvel empire étaient parfaitement connus du prince Maximilien qui s'était efforcé en vain de vaincre cette résistance, en cherchant à nous démontrer que tous les bons citoyens du Mexique devaient reconnaître dans ses intentions justes et dans ses actes empreints du plus pur libéralisme, la preuve de ses désirs les plus sincères pour l'agrandissement et l'indépendance de sa nouvelle patrie.

Le souvenir de ces jours où le gouvernement constitutionnel se réfugiait sur les rives de Rio-Grande ; la reconnaissance de l'Empire par une foule de compromis; les efforts que faisait Maximilien pour nationaliser son gouvernement ; ses conflits avec les chefs de l'intervention, nous fournissaient, certes, une matière abondante pour nous opposer à l'application de la loi du 25 janvier 1862, qui, si elle trouvait sa justification dans la nécessité où l'on était à cette époque de combattre l'intervention, ne pouvait, après un certain laps de temps, continuer à régir, les lois de

circonstances ne pouvant être éternelles. En effet ces lois exceptionnelles ne reposent sur aucun principe de moralité et là ou celle-ci manque, n'existe plus cette justice, unique base impérissable et capable de traverser les vicissitudes de la société.

Nous qui ne croyons pas à l'efficacité de la justice des hommes, surtout lorsqu'il s'agit d'appliquer la peine capitale pour des délits politiques dont se rendent coupables un grand nombre de personnes, nous avions le plus vif et le plus ardent désir qu'on épargnât une peine aussi rigoureuse à l'archiduc Maximilien; persuadés qu'en lui sauvant la vie, nous sauverions en même temps celle de nombreux Mexicains qui, égarés au milieu d'un bouleversement grave, peuvent devenir et deviendrons en définitif des enfants en tout dignes de notre chère patrie.

Les échafauds, qu'on voit trop souvent se dresser sont à notre point de vue des représentations sinistres qui, dans leurs langage muet, sont les avant-coureurs de la discorde et de ses horreurs.

Le pardon entraîne les cœurs vers des sentiments fraternels : résultat heureux, que l'emploi de la force ne peut jamais obtenir : et,si on veut atteindre comme par enchantement ce premier résultat, on n'a qu'à dire au vaincu : « *Tu es mon frère; tu as perdu tes armes dans la lutte; les nôtres triomphantes ne répandront pas ton sang qui peut un jour servir à élever notre patrie.* » Alors vient la reconnaissance et, d'ordinaire, c'est après des crises pareilles que les nations se consolident, parce qu'alors on voit disparaître toute idée de lutte, toute tendance aux révolutions et en dernier lieu l'emploi de la force brutale toujours si regrettable. Tous les esprits se confondent dans le mouvement irrésistible qu'entraîne après eux ces grands événements et alors, sur un arbre rabougri et malade, on voit germer des fruits inespérés. Vainqueurs et vaincus s'unissent pour reconnaître un gouvernement qu'on accepte comme légitime et cette reconnaissance apporte la paix et la prospérité qui sont les vœux les plus ardents des nations longtemps victimes de guerres fratricides.

Avec quelle conviction nous avons fait par écrit et de vive voix ces observations au gouvernement constitutionnel!

Narrateurs fidèles de cette triste histoire, nous devons dire en toute franchise, que le président, aussi bien que les ministres, nous accordèrent toujours tout le temps nécessaire pour d'aussi longs et fréquents entretiens et qu'à toutes nos objections on en opposait d'autres qui prouvaient une étude réfléchie et profonde d'une détermination bien arrêtée, celle d'imprimer une fin tragique à l'empire.

« La grâce de la peine de mort pour Maximilien serait, » nous disait-on, « la justification complète des actes de cruauté com-
» mis par l'intervention : ce serait l'anmistie pour un grand
» nombre d'individus qui, à l'ombre de ce qu'on appelait un soi-
« disant gouvernement, avaient commis mille exactions, etc... Ce
» serait absoudre les maux occasionnés à la société par ce ter-
» rible fléau, la loi du 3 octobre 1865. Quant au recours en grâce,
» nous disait-on, on devait faire ses réserves pour le moment où
» la sentence serait prononcée. Impossible, nous disait-on, d'exa-
» miner cette question tant que le moment opportun n'était pas
» arrivé. »

A ces chefs d'accusation, nous fîmes des réponses identiques à celles qu'aurait faites notre client. L'archiduc mieux que personne connaissait les motifs qu'on alléguait pour lui faire un procès. Jamais Maximilien n'avait accepté d'être l'instrument des Français : lui-même nous a répété qu'il avait toujours combattu leurs exigeances injustes, parce que les désirs ardents de son gouvernement et le sien propre étaient de nationaliser l'Empire. Il se lamentait en pensant qu'on pût lui imputer un jour d'avoir formé quelque projet contraire à la liberté, à l'indépendance et à l'intégrité du Mexique; et quant à ses actes administratifs, il nous disait qu'ils avaient eu leurs motifs dans les nécessités de la guerre dont il avait toujours cherché à adoucir les rigueurs par des anmisties, sans exception de personnes : quant à la sévérité de la loi du 3 octobre, quoique cependant on eût pour habitude de pardonner souvent, le prince ajouta : que lui et son ministère avaient agi dans la ferme persuasion où ils étaient, que le gouvernement républicain avait entièrement disparu de la surface du

pays et que cette croyance, fondée sur des données que les hommes les plus judicieux avaient considérées comme ayant force de loi, avait déterminé son gouvernement à prendre cette mesure en tout conforme à ce que prescrivaient les lois antérieures du pays.

Malgré toutes ces puissants raisonnements que nous soumettions à l'appréciation du gouvernement suprême, nous avions la profonde conviction d'un dénoûment funeste. Aussi, persuadés d'avance que la loi dans son application serait inexorable et qu'après le prononcé de la sentence nous n'aurions peut-être pas le temps de formuler notre recours en grâce, à cause de la distance de soixante lieues qui nous séparait de l'endroit où l'on procédait contre l'archiduc; nous jugeâmes prudent de prendre nos mesures en vue de cette éventualité : l'exécution de cette sentence pouvait être instantanée et le général en chef pouvait mettre opposition au départ de notre dépêche.

Beaucoup de nos lecteurs comprendront facilement notre anxiété, l'agitation pénible qui nous dominait et nos vives inquiétudes, en songeant qu'une main toute-puissante, une main de fer, pouvait d'un moment à l'autre trancher l'existence de notre client.

Le défenseur, semblable au médecin qui cherche dans les secrets de son art le remède le plus efficace contre le ver rongeur d'une maladie aiguë, se trouve dans la position d'un homme consterné et qui, encouragé par le devoir sacré que lui impose sa tâche, se transforme en athlète décidé à lutter avec courage contre l'adversité qui pèse de tout son poids sur un malheureux homme. Le défenseur est en quelque sorte un philosophe revêtu d'un certain sacerdoce, qui, après avoir mis dans la balance, d'un côté la loi, de l'autre les faits à la charge de son client, épure la conduite de l'accusé et fait valoir en sa faveur tout ce qui peut faciliter son acquittement. Le défenseur devient en dernière analyse, et au moment du prononcé du jugement, le représentant de la famille, l'ami le plus intime et le plus sincère du condamné et, en un mot, l'interprête de tous ces sentiments de pitié et de clémence dont l'homme est susceptible, pour demander le pardon de sa vie. Quelle pénible sensation éprouve le défenseur qui ne peut sauver

un accusé de la peine infamante d'un échafaud! Combien est plus profonde son affliction, lorsque derrière ce même échafaud il apperçoit d'autres victimes, dont les familles pleurent déjà sur le malheureux sort qui attend les uns un père, un frère, les autres un fils et qui tous, du fond de leurs ténébreux refuges, envisagent la triste destinée qui les attend et qui va laisser après eux dans l'abandon, dans la misère et dans la douleur des êtres chéris ! Oh patrie aimée que tes enfants deviennent des frères : que tous se donnent le baiser de paix et que l'exemple de Caïn et d'Abel ne te serve pas de règle dans ta conduite !

Un voile ténébreux couvrait de tout espoir notre défense, surtout en songeant que d'un moment à l'autre nous pouvions apprendre le prononcé d'une sentence néfaste. Mais sans nous laisser abattre par une si triste conviction, nous envoyâmes à l'instant même une dépêche télégraphique au baron de Magnus, ministre de Prusse, en le priant de se mettre immédiatement en route pour venir nous rejoindre à San-Luis de Potosi. Quelques instants auparavant, nous avions reçu un mémoire que nos confrères de Querétaro nous faisaient parvenir dans le but de solliciter du gouvernement suprême un autre tribunal pour juger l'archiduc.

Ce mémoire faisait référence à cet ordre du ministre de la guerre, placé en tête de la procédure, qui décidait que le prince serait jugé par un conseil de guerre : nous nous empressâmes de le remettre au gouvernement en l'accompagnant de la requête suivante :

« Citoyen Président, Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre, nommés défenseurs de l'archiduc Maximilien d'Autriche, avons recours, avec le respect dû au Président, pour lui exposer qu'aujourd'hui à dix heures et demie du matin nous avons reçu le mémoire ci-joint composé de neuf feuilles. En nous envoyant cet écrit, nos confrères de Querétaro nous recommandent très-particulièrement de nous adresser au gouvernement suprême pour insister auprès de lui et lui démontrer l'incompétence du conseil de guerre auquel a été soumis le

jugement du procès intenté à l'archiduc Maximilien. Vu la rapidité qu'on semble mettre à ce jugement, nous sommes en quelque sorte autorisés, et cela sans perdre de temps, à présenter les considérations les plus précises, consistant en ce peu de mots :

« *Un conseil de guerre ne peut-être compétent pour juger l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche dans ses actes et dans sa conduite administrative pendant trois années consécutives. La fédération a le plus grand intérêt à ce que les débats d'un semblable procès aient lieu au grand jour, pour la justification complète des actes qui ont pu altérer ses droits offensés par la violation même du principe constitutionnel.* »

« Cette dernière indication, sans nul doute supérieure à toutes les objections que l'esprit humain pourrait imaginer, doit faire comprendre aux hommes d'État chargés du gouvernement de la République, la nécessité qu'il y a de mettre au grand jour les graves et importants événements qui se sont accomplis depuis l'année 1861 jusqu'à ce jour. La fédération, représentée dans cette grand crise par le magistrat suprême de la nation, a aussi le plus grand intérêt à prévenir les maux d'un avenir encore douteux pour le pays ; et contre des dangers aussi imminents, on ne peut leur opposer qu'une arme plus puissante, celle de la vérité, de l'entière vérité, dans un procès qui à son tour sera jugé par le monde entier et par la postérité.

» Si l'on ne permet pas la défense de l'accusé par-devant le tribunal de la nation, le conseil de guerre, armé de la loi du 25 janvier 1862, lui fera sentir toute la rigueur de cette même loi : et le mystère répandu sur un procès qui porte une atteinte si profonde aux droits de cette nation, laissera cette dernière désarmée et dans l'impuissance de demander, avec une apparence de justice, la réparation de maux occasionnés par une injuste agression.

» Pressés par le temps et ayant la ferme confiance que les justes et sincères observations que nous avons l'honneur de soumettre à l'appréciation du citoyen Président et de son Minis-

tère seront prises en considération : nous concluons en suppliant le conseil suprême de vouloir bien ordonner, et cela en vertu des faits énoncés, tant par nous que par nos confrères de Quérétaro, que la procédure intentée contre l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche soit transférée aux tribunaux de la fédération. Nous prions également le gouvernement de vouloir bien, dans le cas où ce transfert pourrait avoir lieu, de nous désigner l'endroit où le procès pourrait se juger, vu que dans ce moment il n'y a pas encore de tribunaux civils à Quérétaro.

» Cette sollicitude est de droit et en conséquence nous prions le citoyen Président de vouloir bien accéder à notre demande en tout conforme à la justice. — San-Luis de Potosi, 10 juin 1867. — Signé : Mariano-Riva Palacio, Raphaël-Martinez de la Torre. »

Voici la réponse que nous reçûmes.

« Secrétairerie d'État et des Ministères de la guerre et de la marine : 1re section. — En présence du mémoire que vous avez présenté aujourd'hui et qui est accompagné d'un autre mémoire provenant de Quérétaro, ayant tous les deux pour but de changer l'ordre de juridiction dans le procès intenté aux accusés Maximilien de Hapsbourg, Miguel Miramon et Thomas Mejia, le citoyen Président de la République à jugé à propos de vous communiquer la résolution suivante :

» *Qu'on manifeste aux pétitionnaires : que le procès intenté aux accusés se poursuivant en vertu de la loi du 25 janvier 1862 ; que les dispositions de cette même loi n'étant en rien contraire à ce que prescrit la Constitution pour ce qui a rapport aux délits définis par elle ; que le régime constitutionnel se trouvant suspendu en vertu de la guerre que soutient encore la nation ; que la loi ne peut admettre dans de pareilles circonstances de semblables recours ; il n'y a pas lieu pour le gouvernement d'admettre les prétentions invoquées par les défenseurs dans les deux mémoires déjà cités.* »

» Je vous le communique comme réponse à votre pétition. Indépendance et liberté. San-Luis de Potosi, 10 juin 1867. — Signé : Mejia. — Aux citoyens Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

La peine de mort nous paraissant imminente, par cela seul que le sort de l'archiduc dépendait dorénavant du conseil de guerre chargé de le juger conformément à loi du 25 janvier 1862; il nous restait pour dernière ressource de présenter un recours en grâce, ce que nous fîmes dans les termes suivants :

« Citoyen Président : Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre, nommés par l'archiduc Maximilien comme ses défenseurs dans le procès qu'on lui intente après avoir été fait prisonnier de guerre dans la matinée du 15 mai dernier; avec, le respect dû, exposons au Président de la République que : la sentence contre l'archiduc étant sur le point d'être prononcée et craignant que la peine de mort le soit appliquée à cause de la rigueur de la loi en vertu de laquelle il va être jugé, nous nous présentons en son nom pour demander sa grâce.

» Il serait rare de trouver, dans les annales des procès politiques, un exemple où la grâce que nous sollicitons pourrait mieux recevoir son application.

» Notre patrie, sous le poids d'une guerre civile dans laquelle elle a perdu le plus pur de son sang, vit, au plus fort de l'irritation des passions anarchiques, trois nations européennes, se disant offensées à la suite d'une suspension de payement, prendre la résolution d'intervenir dans nos affaires intérieures. Le but de l'invasion ayant été débattu sur les plages mêmes de notre pays, les gouvernements de l'Espagne et de l'Angleterre se séparèrent bientôt de l'entreprise. La France seule osa affronter les dangers d'une lutte dans laquelle l'esprit national mexicain devait jouer le rôle de vainqueur. Quoique dépourvus d'éléments de richesses et de pouvoir, cette victoire ne peut être attribuée qu'à l'amour du peuple pour son indépendance. Plus tard, les valeureux enfants du Mexique, quoique errants et fugitifs, n'ont cessé de marcher la tête haute et le front découvert, parce que la cause qu'ils défendaient était juste et nationale et que les portes de l'avenir ne sont jamais fermées à la justice du vrai droit.

» Le premier magistrat de la nation se vit lui-même obligé, par la force des événements et après la lamentable occupation de Pue-

bla, d'abandonner la ville de Mexico, où le 10 juin l'armée française faisait son entrée. Peu de temps après, commencèrent les combinaisons pour donner au pays une nouvelle forme de gouvernement.

» L'histoire de ces événements est connue de tout le monde et à nous, comme défenseurs, il nous appartient seulement de dire que l'archiduc d'Autriche, quoique nommé par une assemblée de notables le 10 juin 1863, empereur de Mexique ; ne considéra pas cette formalité comme suffisante, pour établir sa légitimité aux yeux de la majorité des Mexicains et qu'avant de se rendre au Mexique, il jugea convenable d'exiger des conditions plus formelles avant son acceptation définitive. Après quelques mois d'expectative, on lui présenta différents actes qui, d'après son jugement et celui de distingués et respectables avocats d'Europe et d'Amérique, lui donnaient le droit de se considérer comme nommé légitimement par le Mexique, pour exercer l'autorité suprême avec le titre d'empereur. C'est cette conviction qui détermina l'archiduc, comme il nous l'a répété lui-même, à se rendre au Mexique avec la détermination bien arretée de défendre à tout prix l'indépendance du pays et l'intégrité de son territoire ; qu'il supposait l'une et l'autre menacées. Plusieurs actes de son administration prouvent cette conviction de sa part et il serait facile de présenter au conseil de guerre une foule de documents comme preuve à l'appui de cette assertion, si le procès entablé contre le prince en donnait le temps. Alors, les juges se seraient trouvés à même de prendre connaissance de documents d'une bonne foi incontestable et qui auraient pu mitiger, en faveur de l'archiduc, la rigueur de la loi. Avec le temps, disons-nous, il lui eût été facile de prouver, d'après ce que nous disait notre client lui-même et avec une sincérité profonde, la droiture de ses intentions en acceptant le trône du Mexique et sa ferme résolution de se sacrifier pour l'indépendance et l'intégrité du territoire de sa nouvelle patrie.

» Les grands actes qui pourraient servir à la défense de l'accusé resteront-ils ensevelis dans les mystères ténébreux d'un tribunal militaire ? A cet égard l'archiduc nous disait avec une intime et

profonde conviction : *L'histoire saura me rendre plus tard la justice que méritent mes peines et mes efforts pour que le Mexique ne se trouvât pas impliqué dans de graves questions internationales. Ce sera là mon plus beau titre de gloire !* »

L'archiduc nous disait encore que si sa défense limitée ne permettait pas de produire des documents comme preuve d'une conduite irréprochable de sa part, qu'il y aurait des personnes qui feraient honneur à sa mémoire en présentant fidèlement au peuple mexicain et au monde entier le récit et la vérité de faits auxquels se trouvent liés la droiture de ses bonnes intentions.

» La défense se trouvant gênée sur un semblable terrain et de plus disposant d'un laps temps trop court pour pouvoir réunir des documents aussi importants, nous croyons qu'il est de notre devoir, dans ce mémoire que nous présentons en toute hâte, de faire figurer des faits qui, aux yeux de la nation, auront un certain caractère de vérité. Quelle que soit la responsabilité qui puisse peser sur l'archiduc Maximilien, pourra-t-on jamais lui attribuer des intentions assez coupables pour le mettre au rang des derniers criminels. Ne devra-t-on pas prendre en considération, dans le cas même où son élection ne serait pas légitime, les démarches faites auprès de lui par un grand nombre de Mexicains pour lui faire accepter le trône ; démarches qui semblent en quelque sorte justifier l'origine de cette élévation qui pouvait avoir pour l'archiduc tout le sentiment de la vérité.

» A ce sujet l'archiduc nous disait ces sages paroles : « *Je ne suis pas venu au Mexique pour fouler aux pieds les institutions d'un pays qui, agité par la guerre civile, était victime, longtemps avant mon arrivée, d'une invasion que je me proposai de combattre en obtenant pour ma nouvelle patrie les offres de service de plusieurs gouvernements européens et cela sans humiliation pour l'amour-propre national. La probabilité d'un bon résultat et la bonne réussite d'une semblable entreprise pourront être mises en doute, mais non ma bonne foi et la sincérité de ma conduite. Je n'ai jamais cru qu'en venant au Mexique on pût me rendre responsable d'une situation que je n'avais pas créée et dont ni Dieu, ni la postérité ne me rendront*

responsable ! Je pourrai être responsable de mes actes administratifs mais jamais des événements auxquels je n'ai pris aucune part. Avec le futur gouvernement que je devais, fonder je compromettais mon avenir, mon nom et celui de ma famille et pendant plusieurs mois, de sang-froid et sans être entraîné par aucune passion, j'ai cru que je pouvais faire le bonheur de cette nation que j'aimais par reconnaissance. »

« Une semblable erreur de la part du prince peut-elle être un crime au point de mériter la peine capitale? Est-il possible d'appliquer à un prince qui professe de pareilles idées, une peine aussi sévère que celle encourue par le dernier des malfaiteurs et des plus grands criminels?

» Nous n'ignorons pas qu'en mettant dans la balance politique les désastres d'un bouleversement public, il y a des personnes qui considèrent ces derniers comme des délits plus graves que ceux que pourrait commettre un vil criminel : mais cette opinion est condamnée par les hommes prudents et sages, parce que le crime du malfaiteur reçoit la réprobation du monde entier ; car, il n'y a pas, au moment de le commettre, cette tranquillité de conscience qui peut excuser.

» Notre client ne peut se reconnaître comme étant l'auteur du bouleversement de notre pays. Le drapeau de la république flottait bien loin de la capitale et de plusieurs de ses États lorsque l'archiduc se présenta parmi nous comme empereur et non comme conspirateur ni comme révolutionnaire. Il nous disait avec franchise : « *La mauvaise issue de mon entreprise est une preuve évidente de la force des sentiments républicains dans le pays, mais elle ne sera jamais la preuve d'un crime de ma part. En agissant comme je l'ai fait, j'étais animé de la plus droite et de la plus patriotique des intentions. Comme l'homme qui est naturellement enclin à faire le bien, je me suis cru capable de le faire, surtout pour un peuple qui m'avait appelé !* »

« Nous, les défenseurs du prince, en entendant de sa bouche ces déclarations qui nous parurent franches et sincères, nous comprîmes la possibilité qu'il y avait pour des hommes hono-

rables de se compromettre dans des événements politiques qui doivent mériter toute l'indulgence du gouvernement, surtout au moment où il voit son autorité rétablie.

» La République se trouvant rehaussée par les rudes épreuves qu'elle a eu à supporter, son nom et son avenir n'en deviendront que plus grands, si elle se montre indulgente envers celui qui s'est rendu prisonnier à la discrétion du général en chef et qu'on ne pourra jamais taxer de perversité pour avoir accepté par erreur un pouvoir qui semblait provenir d'un vote public.

» Si le tableau que nous venons de faire est envisagé par une saine et droite raison, rien ne peut autoriser l'application de la loi du 25 janvier 1862, parce qu'il ne pouvait pas entrer, à cette époque, dans la pensée du législateur qu'un jour le gouvernement constitutionnel serait supplanté par un autre pouvoir, qu'on l'appelât de fait ou usurpateur, dont la durée serait de trois années et qui enfin serait reconnu par toute l'Europe, le Brésil, etc., etc...

» Il ne peut entrer dans l'imagination d'hommes d'État de refuser au temps et aux événements leur nom propre, leur durée et les conséquences qui dérivent de leur existence. Si la politique avait un tel pouvoir, l'omnipotence de l'homme serait un fait accompli et la vérité serait subordonnée aux caprices et aux facultés intellectuelles de celui qui gouverne. Qu'on l'appelle empire, dictature, pouvoir usurpé, etc., l'existence de ce pouvoir est un fait avéré; il n'appartient et il n'a pu entrer dans l'esprit du législateur de soumettre ou plutôt de faire juger des questions d'une si haute importance par un conseil de guerre, tout à fait incompétent dans de semblables matières et dans de pareilles circonstances. Mais comme il faut se résoudre à passer par ce tribunal militaire et qu'on doit s'attendre à quelque malheureux événement, aux défenseurs est réservé le droit du recours en grâce que nous avons le ferme espoir d'obtenir, au moyen des considérants que nous allons exposer.

» Au mois de décembre 1861, les Espagnols envahissaient la Vera-Cruz, et le 5 mai de l'année suivante, la victoire remportée par les armes de la République sur les troupes françaises, prouvait

que la France seule luttait contre notre patrie. S'il est vrai, qu'alors le nom de l'archiduc Maximilien eût été prononcé, ce prince à cette même époque n'était lié par aucun compromis et les troupes françaises obligées, à la suite de cet échec, de battre en retraite sur Orizaba ont vu s'écouler presqu'une année avant de s'emparer de Puebla. A la fin de l'année 1863, l'archiduc fut appelé au trône et ce ne fut que l'année suivante qu'il se décida à venir au Mexique où déjà la Régence avait fait des lois et gouverné sans sa participation ; ainsi que l'attestent les premiers actes de pouvoir de l'archiduc. Encore, à son arrivée et avant de nommer son ministère, il voulut connaître l'opinion du pays et il nous a répété qu'en prenant en main le timon des affaires, il avait l'intime conviction que la république avait peu d'adhérents et qu'elle se trouvait réduite à une petite étendue de territoire. Ceci est si vrai qu'on a toujours parlé avec éloge du petit nombre de personnes qui eurent le courage d'accompagner le citoyen Président dans sa retraite jusqu'au passage du Nord.

» Cette gloire, preuve de la constance et du patriotisme de quelques Mexicains, sera en quelque sorte un monument moral élevé aux défenseurs des institutions républicaines et qui prouvera d'un autre côté et d'une manière évidente que le pouvoir, du nom d'empire, a eu une existence réelle, incontestable et du reste attestée par mille faits divers.

» La force physique, qui soutenait cet empire, ne pouvait être un élément invincible et assez puissant pour empêcher qu'on ne proclamât un jour la république.

» Guidés par l'amour de leur patrie, d'indomptables champions soutenaient une lutte acharnée sur quelques points du territoire mexicain qu'ils arrosaient de leur sang ; mais quoique réduits à un petit nombre, ils avaient confiance dans l'avenir de leur cause, parce qu'au milieu du calme et de cette indifférence apparente de la nation, ils entrevoyaient cet élan général qui un jour devait se produire en proclamant de nouveau la liberté, la république et enfin l'indépendance de leur patrie. Prévoyance sans doute d'un esprit supérieur ! Inspiration, peut-être, d'un patriotisme sans

tache! En effet, ce que nous voyons aujourd'hui semble le confirmer et ces hommes indépendants ont bien mérité de la patrie; leurs noms seront un jour gravés en caractères indélébiles, pour être transmis de générations en générations à la postérité la plus reculée. Mais ceci même ne prouverait-il pas que l'archiduc Maximilien a pu de bonne foi se tromper dans ses appréciations? Quoi d'étonnant que le succès de ses premiers actes lui ait fait croire à l'affection d'un peuple qui semblait désirer un roi et à l'obéissance d'une nation qui lui paraissait fatiguée du régime républicain?

» Néanmoins, la république était dans la plupart des cœurs et si les esprits parurent silencieux pendant un certain temps, on ne doit àttribuer cet état de marasme qu'à la stupeur produite par des événements imprévus qui n'attachaient en rien les cœurs et qui ont du troubler aussi l'esprit du prince qui, dans son erreur, compromit aussi d'autres personnes.

» Ces considérations ne seront-elles point de quelque poids dans l'esprit de ceux qui composent le gouvernement pour qu'on atténue les effets d'une peine qui répugne à notre Constitution? Peine horrible et réservée dans les temps modernes pour les plus grands criminels!

» Tout récemment encore, nous avons été les témoins d'une formidable insurrection dans la République du Nord et après tant de cris de haine et de vengeance, poussés au plus fort de la guerre civile, le calme et le repos revinrent quand le gouvernement eût la conviction d'avoir dominé la révolution. Dans cette république, après l'issue de la guerre, il n'y a pas eu d'autre sang répandu que celui versé par un vil assassin. Aucun jugement politique n'a entraîné la fin tragique d'aucun des chefs de l'insurrection.

» En Europe, de nos jours, nous avons vu dans plusieurs royaumes des amnisties s'étendre à des chefs de rébellion et cela malgré le grand nombre d'années d'existence de ces gouvernements et nul doute qu'ils ne doivent à ces mêmes pardons la paix intérieure dont il jouissent aujourd'hui.

» Le Mexique malheureusement a eu à déplorer de nombreuses victimes et parmi ses premiers enfants il a vu tomber la tête

d'Iturbide et celle de Guerréro, figures colossales de notre indépendance: depuis, la lutte s'étant prolongée, on a vu, sans discontinuer, cette longue série d'exterminations sans résultat pour le pays et prouvant, en définitive, que les procès politiques auront toujours des défenseurs malgré les échafauds.

» Cette conviction a été sans doute le plus puissant des motifs pour que les législateurs qui ont fait la Constitution de 1857 soutinssent, avec un courage digne d'éloges, l'inutilité de la peine capitale pour les délits politiques et aussi en ont-ils formulé l'abolition dans l'article 23 de cette même Constitution.

» Dans leur sagesse, ces législateurs, outre qu'ils étaient portés par leurs vertus à faire le bien, étaient encore entraînés par cette maxime que l'égarement de son semblable ne doit pas être puni par une peine qui l'empêcherait de reconnaître ses propres erreurs. Les révolutions se combattent par les armes, et on ne doit pas se départir d'idées droites et justes qui finissent par faire aimer le drapeau du gouvernement. Si on agit différemment, il en résulte que le sang répandu exaspère les esprits, excite le délire fanatique d'une cause et l'échafaud devient alors une école de martyre où grandissent les principes que l'on combat.

» L'idée fatale qui parfois s'empare des esprits des gouvernements vainqueurs, celle de vouloir s'armer d'une puissante énergie et qui amène souvent un abime de malheurs pour la patrie, est à notre avis la plus forte des raisons que puissent mettre en avant ceux qui soutiennent qu'il est injuste d'appliquer la peine de mort pour des délits politiques. Dans ce dernier cas, le gouvernement devient à la fois, accusateur, juge, tribunal, exécuteur des hautes-œuvres et après tout les gouvernants sont, tout aussi bien que les autres hommes, sujets aux passions qui, sans préméditation aucune et sans mauvaise intention, pourraient se combiner avec une énergie qui ne transige point et qui ne saurait apprécier les justes motifs qu'il pourrait y avoir d'atténuer cette peine. Une pareille sévérité qui ne sait point ménager des erreurs excusables, qui ferme les yeux et bouche ses oreilles pour ne voir ni entendre les plaintes, les prières et les excuses du parti

vaincu, pourrait être considérée comme un acte d'animosité au lieu d'un acte de justice et de ce pouvoir exorbitant que s'attribueraient les gouvernants, il en résulterait que la société se trouverait continuellement exposée aux dangers d'une suite non interrompue de supplices.

» En 1857, les législateurs ont tenu compte du triste aspect que présentait le pays au milieu de nos révolutions, motifs constants de scandale pour le monde entier, et à cette époque de fébrile exaltation, la plus profonde que nous ayons eu à surmonter, ces mêmes législateurs, dans un effort sublime de leur conscience, que l'histoire saura apprécier, manifestèrent par leur conduite publique qu'ils étaient loin de vouloir l'extermination de leurs ennemis et que leurs aspirations tendaient uniquement à une pacification générale et difficile à opérer à cette époque : pacification qu'ils semblaient entrevoir dans un avenir plus ou moins rapproché. Jamais époque plus propice que celle-ci pour effectuer cette grande réconciliation des partis ! Sera-t-il possible de trouver une occasion plus favorable ? Les partis se sont-ils jamais trouvés aussi prêts de s'entendre ? Notre Constitution de 1857 ne doit-elle pas être enfin le lien qui doit unir les Mexicains formés à l'école du malheur et demandant aux vainqueurs qu'on leur tende une main fraternelle en vertu des principes de cette même charte ? Que de bienfaits résulteraient pour le pays, si l'article 23 de notre Constitution était fidèlement observé ! Assurément le respect de nos institutions serait plus efficace que mille échafauds élevés pour étouffer, dans leur sang, des malheureux vaincus !

» Les défenseurs n'ignorent pas qu'en vertu de la loi promulguée le 25 janvier 1862, le citoyen Président croit la Constitution suspendue jusque dans ses bases et ses principes fondamentaux ; mais quand bien même on accepterait cette suspension comme une vérité, impose-t-elle l'obligation d'appliquer d'une manière irrémissible la peine capitale à l'archiduc Maximilien d'Autriche ainsi qu'à d'autres citoyens mexicains ? Ne serait-il pas plus logique et plus humain de s'en rapporter, pour l'usage de ces facultés discrétionnaires, aux principes fondamentaux d'une constitution pour

laquelle la république a lutté si longtemps et qu'en définitive elle ne peut pas considérer comme lettre morte.

» Les lois fondamentales méritent tant de vénération et de respect, que malgré l'usage du pouvoir dont sont revêtus parfois les gouvernants, on croit d'après l'avis de distingués jurisconsultes, qu'ils n'ont pas le droit d'y toucher. Ainsi nous l'enseigne Wattel. »

« Il appartient, dit-il, essentiellement à la société de faire les » lois qui doivent la régler, indiquer la manière de la gouverner » et déterminer la conduite des citoyens dans leurs attributions » en leur confiant ce pouvoir qu'on nomme *pouvoir législatif*. La » nation peut confier l'exercice de ce pouvoir à un prince ou à » une assemblée, ou bien conjointement à un prince et une » assemblée; lesquels ont dès lors le droit de faire de nouvelles » lois et d'abroger les anciennes. On se demande si leurs pouvoirs » s'étendent jusqu'aux lois fondamentales et s'ils peuvent changer les bases de la constitution d'un État. Les principes que » nous avons formulés nous obligent à dire que l'autorité de ces » législateurs ne peut être aussi étendue et qu'ils doivent considérer comme sacrées les lois fondamentales, s'ils n'ont pas été » autorisés expressément par la nation à y porter atteinte; la » Constitution de l'État doit être permanente, parce que la nation » a établi la première cette Constitution. En confiant le pouvoir » législatif à certaines personnes, les lois fondamentales *sont* » *exceptées de leur commission*. Et enfin si la Constitution autori» sait les législateurs, comment pourraient-ils eux-mêmes la » changer sans détruire le fondement de leur autorité. » Cette doctrine est encore appuyée dans ce peu de mots de ce même savant : *La Constitution de l'État et ses lois sont la base de la tranquillité publique, l'appui le plus ferme de l'autorité politique et la garantie de la liberté des citoyens.*

» Cette lutte de cinq années, pour la conservation des institutions républicaines et pleine de gloire pour la démocratie mexicaine, deviendrait stérile si, nous trouvant à même d'invoquer ces principes et cela au moment que le plus beau des triomphes vient

de couronner des efforts héroïques, on nous contestait que ces institutions n'ont ni valeur, ni force et que la loi véritable est la terrible loi du 25 janvier 1862. Peu de personnes défendraient cette doctrine, quand l'emblème de l'union, le point de départ, le but de la lutte a été le sacrifice de tout autre principe, de toute autre aspiration qui ne serait pas la reconnaissance absolue de la Carta de 1857. Pour quelle époque alors réserverait-on l'application de ce même article? Serait-ce quand il n'y aurait plus de sédition? Quand il n'y aurait plus personne à exécuter?

« Il serait, en quelque sorte, équivalant, de remplacer cet article de la Constitution par l'inexorable loi du 25 janvier 1862, à l'aide de laquelle on pourrait élever un si grand nombre d'échafauds, que la pensée seule recule devant un spectacle aussi sinistre. Au moyen de cette loi, le citoyen Président peut faire conduire à l'échafaud les vaincus et dans le délire d'une exagération patriotique, cette même loi pourrait entraîner la mort d'un grand nombre de partisans et d'amis de la République.

» Si l'on pouvait tracer, sur deux lignes parallèles, la marche de ces deux manières si distinctes de gouverner, sur l'une on pourrait voir une sanglante traînée de sang et sur l'autre on apercevrait un chemin parsemé de grâces et de commutations de peine. A la vue de la première de ces deux lignes, le citoyen Président, sans doute épouvanté, détournerait les yeux de ce mode horrible d'interpréter la loi et qui en définitif ne fera que remplir de deuil et d'amertume les cœurs mexicains, en enlevant pour l'avenir à notre patrie les plus flatteuses espérances d'union et de bien-être.

» Il est utile de répéter encore ici que jamais, à aucune autre époque de notre histoire, on a vu dans le cœur de la nation une adhésion plus unanime à la Constitution de 1857 et qu'au citoyen Président, le défenseur constant des principes libéraux, appartient de porter remède aux maux de notre malheureuse patrie, au lieu d'aggraver les peines infligées aux vaincus et d'encourager la colère et la vengeance des vainquenrs.

Remédiera-t-on à ces maux par le spectacle ensanglanté du tom-

beau de l'archiduc Maximilien? La réparation sera-t-elle complète lorsqu'on dira au peuple mexicain : « *Quérétaro fut le tombeau de celui qui, prenant le titre d'empereur, a exercé, pendant trois années consécutives, un pouvoir usurpé!* » La nation peut-elle désirer la mort précipitée de Maximilien pour que l'histoire, depuis 1861 jusqu'à ce jour, reste enfouie au milieu des ténèbres d'un procès militaire? En abrégeant de la sorte l'existence d'un homme politique, est-il convenable que le pays perde tous ses droits pour faire valoir ses réclamations à la face du monde entier, surtout lorsque l'archiduc lui-même nous a dit : « *Je désire que le Mexique me fasse juger sans précipitation; ce qui n'est pas le fait d'un conseil de guerre, mon désir étant de me trouver à même de pouvoir faire des révélations importantes pour son indépendance et son bien-être.* » Quand donc se présentera-t-il jamais pour la fédération une cause qui puisse l'intéresser à un plus haut point? A quoi donc servent nos tribunaux? Quel intérêt peut-on trouver dans une exécution mystérieuse et qui dans l'avenir pourrait être interprétée d'une manière sinistre? La peine de mort appliquée par un conseil de guerre pourra satisfaire momentanément l'impatience d'une minorité, mais elle ne sera jamais sanctionnée par la majorité du pays. La mort de Maximilien, comme prisonnier de guerre, pourra être considérée par quelques personnes comme un acte de justice et de vengeance nationale, mais jamais on ne pourra faire à cet acte rigoureux l'honneur d'une grande pensée, surtout pour des hommes d'État! Si la mort est la peine qui doit être infligée à Maximilien, pourquoi le procès qu'on lui intente ne serait-il pas en tout digne de la cause la plus remarquable qu'on puisse rencontrer dans l'histoire du continent américain, comme violation de territoire. Jusqu'à présent, on n'a pu savoir encore pertinemment l'origine de cette invasion que trois grandes puissances lancèrent contre nos ports maritimes, et nous trouvant à même de remonter à la source d'un événement d'une si haute importance, on voudrait renoncer à un examen approfondi de faits aussi transcendants et cela au préjudice des intérêts de toute la République. Maximilien vivant, il conviendrait à son

honneur de mettre au grand jour la vérité et en son nom nous promettons qu'il en sera ainsi, parce qu'en nous donnant ses instructions, il nous indiqua à différentes reprises, comme un devoir impérieux de sa part de faire connaître cette histoire mystérieuse et cette partie secrète de nos relations internationales. Que ne donneraient pas certains peuples de la terre, pour tenir entre leur mains un gage vivant et d'aussi grand intérêt pour leur avenir? Quels avantages n'obtiendrait-on pour l'existence du Mexique, comme nation vraiment indépendante, si on conservait la vie à un prince, l'allié de la plupart des souverains qui règnent aujourd'hui sur l'Europe!

» La grande république Américaine a manifesté elle-même le plus vif intérêt pour la personne et la vie de l'archiduc et si la note remise à cette occasion par le gouvernement de l'Union a pu froisser notre amour-propre national en l'envisageant comme une réprimande, néanmoins il faut, avec le calme qui doit être le propre des représentants de notre patrie, ne pas voir dans cette note une exigeance de supériorité, mais bien de bon vouloir à cause des preuves de sympathie et de bonne amitié dont les Etats-Unis nous ont donné des preuves non équivoques; en faisant prévaloir les droits du Mexique contre l'intervention.

» Cette note, provenant de n'importe quel gouvernement, ne pouvait être acceptée; aussi, placé sur ce terrain, le Président de la République a-t-il été le fidèle interprête de l'opinion publique. C'est sans doute un des plus beaux titres d'estime que peut avoir le Mexique pour son digne Président et pour les ministres qui n'ont cessé de l'assister pendant la crise que nous venons de traverser.

» Mais pour cela faut-il rejeter un bon conseil et dédaigner une telle recommandation? La puissance de cette nation amie et le mode de rédaction de sa note donnent-ils le droit de mépriser et de repousser ses bons offices? Si cette recommandation est basée sur un principe de moralité, s'il est certain que les principes républicains ont en horreur ces échafauds dressés par les passions politiques, devra-t-on, par opposition à ces mêmes principes,

rejeter une vérité, parce qu'elle aurait été présentée dans des termes et dans un sens tant soit peu offensants ?

» L'esprit des hommes revêtus de fonctions publiques au Mexique, doit être bien supérieur à cette appréciation qui juge des choses avec une susceptibilité telle; qu'on se formalise des formes pour sacrifier souvent la justice. Pour une question de forme ou plutôt de style, doit-on oublier les services qui vous ont été rendus dans l'adversité ; et, si on vous demande une concession sur un acte qui répugne à la justice et aux principes républicains, ne devra-t-on pas écouter avec bienveillance un avis émanant de frères avec qui on a le plus grand intérêt d'être étroitement liés ?

» Y aurait-il quelqu'un qui veuille répondre à cette note par l'exécution immédiate de Maximilien ? Non, nous n'avons pas à craindre qu'un gouvernement aussi éclairé que le nôtre puisse donner accès à des élans passionnés qui, quoique peut-être empreints de patriotisme, ressembleraient plutôt à un délire frénétique qu'à l'expression prudente et discrète d'un véritable amour pour la patrie ?

» Quand le Mexique se trouve a même de témoigner sa reconnaissance à cette nation magnanime, serait-il sage d'y répondre par de l'ingratitude; surtout quand le Mexique se trouve aujourd'hui à même de témoigner toute sa gratitude aux nations amies ?

» La mort de Maximilien pourra être une preuve d'énergie, mais ne sera jamais, nous ne cesserons de le répéter, un acte de prudence et d'habileté politique de la part du gouvernement. En faisant mettre à mort l'archiduc Maximilien, c'est enlever au pays tous les droits incontestables qu'il pourrait, par la suite, faire valoir. Cet acte néfaste pourra sans doute recevoir l'approbation et les louanges de quelques personnes ; mais, si on pouvait consulter la nation, il est certain que ses meilleures interprêtes ne seraient pas ceux qui conseilleraient la mort d'un prince qui emporterait avec lui, dans la tombe, la plus belle occasion pour le Mexique de se montrer, aux yeux du monde, digne du rang qu'il doit occuper un jour.

» Dans ces moments de confidence qui unissent si intimement le défenseur et l'accusé, ce qui nous impressionna par dessus

toutes choses furent les paroles suivantes que l'archiduc nous adressait avec un ton de vérité et de sincérité dont nous fûmes pénétrés : « *Je regretterais du plus profond de mon cœur que ma mort pût occasionner un jour au Mexique quelque embarras : que la perte de ma vie ne soit jamais nuisible au pays pour la prospérité duquel je fais des vœux bien sincères.* »

» Dans cette circonstance nous pourrions entrer dans de grands développements au sujet de la question internationale : mais notre recours en grâce nous oblige de nous restreindre, en répondant aux accusations qui pèsent sur la tête de notre client. Les détails de ces accusations demanderaient une extension que le temps ne nous permet pas de développer et nous devons nécessairement nous limiter à ce que le procès offre de plus capital.

» L'archiduc Maximilien nous disait : « *On m'accuse d'un prétendu crime qu'on voudrait assimiler à celui de trahison à la patrie, tandis que je ne puis être jugé que pour ma conduite pratique et pour les actes de mon gouvernement.* »

» L'archiduc nous a recommandé d'appeler tout particulièrement l'attention de ses juges sur divers de ses actes ; mais, en raison du peu de temps que nous avions devant nous et de celui que nous avons perdu dans nos entretiens avec le citoyen Président et ses ministres, il ne nous a pas été permis, par suite d'un refus de sursis, de retourner à Quérétaro pour nous joindre aux autres défenseurs et présenter des documents importants pour la défense du prince. Qu'il nous soit donc permis d'insérer ici quelques-unes de ces pièces à l'aide desquelles l'archiduc était persuadé de réduire à néant les principaux chefs d'accusation qu'on lui attribuait et d'après lui, si injustes qu'ils ne pouvaient être l'objet d'un bref et rapide examen par-devant un conseil de guerre. Il nous avait indiqué, comme justification du chef d'accusation d'attentat à l'indépendance de la patrie, le serment qu'il avait spontanément prêté le 10 avril 1864, par-devant la *Commission des Notables*. Ce serment est ainsi conçu : «*Moi, Maximilien, empereur du Mexique, je jure devant Dieu et sur les Saints Évangiles, de chercher, par tous les moyens possibles, à*

procurer au pays son bien-être, sa prospérité; de défendre son indépendance et de conserver intacte l'intégrité de son territoire.

» Nous signalerons aussi, comme digne de remarque, le discours prononcé par l'archiduc, le 16 septembre 1864, dans cette même ville où, cinquante-quatre ans auparavant, l'illustre Hidalgo proclamait l'indépendance de sa patrie.

» Quant à ses rapports avec la France, l'archiduc nous a toujours assuré que jamais il n'y avait eu aucun compromis ni aucun pacte avec cette nation, qui pût compromettre son honneur; qu'il serait du plus haut intérêt pour la République de connaître l'histoire véritable de ces quatre dernières années, pendant lesquelles il n'a jamais été conclu, avec des puissances étrangères, aucun traité qui fût contraire aux intérêts du Mexique.

» Quant à ses actes de politique intérieure, l'archiduc a beaucoup insisté pour que ses juges prissent connaissance de son décret du 6 juillet 1864 par lequel il accordait une amnistie pleine et entière. Quelques jours après, le 27 du même mois, il faisait publier une circulaire dans le but d'éviter à l'avenir tout prétexte de discorde et capable d'exciter les ressentiments. Cette circulaire, est conçue en ces termes :

« Secrétairerie d'État et du Ministère de l'Intérieur. Mexico, 27 Juillet 1864.

» *Le désir le plus ardent de S. M. l'Empereur étant de voir disparaître à jamais les dissensions intestines qui pendant tant d'années ont affligé le pays, et de voir se resserrer les liens de fraternité dans la grande famille mexicaine, Sa Majesté ne peut voir sans indifférence qu'en parlant de certaines personnes on leur applique des qualifications injurieuses qui répugnent à sa politique et à ses sentiments bienveillants.*

» *Pour ces mêmes motifs, dans le décret que Sa Majesté a fait publier le 6 du courant et dans lequel elle fait un appel généreux, hormis à ceux entachés de crimes, à toutes les personnes qui ont combattu et combattent encore contre l'empire, on n'y voit pas même figurer l'expression de grâcié.*

» *Sa Majesté m'ordonne donc de prévenir Votre Seigneurie de*

n'exiger à l'avenir des personnes qui déposeraient les armes et désireraient se retirer paisiblement dans leurs foyers, d'autre promesse de leur part que celle de vivre dorénavant pacifiquement et tranquillement, sans qu'on tienne aucun compte de leurs opinions et de leurs antécédents politiques.

» *Sa Majesté recommande également la plus grande circonspection dans le langage officiel, en ayant soin d'éliminer tout mot et toute qualification, qui jusqu'à ce jour, n'ont servi qu'à exciter les partis les uns contre les autres et à alimenter le feu de la discorde.*

» *Enfin, Sa Majesté m'ordonne que cette règle soit observée dans toutes les publications de la presse, qui dans leur infraction, mériteront l'application des mesures qu'exigent l'union et la concorde qui doivent régner parmi les Mexicains. Le sous-secrétaire d'État et de l'Intérieur. — Signé : José M. Gonzalez de la Vega.*

» Le 2 décembre de la même année, on publia une autre circulaire, écrite dans le méme sens et dont le premier paragraphe est ainsi conçu :

» *L'empereur a vu avec un profond déplaisir certaines mesures prises, par cette préfecture, à l'égard de chefs, officiers et autres employés de l'ancien gouvernement qui sont venus se mettre sous la protection de l'empire. Le retour de ces mêmes individus étant une preuve suffisante de leur obéissance aux lois, il n'est pas nécessaire d'exiger d'eux des démonstrations qui ne peuvent que les humilier et qui en définitive ne sont d'aucune utilité pour la sécurité publique, etc....*

» Il existe un autre chef d'accusation, qui est la promulgation de la loi du 3 octre 1865. L'archiduc nous a expliqué cet acte de la manière suivante : Le bruit s'étant répandu dans le pays que le président avait abandonné le territoire de la République, le gouvernement de l'empire avait jugé opportun de publier cette loi en considération de ce que la guerre n'était plus dès lors règulière. Néanmoins, l'archiduc a toujours profité de toutes les occasions qui se présentaient pour y déroger en modérant la rigueur de cette loi, calquée sur une loi antérieure et promulguée précédemment par plusieurs gouvernements mexicains.

» L'archidue, a toujours fait grâce pour des délits politiques malgré que la même loi ne fît point d'exception. Le prince, loin de témoigner des ressentiments pour les défenseurs du Mexique contre les armes étrangères, a toujours été l'admirateur de leurs actions héroïques, et la sympathie de l'archiduc pour la mémoire du général Zaragoza est assez publique.

» Le prince nous disait : *La personne même de M. Juarez a été respectée dans une multitude de lois et de décrets et jamais je n'ai permis que sa réputation fût attaquée. J'ai toujours admiré la constance de ses efforts;* et en parlant de cette constance, il ajouta : *Mon retour depuis Orizaba n'a eu d'autre motif que celui de préserver le pays d'une nouvelle guerre civile que les troupes françaises avaient le projet de susciter en m'obligeant de quitter le pays, projet du reste médité depuis plusieurs mois à l'avance. Je revins donc sur mes pas, bien décidé à entrer en composition avec le président de la république par l'intermédiaire d'un congrès national, seul capable de donner la paix au pays, et cette combinaison avait été acceptée avec joie par tous ceux qui m'accompagnaient. Les opérations des forces militaires républicaines et la ferme résolution de M. Juarez de n'accepter aucune transaction, me fit perdre tout espoir. Cependant, je ne renonçais point à mon projet et à cet effet je me rendis à Quérétaro; d'où je dépêchai l'avocat Antonio Garcia pour préparer les voies d'arrangement. Mais cette négociation n'ayant pu aboutir, le résultat de toutes mes démarches est le procès qu'on m'intente aujourd'hui. Prévoyant le malheureux sort qui pouvait m'atteindre, si on n'acceptait pas l'idée d'un congrès ou tout autre moyen de pacification, j'avais remis à une personne possédant mon entière confiance, mon abdication en règle et cela pour le cas où je serai faits prisonnier. Ce fut de ma part un acte spontané et auquel je ne voulais pas qu'on donnât plus tard l'apparence de la force. En un mot, tous mes désirs les plus ardents étaient une pacification que je n'ai pu obtenir.*

» Il est temps que les défenseurs, laissant de côté tout ce qu'ils auraient à ajouter encore pour la défense de l'archiduc, s'occupent dorénavant du recours en grâce, comme s'il s'agissait d'un

condamné à mort qui nous eût autorisé à demander la commutation de sa peine. Nous demandons donc que la peine de mort, qui, selon les hommes judicieux de notre siècle, ne doit atteindre que des criminels d'un ordre ordinaire, ne soit pas appliquée à l'archiduc Maximilien.

» Nous venons au nom de l'humanité, de la démocratie, de la liberté et de la Constitution demander qu'on suspende le coup de mort prêt à frapper l'archiduc Maximilien, et en demandant grâce pour sa vie, nous rappellerons au citoyen Président que cette grâce qu'il a le pouvoir d'octroyer, est l'une des plus belles prérogatives de ses attributions comme chef suprême de la nation.

» La clémence est la vertu des républicains et sans cette condition essentielle pour une nation, surgissent des maux irréparables, conséquences funestes, d'un pouvoir tyrannique, et qui par trop de rigueur laisse derrière lui des traces profondes d'un débordement qui fait couler bien des larmes dans le sein de la société.

» Après un certain temps, vient la réflexion et alors les hommes les plus surexcités, les plus animés, ont bientôt la profonde et intime conviction que des bienfaits de la paix seulement peut dépendre le triomphe des vrais principes constitutionnels. Alors la grande confiance du pays est que cette situation, tempérée par le respect de ces mêmes principes qu'on proclame, doit amener l'union si désirée par tous les partis et mettre pour toujours un terme aux passions jusqu'alors sans frein.

» Quel souriant avenir pour le peuple mexicain, si à la sagesse de son gouvernement et au prestige de son triomphe on pouvait adopter une marche et une règle précise pour l'observation des principes renfermés dans notre Constitution !

» Le pardon, dans cette circonstance, peut devenir pour notre patrie une source inépuisable de bienfaits qu'on doit apprécier d'autant plus que le besoin s'en fait impérieusement sentir. Aujourd'hui la société demande une paix qu'on ne pourra jamais obtenir par l'effusion du sang, source de deuil et de consternation. A la vue du sang répandu, quelques personnes pourront y applaudir, tandis que la majorité du pays n'entrevoit dans cette rigueur

qu'un abime de malheur et un mal contagieux entraînant les vainqueurs dans une voie inconnue et qui n'apporte en définitive que larmes et désolation.

» Dans toutes les grandes crises il règne toujours une sorte de stupeur et de terreur qui se dissipent lorsque celui qui gouverne parle comme un père qui aime ses enfauts ; lorsqu'on repousse cette menace terrible de la mort qui est le germe de la discorde et enfin lorsqu'on admet sans arrière-pensée les excuses des égarés. Le Mexique est une nation dont la plupart des enfants épars pleurent sur les maux engendrés par une lutte fratricide et la vue de nouveaux échafauds serait pour les vaincus aussi bien que pour les vainqueurs le présage de nouveaux et interminables malheurs.

» En présentant ce mémoire, nous demandons que la vie de Maximilien soit épargnée et cette grâce, si nous l'obtenons, sera vue d'un bon œil dans ce pays généreux qui connaît déjà tout ce qu'a de valeur la philanthropie des principes libéraux. Il y a peu de jours que les portes d'une prison se sont ouvertes pour Mr Jefferson Davis et cette mise en liberté a été applaudie par ce même peuple qui a ressenti aussi les horreurs de la guerre civile.

» Nous, défenseurs de Maximilien, en présentant ce recours en grâce, nous remplissons un devoir à la fois pénible et honorable; parce que choisis par ce prince, sans doute à cause de nos divergences d'opinion avec les siennes, nous devons pour ces mêmes motifs faire les plus grands efforts pour l'assister dans son infortune. Obligés, malheureusement, de nous rendre à San-Luis de Potosi, le temps ne nous a pas permis de retourner à Quérétaro pour assister au conseil de guerre, mais nous ne doutons pas que le devoir imposé à tous les défenseurs de l'archiduc sera noblement rempli par nos confrères de Quérétaro. Pressés par le temps, peut-être que cette défense n'aura pas toute la force désirable parce qu'on n'aura pu l'accompagner des documents et de témoignages qui, aux yeux de notre client, étaient d'un si grand intérêt non-seulement pour lui, mais encore pour le pays. Plût à Dieu que les juges, pénétrés de l'impossibilité et de l'incompétence d'un tri-

bunal militaire, pour juger les actes du prince, voulussent adoucir la rigueur d'une loi qui, née de circonstances exceptionnelles, a été créée *ad terrorem* contre ceux qui pourraient trahir leur patrie ! Maximilien et ses actes administratifs ne pouvaient, d'après notre manière de voir, entrer dans l'esprit du législateur qui, en promulguant la loi de 23 janvier 1862, avait pour but d'imposer la terreur au moment que la lutte s'engageait entre la nation et des troupes étrangères.

» Nulle part dans cette loi, dont les limites sont si étroites, on ne trouve place pour un procès qu'on veut intenter à un gouvernement qui aurait usurpé le pouvoir pendant un laps de temps si prolongé et cette circonstance importante, ajoutée à beaucoup d'autres, rend cette grâce nécessaire, non seulement comme étant un acte d'humanité et de haute politique, qui sera apprécié par notre patrie, par nos sœurs les républiques et enfin par le monde entier.

» Si l'intérêt que nous avons de sauver la vie de l'archiduc d'Autriche ne nous eût pas arrêté, nous aurions cherché a appuyer cette requête de documents minutieux et inséparables de sa défense ; nous aurions fait ressortir les avantages que le pays aurait obtenu en ne laissant pas enfouie dans la tombe de l'archiduc une histoire intéressante pour le Mexique, au moment où il vient d'échapper miraculeusement et glorieusement à la plus critique et la plus rude des épreuves. La Providence n'ayant pas voulu sans doute que le nom de notre patrie fût rayé de la liste des autres peuples, il semble de toute nécessité que les détails d'une foule d'épisodes récents, qui ont eu lieu dans cette sorte *d'interrègne*, soient consignés dans les pages de l'histoire, comme preuves de la valeur de l'armée, de l'intelligence de nos hommes d'État et de l'abnégation et de l'amour de la patrie chez le peuple mexicain. Enfin, pour que cette histoire soit entièrement honorable pour le Mexique, nous demandons la grâce de l'archiduc Maximilien et si nous l'obtenons, la patrie saura apprécier, comme ils le méritent, les traits de courage de ses enfants dans la lutte et leur générosité au milieu de leur victoire.

» La république et la démocratie ont pris de si profondes racines dans les cœurs mexicains, que ces derniers n'ont pas besoin de voir verser le sang sur des échafauds pour consolider leurs institutions.

» Ces institutions, sans courir aucun danger, se perpétueront parceque l'expérience a démontré aux Mexicains, autrefois divisés, que le plus grand des maux est de confier aux baïonnettes étrangères, le soin de soulager leurs peines. L'intervention a dû apprécier l'énergique résistance que lui a opposée la décision du peuple mexicain, ainsi que son inébranlable résolution de d'accepter d'autre institution et de ne reconnaître d'autre gouvernement que celui proclamé par sa souveraine volonté. En conséquence, la République se trouvant pour le moment à l'abri de tout danger, si le citoyen Président consent à accorder la grâce du prince Maximilien, dans le cas où le conseil de guerre prononcerait contre lui la peine capitale, cet acte de clémence, de la part du chef suprême de la nation, serait le témoignage le plus flatteur pour un gouvernement qui, à la gloire d'avoir conjuré les désastres d'une guerre étrangère, y joindrait encore la générosité à l'égard de vaincus, en rehaussant de la sorte le nom du Mexique redevenu libre et indépendant. San-Luis de Potosi, 12 juin 1867. Signés : Marianc-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

Cette requête, ouvrage de quelques heures, est un aperçu rapide ou plutôt un résumé succinct de toutes les observations que nous avions soumises de vive voix à l'appréciation du gouvernement. Voici la réponse qui nous fut faite :

« Sécrétairerie d'Etat et des Ministères de la guerre et de la
» marine. Section 1re. — En réponse à votre requête en date du 12
» courant, présentée seulement hier dans l'après-midi, par
» laquelle vous sollicitez, dans le cas ou Ferdinand-Maximilien
» de Hapsbourg serait condamné à la peine capitale, qu'on lui fasse
» grâce de la vie ; le citoyen Président de la république me
» charge de vous dire qu'on ne peut rien résoudre à l'égard
» de votre recours en grâce, avant de savoir si l'accusé sera con-
» damné à la peine capitale et que, dans le cas où cette sentence

» serait prononcée contre lui, le gouvernement se réserve le droit » de discuter si on devra ou non lui accorder sa grâce et alors » on tiendra compte de tout ce que vous exposez dans votre » mémoire. Indépendance et liberté. San-Luis de Potosi, 14 juin » 1867. Signé : Mejia. — A Messieurs Mariano-Riva Palacio et » Raphaël-Martinez de la Torre. »

Quoique nous eussions fait valoir, dans nos conférences verbales, tous les égards qu'on devait avoir pour les puissances étrangères, l'arrivée du baron de Magnus à San-Luis de Potosi vint nous donner le poids et la valeur que devait nous apporter l'autorité du représentant d'une nation puissante.

Ce ministre de Prusse à Mexico nous communiqua qu'il était autorisé à faire des démarches au nom des cours d'Autriche, de Belgique et d'Italie, et il ajouta : « *Et s'il le faut je puis, au nom de toute l'Europe, solliciter la grâce de l'infortuné empereur Maximilien.* »

Sur nos instances, M. le baron Magnus, accompagné de M. Juan H. Babansen s'était présenté le 13 chez MM. Lerdo de Tejada et Iglesias, et voici la narration fidèle de ce qui eut lieu dans cette entrevue.

Quoique le baron de Magnus parût profondément affecté, il adressa la parole à M. Lerdo avec une grande facilité et clarté et commença par lui faire la peinture de tous les bienfaits qui allaient rejaillir sur le Mexique, si on s'abstenait d'exécuter la sentence qui pourrait être prononcée contre un malheureux prince : il s'efforça ensuite de démontrer que ce serait pour le pays le meilleur et le plus efficace acheminement vers la paix intérieure, et enfin, il offrit les bons offices de son souverain, dans le cas ou le Mexique pourrait les utiliser auprès des autres gouvernements de l'Europe. Le baron de Magnus parla aussi de la rigueur de la loi du 25 janvier 1862 et il finit par manifester le vif intérêt que le monde entier prenait à ce que la vie d'un prince trahi par le sort des armes fût respectée.

M. de Lerdo, après avoir prêté beaucoup d'attention aux arguments de M. de Magnus, lui répondit : « *Le gouvernement, en soumettant l'archiduc Maximilien à un conseil de guerre, n'a fait que*

se conformer à une loi antérieure et il est persuadé d'avoir agi en toute justice. Avant de pouvoir discuter la grâce qu'on demande pour le prince, il faut attendre le prononcé de la sentence. Cette loi ayant été appliquée à des Mexicains, rien ne pourrait justifier une exception en faveur de celui qui fut le chef de la rébellion. »

M. de Magnus fit ensuite un exposé de nos bonnes relations avec la Prusse, des services que cette nation avait rendus au Mexique dans une grave question avec les Etats-Unis et enfin, invoquant les rapports de bonne amitié entre les deux nations, il réclama, au nom de son pays, la grâce de Maximilien, dans le cas où il serait condamné à mort.

M. Lerdo chercha à prouver en peu de mots la justice du procès qu'on faisait à l'archiduc et quant à la grâce qu'on demandait pour lui, il ne proféra pas une parole qui pût donner quelques espoir qu'on ménagerait la vie de celui pour qui M. de Magnus faisait de si vives instances. M. Lerdo se réservait de traiter la question de recours en grâce dans un conseil des ministres, en promettant de soumettre au Président tout ce qui pourrait venir à l'appui des prétentions de M. de Magnus.

Immédiatement après, le ministre de Prusse passa dans le salon du Président. Les premiers moments de l'entrevue se bornèrent à des compliments d'usage et ensuite le baron aborda les mêmes questions déjà débattues avec M. Lerdo. Le président fut rempli de prévenances à l'égard de M. de Magnus ; mais quant au sort réservé à l'archiduc, il ne fut pas plus explicite que ne l'avait été M. Lerdo.

En sortant de chez le Président, M. de Magnus se trouva dans la position d'un homme qui, bercé des plus belles espérances, les voit s'anéantir presque aussitôt que conçues ; néanmoins, le vif désir de sauver la vie de l'archiduc lui faisait encore entrevoir l'espoir d'obtenir une grâce d'où devait découler pour la république Mexicaine une source de bienfaits. Malgré l'agitation profonde qui s'était emparée de lui et après nous avoir raconté, jusque dans ses plus petits détails, son entrevue avec le Président et les ministres, il jugea opportun d'adresser une requête officielle à M. Lerdo, dont la teneur est la suivante :

« San-Luis de Potosi, 14 juin 1867.

Monsieur,

» Je me vois obligé de venir témoigner à Votre Excellence ma
» plus profonde reconnaissance pour l'accueil bienveillant qu'ont
» reçu les observations verbales que j'ai eu l'honneur de soumet-
» tre hier à l'appréciation de S. E. le Président et à celle de ses
» ministres, en faveur du malheureux prince, qui se trouve
» prisonnier à Quérétaro.

» J'apprends, à l'instant même, que les débats du procès par-
» devant le conseil de guerre ont dû commencer hier, et, que
» suivant toute apparence, la sentence sera prononcée aujourd'hui
» même.

» Pour des hommes d'État intelligents et dans les mains des-
» quels le sort des armes a mis la vie de l'illustre prisonnier,
» l'instant critique et solennel de cette dernière phase approche.
» Que Votre Excellence me permette donc, dans ce moment
» suprême, et qui peut amener de si graves conséquenees, d'ajou-
» ter à ma confé-rence d'hier les observations suivantes :

» Avant toute chose, je répéterai ici à Votre Excellence que le
» gouvernement de S. M. le Roi de Prusse, que j'ai l'honneur de
» représenter, ayant eu constamment, depuis l'indépendance du
» Mexique, le relations les plus amicales avec ce beau pays, j'ai cru
» qu'il était de mon devoir de me rendre à San-Luis de Potosi dans
» des circonstances aussi critiques pour le Mexique et afin de m'in-
» téresser, au nom de mon gouvernement, pour la conserva-
» tion de la vie d'un prince infortuné ! Je suis guidé dans ces
» démarches, du reste libre de toute prétention et de tout carac-
» tère officiel, par une amitié sincère pour le Mexique, pour sa
» paix intérieure et son bien-être futur. Donc, celui qui s'appuie
» sur une franche et bonne amitié et non interrompue pendant de
» nombreuses années, pour donner des conseils bienveillants, doit
» naturellement prendre le plus vif intérêt à ce que la vie d'un
» prince, en tout digne de compassion, soit épargnée, surtout lors-
» que se trouve en jeu un intérêt majeur pour la nation mexicaine :
» et Votre Excellence comprendra facilement que l'histoire glorifie

» d'autant plus les nations, si leurs actes sont nobles et empreints
» de générosité et certes, le plus beau de ses actes est celui de
» compatir au malheureux sort des vaincus.

» Comme homme d'État il ne peut échapper, à la haute péné-
» tration de Votre Excellence que les États-Unis, aussi bien que les
» gouvernements européens, ayant le plus grand intérêt à ce que le
» prince soit épargné, il en résulterait, pour ceux qui lui conserve
» raient la vie, une vive reconnaissance de la part du gouvernement
» qui, comme témoignage de cette même gratitude, offrirait à la
» nation mexicaine toutes les garanties qu'elle pourrait désirer
» pour la consolidation et la conservation de son indépendance
» et de saliberté.

» Mon noble gouvernement ayant toujours pris et prenant en-
» core le plus vif intérêt au bonheur et à la tranquilité du
» Mexique, je suis assuré que, si par ma médiation aussi per-
» sistante que respectueuse, on pouvait aboutir à un heurux
» résultat, S. M. le Roi de Prusse ferait tout ce qui dépendrai
» de lui pour assurer au Mexique le bien-être et la paix.

» Ainsi donc, pour le bonheur et la prospérité future du Mexi-
» que, dans l'intérêt de l'humanité, je me permets, plein de
» confiance dans la clémence du gouvernement, de renouveler
» à Votre Eycellence ma respectueuse requête et je profite de
» cette occasion pour l'assurer de ma bien haute considération.
suivante :

» Signé : A. V. Magnus. — A Son Excellence Sebastian Lerdo
» de Téjada. » Mr de Magnus reçut le jour suivant la réponse

« San-Luis de Potosi, 15 juin 1867.—Mr le baron deMagnus, etc.

» Monsieur le baron, dans la communication que vous m'avez
» fait l'honneur de m'adresser hier au sujet de la fâcheuse position
» de l'archiduc Maximilien de Hapsbourg, sur le point d'être jugé
» par un conseil de guerre, vous me dites que vous vous en rap-
» portez de nouveau à tout ce que vous m'avez exposé de vive
» voix, d'une manière entièrement confidentielle et dépouillée d
» tout caractère officiel.

» Dans notre conférence comme dans votre communication par

» écrit, vous avez rappelé les relations amicales qui ont toujours
» existé entre le gouvernement prussien et le Mex ique depui
» l'indépendance de ce dernier. Les personnes qui composent au-
» jourd'hui le gouvernement de la République savent apprécier,
» comme elles le méritent, les bonnes relations d'amitié entre le
» gouvernement prussien et le Mexique. Elles savent également
» apprécier et respecter les sentiments qui vous guident en pre-
» nant, comme vous le faites, le plus vif intérêt au malheureux
» sort qui accable en ce moment l'archiduc Maximilien.

» En réponse à votre communication, j'ai l'honneur de vous
» dire, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le manifester de
» vive voix, que les membres du gouvernement, dans un cas
» aussi grave, aussi important, en tout si digne de la plus pro-
» fonde attention, surtout quand il s'agit du sort de l'empereur
» Maximilien et de celui de tous les prisonniers de Quérétaro,
» pèseront dans leur conscience les motifs qu'il y aurait, pour
» eux, d'agir avec clémence et bonté tout en tenant compte des
» devoirs qui leur sont imposés par la justice et par le besoin
» d'assurer la paix de la République.

» Je profite de cette occasion, monsieur le baron, pour vous
» prier d'agréer, etc. — Signé : Lerdo de Tejada. »

Le 14, nous avions reçu une dépêche télégraphique qui nous mettait au courant de la marche du procès et qui était ainsi conçue :

« Dépêche télégraphique de Quérétaro, reçue à San-Luis de
» Potosi le 14 juin 1867, à 10 heures du soir : A messieurs Ma-
» riano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre : Ce matin
» à 8 heures, le conseil de guerre est entré en fonction et à 8
» heures du soir la séance a été suspendue et renvoyée à demain,
» à 8 heures du matin. Nos défenses ont été entendues, demain,
» le procureur fiscal prononcera ses conclusions, auxquelles nous
» répondrons, si nous le jugeons convenable. — Signé : Vasquez
» et Ortega. »

Comme la rigueur de la loi du 25 janvier 1862 ne nous permettait pas de compter sur une peine autre que celle de la mort pour notre client et que, d'un autre côté, le dénoûment du procès tou-

chait à sa fin, nous jugeâmes à propos de mettre en jeu tous les moyens possibles, pour la réussite de notre recours en grâce, présenté antérieurement.

A cet effet, nous nous rendîmes de nouveau auprès de M. Lerdo et quoique, dans notre entrevue précédente, nous eussions fait entrevoir, de toutes les manières imaginables, la convenance qu'il y aurait d'accorder la grâce de l'archiduc, surtout sous le rapport de nos relations extérieures, nous entrâmes dans un nouvel examen de la question que nous appréciâmes de la manière suivante en adressant la parole au ministre :

« Le Mexique, en accordant la grâce de l'archiduc, deviendrait aux yeux du monde entier une nation aussi généreuse qu'elle s'est montrée énergique dans la lutte nationale; son gouvernement ferait preuve d'habileté en usant de clémence à l'égard d'un prince qui, séduit par la perspective des charmes d'une couronne dans le Nouveau Monde, ne pouvait pas s'imaginer que, là où il avait entrevu un avenir de bonheur et de gloire, en songeant à l'agrandissement d'un empire qu'on lui avait dépeint comme rempli d'enthousiasme et de soumission pour cette nouvelle forme de gouvernement, il ne trouverait en définitive qu'un échafaud, sans avoir la conscience d'avoir mal agi. Son élévation au trône pourra être contestée comme n'étant pas le fait de l'opinion franche et unanime du pays. Mais, si les partis errent, ne sera-t-il point permis à un homme de se tromper? Le vote d'un parti, ou d'une fraction de parti, sert souvent de base à un pouvoir qui, ardemment combattu dès son principe, finit souvent par conquérir les cœurs et la volonté de ses propres adversaires !

» Telles auraient pu être les intentions de l'archiduc ! Ne pourrait-on pas admettre quelque excuse en faveur d'une intention qui est éloignée du crime autant que le bien l'est du mal ?

En suivant l'échelle progressive des peines infligées à l'humanité, on doit nécessairement arriver au dernier échelon, à la dernière des peines, dont l'application est en contradiction formelle avec les principes fondamentaux de notre Constitution. Ne serait-il pas plus glorieux et plus utile pour le Mexique de retenir l'archiduc

Maximilien comme prisonnier dans la forteresse de Perote ou tout autre prison jusqu'à ce qu'un congrès national eût décidé de son sort? Par cette mesure, ne serions-nous pas assurés de voir l'Europe couronnée venir implorer auprès de la République et de la démocratie mexicaine la vie et la liberté de l'archiduc? L'histoire pourrait-elle élever un plus beau monument de gloire pour la démocratie mexicaine en inscrivant dans ses annales ces quelques lignes: « Elle vainquit l'Empire et consolida la République en la défendant avec le courage et l'enthousiasme qu'inspire la liberté; en pardonnant à l'empereur, elle lui fit grâce du dernier des supplices, parce que ses lois fondamentales et la Constitution victorieuse, dans sa sagesse philanthropique, défend la peine de mort. »

Ces idées furent présentées de mille manières, dans le but de sauver la vie du prince, qui avait confié le soin de sa défense à quelques libéraux. Ce furent ces mêmes idées, ces mêmes pensées, qui furent l'objectif de tous nos derniers efforts; elles reposaient, en effet, sur la saine morale et elles étaient fondées sur l'espoir d'une prochaine réconciliation, que laissait entrevoir le congrès national, qui devait se réunir sous peu de mois et dans lequel les Mexicains allaient éprouver ces émotions inexprimables et seules capables d'émouvoir les sentiments entre frères, momentanément divisés et pleurant ensemble, et dans le sein de la famille, les malheurs et les peines d'un égarement.

Les larmes des vaincus doivent être un appel à la clémence des vainqueurs.

Dans cette lutte fratricide, on a vu, un père servant l'Empire fait prisonnier par ses propres fils et remis par eux entre les mains de celui qui avait le pouvoir de lui enlever la vie. Mourant de honte et de douleur, parce que la vie d'un père est ce qu'il y a de plus cher, ces fils, avant de prendre cette résolution, hésitaient sur ce qu'ils avaient à faire; ils tremblaient en songeant d'un côté à la rigueur de la loi qui pesait sur ceux qui servaient un empire émané de l'intervention; et de l'autre ils craignaient que quelque partisan de la République ne mît la main sur l'auteur de leurs

jours. Le cacherait-on? Où? Pourquoi? N'y a-t-il pas une loi sévère contre ceux qui ne se présenteront pas? Sa mort n'était-elle pas alors probable? L'unique moyen qu'exigeait la prudence était de remettre eux-mêmes leur père entre les mains de l'autorité en demandant qu'on lui fît grâce de la vie, pour les services rendus par ses fils à la République.

Combien d'exemples on pourrait citer de pères au service de l'Empire et qui avaient leurs fils parmi les défenseurs de la République! Combien de frères, divisés d'opinion, en venaient continuellement aux mains sur les champs de bataille!

En présence de ce qui précède, les personnes sans passions politiques pourraient-elles considérer comme juste l'application de la peine de mort pour les serviteurs de l'Empire? Le pardon, accordé à son chef, serait-il désapprouvé par l'histoire, ce miroir de la conscience des peuples? Ne serait-il pas plus honorable pour le Mexique, le droit de grâce étant suspendu, de voir toutes les cours de l'Europe venir demander grâce pour la vie de Maximilien? Ne serait-il pas plus glorieux de recevoir les requêtes de de tous les souverains, et de les faire connaître au pays entier, au moment de la réunion d'un congrès général, qui comprendrait toute son importance et sa force, en recevant de la part de ceux qui avaient apporté avec eux l'intervention, une demande en grâce pour la vie du prince, compromis dans cette expédition aventureuse?

Si, dans un sens moral, l'amnistie a pour signification la réconciliation des Mexicains et l'élévation de notre patrie à l'extérieur? que peuvent objecter contre ce pardon, des hommes remplis de patriotisme?

En débattant cette grande question devant le congrès, le pays ferait entendre ses justes plaintes à ces souverains qui, rompant leurs relations amicales avec la République, envoyèrent leurs forces militaires pour envahir un peuple ami et qui n'avait fait aucune offense à l'Europe, pour qu'on lui déclarât la guerre. La vie de l'empereur, dépendant du vote de la nation, représentée dans la personne de ses mandataires comme expression, peut-

être pour la première fois, d'hommes appartenant à tous les partis, serait, pour les vaincus l'annonce de la fin de leurs malheurs, tandis que la mort de l'archiduc serait une alarme continuelle, pour des infortunés qui, outre les regrets d'une grande déception dans l'empire, auraient encore à trembler devant le pouvoir menaçant d'une loi mise en vigueur, comme défi à l'intervention. Ces inquiétudes, ce malaise ne peuvent se prolonger sans être nuisibles au pays. Enfin, la mort de Maximilien ressemblerait à une concession forcée, que le gouvernement ferait aux exigences d'un parti, concession qui élèverait une foule d'échafauds et ferait verser bien des larmes.

M. Lerdo, après nous avoir prêté toute son attention, nous répondit : « Nous débattons une question de pardon avant qu'il en soit temps, et cela parce que vous entrevoyez, dans la sentence du conseil de guerre, l'annonce certaine de la peine capitale pour Maximilien. Sans que l'on puisse dire que le gouvernement ait une résolution arrêtée, à cette égard, car c'est *un point réservé à un long et sérieux examen*, je désire néanmoins répondre à quelques observations que vous venez de me faire :

» Le pardon accordé à Maximilien pouvait devenir très-funeste » au pays, parce que, connaissant la légèreté de son caractère, il » n'y aurait pas de sécurité certaine qu'il ne se laissât entraîner, » plus tard, dans d'autres entreprises. La guerre civile peut et » doit se terminer par la réconciliation des partis, mais pour cela » il faut que le gouvernement extirpe les principaux éléments de » tout bouleversement probable pour l'avenir. La justice, en fai- » sant ce procès, remplit un devoir impérieux et la nation nous » demanderait peut-être compte, un jour, d'une indulgence qui » pourrait l'exposer aux dangers d'une nouvelle révolution.

» Pour l'intérieur du pays, le pardon, au lieu d'être un lien » d'union, serait un sujet éternel de récrimination entre les » défenseurs de la nationalité mexicaine : cette grâce produi- » rait une inquiétude dangereuse au point de compromettre » l'avenir, en enlevant à l'autorité toute sa force. Le gouvernement » a pesé, avant et à présent, et avec la plus grande attention,

» tous les dangers d'un pardon et les conséquences d'une exécu-
» tion capitale, et si le gouvernement refuse la grâce, dont il
» s'occupera néanmoins en temps voulu, veuillez être persuadés
» que cette décision ne sera l'effet que d'une intime conviction,
» et qu'ainsi l'exigeaient le sentiment national, la justice, les
» convenances publiques et le besoin d'assurer la paix et la tran-
» quillité d'un pays, qui, sans ce nouvel élément d'anarchie,
» a déjà eu assez de motifs pour se déchirer pendant plus de cin-
» quante années. Qui pourrait croire à la tranquillité de ces
» hommes incorrigibles, pour qui les progrès de la société et les
» institutions républicaines sont des fautes qui les blessent et les
» excitent à la révolution? Qui peut nous assurer que Maximilien,
» en se retirant à Miramar, au lieu d'y vivre paisiblement, ne
» nourrirait pas la prétention, de retourner dans un pays dont
» il se considérerait toujours comme l'élu? Quelle garantie pour-
» raient offrir les souverains contre une nouvelle invasion, dont
» le but serait la restauration de l'empire? L'Europe ne peut voir
» dans les Mexicains des hommes capables de former une nation.
» Elle a de nous la plus triste idée : elle se figure que les institu-
» tions républicaines sont le vertige d'un peuple en démence et
» elle croirait rendre peut-être un grand service au pays, en enga-
» geant de nouveau Maximilien à fonder une monarchie. L'inspi-
» ration fatale qui poussa à l'intervention pourrait revivre encore
» et les gouvernements de l'Europe, sous le prétexte de nous
» civiliser, armeraient de nouvelles légions qui, quoique composées
» d'étrangers, arboreraient le drapeau mexicain, pour rétablir le
» pouvoir de celui qu'ils appellent empereur. Le pardon pourrait
» alors devenir funeste, et au mépris et à l'ingratitude, déversés
» sur notre conduite, se joindrait peut-être la répulsion des
» partis : nous verrions leur haine s'envenimer et alors retom-
» berait sur nous le reproche terrible de trahison. Un parti ayant
» toujours les yeux tournés vers Miramar, nous devrions nous
» attendre d'un moment à l'autre à une nouvelle violation des
» principes de droit public et, l'indépendance du Mexique pour-
» rait alors courir de plus grands dangers que ceux qu'elle a

» pu conjurer à force de sacrifices. Il faut que l'existence
» du Mexique, comme nation indépendante, ne soit pas laissée au
» libre arbitre des gouvernements européens ; il faut que nos
» réformes, que nos progrès et notre liberté, ne s'arrêtent pas
» devant la volonté de quelques souverains de l'Europe, qui vou-
» draient protéger celui qui, s'intitulant empereur du Mexique,
» pourrait aspirer à donner des limites à la liberté des citoyens.
» La vie de Maximilien, pourrait encore servir de prétexte à une
» royauté et cet espoir, pourrait alimenter les récriminations des
» partis, les séditions et serait l'élément d'une antipathie qui
» aurait de plus profondes racines que celles qui ont déjà existé
» au milieu des haines politiques. Le retour de Maximilien en
» Europe pourrait être, entre les mains des calomniateurs et des
» ennemis du Mexique, une arme dont ils se serviraient comme
» motif de restauration, en provoquant toujours de nouveaux
» conflits pour renverser les institutions républicaines. Voilà, près
» de cinquante ans que le Mexiqne a essayé des moyens de pardon,
» de douceur et les résultats d'une conduite pareille ont été
» l'anarchie et la perte de notre prestige aux yeux de l'étranger.
» A présent, ou jamais, nous avons l'occasion de consolider la
» République. »

Il nous est impossible de reproduire ici tout ce que nous dit M. Lerdo pour appuyer son opinion personnelle, celle du Ministère et du Président, dans le cas où on refuserait la grâce; mais nous nous rappelons fort bien qu'il nous dit en terminant : « Le
» gouvernement qui a lutté avec une conviction aveugle pour
» l'avenir de la République, ne peut compromettre aujourd'hui
» aucun de ses grands intérêts par une résolution précipitée à
» l'égard de la grâce de Maximilien. Le gouvernement fera une
» sérieuse étude de vos exposés et la résolution qu'il prendra
» sera celle d'une conscience que la passion ne peut émouvoir. »

Nous étions à bout de sollicitations; tout ce que nous eussions pu ajouter devenait inutile et il ne nous restait plus qu'à chercher dans notre imagination les moyens de combattre les idées que venait d'emettre M. de Lerdo.

Nous représentions à ce ministre le pays, maître dorénavant de ses destinées, assuré contre toute nouvelle tentative qui pût porter atteinte à ses institutions républicaines; et pour donner plus de force à ces mêmes institutions et pour consolider le plus tôt possible la paix, nous demandions la grâce du Prince.

Nous ne pouvions alors contester ce droit vengeur qui protège les nations et dont tous les pays ont fait usage dans les grandes commotions. Nous devions chercher une idée qui pût être présentée à l'appréciation d'hommes d'État et qui pût produire aux yeux de la multitude l'effet d'une résolution clémente, libérale et magnanime. Nous devions éloigner ces sombres questions de mort et de trahison à la patrie qui surexcitent les esprits, afin de pouvoir dire au gouvernement : « La nation sera plus grande dans » son pardon que dans ses triomphes. La patrie est plus noble en » pardonnant qu'en sévissant. Le pardon est un bienfait national » qui attache par reconnaissance; le sang répandu comme châti- » ment, est l'œuvre d'un esprit poussé par le vertige et la ruine » et qui épouvante ceux même qui ont prodigué leur sang pour » la patrie. Le monde contemple le Mexique et lui rendra justice » en le voyant établir ses institutions sur les décombres de l'Em- » pire. Il connaîtra alors la force de la vertu de la République » qui, de sang-froid et sans passion, juge, au jour de son triomphe, » ceux qui ont renié leur patrie, ceux qui ont foulé aux pieds ses » institutions, et cela avec la majesté d'un véritable juge et con- » formément à une de nos belles conquêtes, de notre Constitution, » qui abolit la peine de mort pour délits politiques. Ce triomphe » moral sera plus grand que tous ceux qu'on pourrait obtenir par » la force des armes et les hommes sérieux de l'Europe et des » États-Unis, de même que tous les hommes de cœur, admireront » cette nation patriote qui possède au suprême degré les vertus » républicaines. La nation a été victime de projets monarchiques ; » mais au milieu de ce conflit, la masse des nations et des peuples » conservèrent pour le Mexique la plus grande estime. Nos sol- » dats expatriés ont reçu mille témoignages de sympathie tant » en Espagne qu'en France. Cette dernière nation s'est distinguée

» en ouvrant des listes de souscription pour les malheureux
» Mexicains après leur avoir accordé une généreuse hospitalité.

» Chaque obole que, dans une position aussi pénible, recevaient
» nos soldats en Europe, doit être un motif de plus pour être unis
» à ces nations qui, en opposition avec leurs gouvernements, fai-
» saient des vœux pour le triomphe de la République mexicaine.
» Le gouvernement, supérieur aux exigences du moment, avec
» l'impartialité et la sagesse qui doivent présider à ses actes,
» pourra, en pardonnant à Maximilien, faire comprendre aisé-
» ment à ce peuple généreux, qu'il considère comme un acte d'une
» politique habile, de tenir l'archiduc renfermé dans une prison,
» jusqu'au moment de la réunion du congrès, qui mettra alors la
» nation à même de se prononcer sur la sentence décrétée par le
» conseil de guerre et pourra en atténuer la rigueur. »

» A tout ceci le gouvernement répondait qu'il se réservait d'étudier en temps utile nos représentations et c'était sur une semblable incertitude que reposait tout notre faible espoir.

Le 14 juin, nous reçûmes la dépêche suivante :

« Dépêche télégraphique de Quérétaro, reçue à San-Luis de Potosi à 3 heures de l'après-midi, le 14 juin 1867. A Messieurs Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre : Le conseil de guerre a terminé ses séances aujourd'hui, à midi et demi, après avoir entendu les conclusions du rapporteur (fiscal), *la mort*, et la réplique des défenseurs. Le conseil délibère en ce moment à huis clos. — Signé : Ortega et Vazquez. »

Le 15, nous reçûmes le télégramme suivant :

« Dépêche télégraphique de Quérétaro, reçue à San-Luis de Potosi à 10 heures 50 minutes du matin, le 15 juin 1867. A Messieurs Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. Hier à 11 heures et demie de la nuit, le conseil de guerre a mis fin à sa délibération. Quoique nous ne connaissions pas encore le résultat, nous craignons et nous pensons qu'il faut agir comme si on nous avait déjà communiqué la sentence. Dans ce moment, neuf heures du matin, nous vous renvoyons l'exprès que nous avions retenu. — Signé : Vazquez et Ortega. »

Nous jugeâmes à propos de faire par écrit une seconde et courte démonstration.

« Citoyen Président, Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre au Président de la République, avec le respect dû, exposons : Que déjà est arrivée dans cette ville la nouvelle de la sentence adverse, prononcée par le conseil de guerre séant à Quérétaro, contre l'archiduc Maximilien d'Autriche. Ce prince a été condamné à mort et nous autres ses défenseurs, nous venons rappeler au gouvernement suprême le mémoire que nous lui avons présenté précédemment dans le but de solliciter la grâce de l'archiduc, dans le cas où il serait condamné, et de nouveau aujourd'hui nous renouvelons notre supplique en demandant grâce pour la vie de l'archiduc.

» La sentence qui a été prononcée est le résultat infaillible que nous avions déjà pressenti, dans les circonstances de l'application de la terrible loi du 28 janvier 1862 qui, déposant dans de certaines mains un pouvoir, afin de sauver la liberté, expose celle-ci à être humiliée et à se perdre par l'absence dans un procès de toute espèce de formes qui sont d'ordinaire les sauvegardes de la vie et de l'honorabilité de l'accusé. Par cette loi exceptionnelle tout reste, en définitive, au libre *arbitre* de juges incompétents et incapables d'apprécier certaines excuses présentées pour la défense de l'accusé.

» La mort de Maximilien et de ses compagnons d'armes et d'infortune, qui se sont rendus prisonniers de guerre à la discrétion du général Escobedo, pourra peut-être, dans la balance de la justice politique, passer pour un acte d'équité ; mais on doit considérer que cette peine infligée aux accusés a été moralement satisfaite par le fait de la sentence qui a été prononcée et que par conséquent son exécution deviendrait inutile et fâcheuse. La fin de l'Empire doit être considérée comme définitive, parce que l'existence de la République est désormais assurée. Il n'y a plus de lutte possible, aujourd'hui, entre ces deux formes diverses de gouvernement : les passions et les intérêts de parti adopteront tout autre drapeau, dans le cas où la discorde et les agitations anarchiques

ne seraient pas conjurées par le citoyen Président qui, avec tant d'habileté, a pu délivrer le pays des dangers d'une domination étrangère.

» Les moyens pour arriver à ce triomphe devaient être, sans nul doute, d'une énergie inébranlable. L'intervention ne pouvait rencontrer dans ses efforts militaires et diplomatiques une force de résistance plus complète. Néanmoins les soldats étrangers furent souvent libérés de la peine de mort et le gouvernement, en agissant ainsi, ne faisait que modérer une disposition de la loi, qui ne doit pas être pour lui une règle de conduite invariable. Malgré ce qui est écrit dans la loi, il appartient au sens droit d'en mitiger la rigueur, quand il s'agit de faire le bien. Le pouvoir qui s'appelait Empire ayant cessé d'exister, la paix est le plus pressant besoin du pays et on ne l'obtiendra qu'en modérant l'excessive rigueur de lois promulguées dans des temps et des circonstances exceptionnelles.

» La grande énergie déployée pour combattre l'intervention étrangère ne peut subsister pour régler nos affaires intérieures. Cette énergie qui a eu pour résultat la retraite des troupes étrangères, doit avoir un terme en reculant devant des exécutions et cela malgré qu'elles seraient autorisées par une loi.

» Les vaincus, avertis par une triste expérience et par le souvenir de douloureux événements, dont nous avons été nous-mêmes les témoins, seront les premiers à désirer cette paix, qu'il ne sera pas possible d'obtenir, si on aggrave leurs peines et si on menace leur existence, comme il est à redouter, si on vient à mettre à exécution la sentence prononcée par le conseil de guerre.

» Le plus grand acte de sagesse que puisse faire un gouvernement, c'est de prévenir le mal et tout nous démontre que la rigueur n'est faite que pour préparer des scènes lamentables et à la suite desquelles surgissent l'anarchie et de profondes divisions parmi les populations.

» Combien de larmes et de sacrifices auraient été épargnés à certains peuples, si leurs gouvernants avaient pu prévoir les tristes

conséquences d'une excessive rigueur! Jamais les moyens violents n'ont pu contribuer à consolider l'union et la paix.

» Que le citoyen Président nous pardonne, d'avoir répété de nouveau ici quelques réflexions que nous avions déjà émises précédemment, parce que, outre notre qualité de défenseurs de l'archiduc Maximilien, pour qui nous implorons le pardon, nous sommes Mexicains, nous aimons notre patrie et nous sommes intéressés à son avenir et à sa bonne renommée.

» La distance qui nous sépare de l'endroit où a eu lieu le procès et la précipitation qu'on pourrait mettre à exécuter la sentence, nous déterminent à venir supplier le citoyen Président de la République, dans le cas où il ne serait pas possible d'accorder immédiatement la grâce en question, qu'au moins il soit sursis à l'exécution des condamnés jusqu'à une résolution définiti é du gouvernement suprême.

» En présence de la réponse précédente du ministre à notre mémoire, il devient urgent pour nous de faire un dernier appel à la clémence du gouvernement. Quoique bien éloignés de croire qu'il ait pu y avoir un accord anticipé avec l'autorité militaire, pour l'exécution. de la sentence, notre désir néanmoins étant de concilier nos prétentions avec ce qui nous a été promis par le citoyen Président et ses ministres, c'est pour ces raisons que nous formulons cette nouvelle demande.

» Il est bien triste de songer qu'un simple défaut matériel dans le service télégraphique ou tout autre malheureux incident, pourrait empêcher de prendre en considération notre recours en grâce et qu'un procès, qui est de la plus haute importance pour le Mexique, eût un fatal et précipité dénoûment par suite d'une simple interruption de communications entre Querétaro et San-Luis de Potosi.

» Le monde qui, dans les grandes crises d'une nation, en suit les événements jusque dans ses plus petits détails, ne manquerait pas de blâmer et de rejeter sur qui de droit tout l'odieux d'une exécution capitale, attribuée à un défaut de communication avec Querétaro et sans que le gouvernement se fût donné la peine d'examiner notre recours en grâce.

» Puisque nous avons parlé de nations étrangères qui semblent prendre un vif intérêt à notre patrie, que le citoyen Président nous permette d'appeler son attention sur un point capital. Le Mexique, se trouvant en relations continuelles avec l'Europe, son gouvernement doit fixer toute son attention sur notre droit international, d'où doit provenir, en grande partie, le bien-être de notre patrie. Serait-il possible qu'un jour le Mexique pût rester isolé des autres peuples de la terre? Lui conviendrait-il d'interrompre à peu près toutes ses relations internationales, parce qu'il a plu à l'Espagne, à la France et à l'Angleterre de se mêler de nos affaires intérieures et aussi, parce que la Belgique et l'Autriche ont envoyé quelques forces auxiliaires sous le nom de légions étrangères?

» Les nations, dans leurs différends et leurs conflits, ont chacune leurs obligations et leurs droits et quand ces mêmes droits sont justement établis par la sagesse et l'habileté de leurs gouvernants, ils amènent le bonheur pour le pays, de même qu'ils produisent son malheur, si les dépositaires du pouvoir, négligeant les occasions propices de faire le bien, placent ces nations dans un isolement et une inimitié constante et générale; conditions toujours dangereuses et pouvant entraîner après elles les plus funestes conséquences.

» Les nations, comme les hommes, trouvent toujours des occasions favorables pour la bonne direction de leurs affaires, et certes la plus belle de ces occasions est celle qui est offerte à la nation mexicaine, de pouvoir proclamer aux yeux du monde entier la sainteté et la justice de sa cause. A peine les dernières troupes de l'intervention avaient-elles quitté le territoire de la République, qu'un cri unanime de réprobation condamnait cette expédition sans résultat. En voyant l'empire s'écrouler et en jetant un regard rétrospectif sur les dix dernières années, la diplomatie européenne a dû se convaincre du droit qu'avait alors le Mexique d'établir des règles d'une conduite juste et loyale vis-à-vis des nations étrangères.

» Le gouvernement ne peut laisser échapper l'occasion qui lui est offerte de se relever aux yeux du monde entier, en accordant

une amnistie générale, qui sauverait la vie de l'archiduc Maximilien, car sa mort n'aurait d'autre résultat pour le pays, que de voir enfouie dans la tombe du prince, l'histoire internationale de ces cinq dernières années et avec elle disparaîtraient aussi les grands éléments de réparation à laquelle nous avons droit. Ce supplice inutile et impolitique ne servirait qu'à faire disparaître, dans l'espace d'une minute, le plus beau fleuron de notre victoire. En voulant satisfaire les vengeances ou plutôt les exigences du moment, le Mexique semblerait dire : « *J'abandonne le seul et unique chemin de prospérité que mes enfants m'avaient tracé.* » Si le Mexique mettait à mort l'archiduc Maximilien et ses compagnons d'armes, il agirait sans prudence, sans grandeur et sans générosité en arborant un nouveau drapeau fratricide. Sacrifier ainsi tous les fruits d'une grande victoire, pour flatter les passions de la discorde civile, serait une fatale détermination que la majorité de la nation ne manquerait pas de désapprouver. A leur tour, l'histoire et la postérité diront si nous nous sommes trompés dans nos sincères et patriotiques appréciations. Plaise à Dieu que nous ne soyons pas des prophètes de malheur ! Ces sentiments sont partagés par la majorité des Mexicains et des hommes de cœur, à quelque parti qu'ils appartiennent, verront dans la grâce accordée à Maximilien, un acte de haute politique, dicté par la clémence et qui serait un acheminement vers une paix sincère et durable. — San-Luis de Potosi, 15 juin 1867. — Signé : Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

Voici la réponse qu'on fit à cette nouvelle requête :

« Secrétairerie d'État et des Ministres de la guerre et de la » marine.

» Nous venons de prendre connaissance de votre nouveau mé- » moire, dans lequel nous disant que vous avez appris la sentence » de mort, prononcée contre l'archiduc Maximilien, par le conseil » de guerre, séant à Querétaro, vous vous trouvez dans la néces- » sité de venir solliciter de nouveau, auprès du gouvernement, la » grâce de l'archiduc, et dans le cas où ne pourrait résoudre » immédiatement cette question de pardon, d'obtenir qu'il soit

» sursis à cette sentence. Le citoyen Président, après avoir pris
» connaissance de votre nouvelle requête, me charge de vous dire
» que, se référant à la réponse qui vous a été faite hier, il n'est
» possible de rien résoudre sur votre recours en grâce avant de
» connaître officiellement la sentence du conseil de guerre : il me
» charge de vous témoigner également qu'il n'y a pas de condam-
» nation qui puisse recevoir son application sans que la sentence
» prononcée par le conseil de guerre soit ratifiée par le chef mili-
» taire, conformément aux ordonnances et lois respectives, et en-
» fin, pour ce qui a rapport aux représentations contenues dans
» votre mémoire, que le gouvernement en saura tenir compte dans
» le cas où le prononcé de la sentence lui parviendrait assez
» à temps pour pouvoir discuter et examiner, s'il est convenable
» d'accorder la grâce de l'archiduc, sans cependant altérer en rien
» et pour rien les dispositions de la loi. Indépendance et liberté.
» San-Luis de Potosi, 15 juin 1867. — Méjia. — Aux citoyens
» Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

Un grand nombre d'habitants de San-Luis désiraient s'associer à nos travaux de recours en grâce. Il existait, parmi les personnes étrangères aux évènements politiques, une répugnance extrême à la vue du sang répandu et nous devons exprimer ici tout le plaisir que nous ressentions en voyant beaucoup de libéraux, qui, au-dessus des exigences d'un triomphe passionné, voulaient qu'on profitât d'une si belle occasion pour consolider une paix qui aurait pour base une amnistie générale, accordant le pardon à tous indistinctement.

Les villages et les villes, placées sur le parcours de Mexico à San-Luis de Potosi offraient aux hommes qui aiment leurs concitoyens sans distinction de parti, un exemple de modération bien rare chez des nations beaucoup plus civilisées que notre humble et chère patrie. Cet exemple nous avait comblé de joie.

Les habitants de ces villes et de ces villages, en voyant le triomphe de la République, n'ont pas été les témoins de ces scènes de désordre enfantées par le vertige de la victoire ou par des colères patriotiques et de parti.

Aucun acte de vengeance n'a signalé le retour de nos institutions, et aux cris de *vive la République*, venaient se joindre des actes de générosité en faveur des vaincus. Le général Escobedo qui, plus tard, comme le principal chef militaire de Quérétaro, devait faire exécuter la sentence de mort contre notre client, donna pendant les jours qui précédèrent son supplice, des preuves évidentes qu'il n'entrait pas dans son esprit d'exciter les passions contre les vaincus.

San-Luis de Potosi, témoin de nos efforts infructueux, est une ville où règne, plus que partout ailleurs, cet esprit de modération dans les questions politiques et les habitants de cette ville en donnèrent des preuves manifestes, par les efforts unanimes que toutes les classes de la société firent pour obtenir la grâce de l'archiduc. Les dames, comme les Mexicains et les étrangers, résidant dans cette ville, firent des démarches auprès du gouvernement pour qu'on usât de clémence ; mais tout fut inutile et ces démarches eurent le même sort que les nôtres.

Le gouvernement fut accablé de prières, demandant la grâce de l'archiduc et de ses compagnons d'infortune, mais il ne voulût jamais donner aucun espoir et ses refus étaient toujours accompagnés de ces paroles sévères : « *que la justice et la conscience publique décideraient sur ce qu'il y aurait à faire lorsque le moment serait arrivé.* »

Nous n'avions aucun espoir de voir le général Escobedo différer l'exécution de la sentence prononcée par le conseil de guerre, lorsque, le 16 à midi, nous reçûmes la dépêche télégraphique suivante :

« Télégramme de Quérétaro, reçu à 11 heures 45 minutes, le 16 juin 1867.

» A Messieurs Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre : En ce moment, onze heures du matin, le général en chef fait notifier la sentence aux prisonniers. L'exécution est fixée à six heures de l'après-midi.

» (Signé) Ortega et Vazquez. »

Comme tout dépendait de la révision de cette sentence, nous avions pris toutes nos mesures pour que les bureaux du télégra-

phe, qui ferment d'habitude les jours fériés à une heure de l'après midi, restassent ouverts comme les jours ordinaires.

Ce message, malgré toutes nos craintes, produisit sur nos esprits cette triste impression qu'auront ressentie tous ceux qui comme nous ont vu confier à leur activité, à leur intelligence et à leurs soins, la défense d'un accusé menacé de perdre la vie. En ce moment critique, le baron de Magnus se trouvait auprès de nous et à l'instant même nous nous dirigeâmes tous vers le palais du Président, pour faire un dernier effort, afin d'obtenir la grâce de l'archiduc.

Sur nos pas nous rencontrâmes le chef du télégraphe qui nous dit : « J'ai reçu ultérieurement un avis de Quérétaro qui m'an-
» nonce que l'exécution doit avoir lieu à 3 heures de l'après-midi
» et non à six heures comme on l'avait indiqué par erreur. »

M. Lerdo, aussitôt après avoir reçu notre nouvelle et dernière requête, passa dans le salon du Président pour la lui remettre. C'était notre seule et unique espérance, aussi l'avions-nous appuyée verbalement de tout ce que notre intelligence était capable de développer. M. de Magnus y mit aussi toute son âme et toute sa force d'esprit. Sa profonde douleur imprimait à toutes ses paroles un accent qui nous paraissait irrésistible.

Cette pétition est la suivante :

« Citoyen Président : Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martitinez de la Torre, avec le respect qui est dû au Président de la République, exposent : que la sentence du conseil de guerre, condamnant l'archiduc Maximilien à la peine capitale, vient d'être confirmée par le général en chef. Pour une dernière fois, qu'il nous soit permis de venir intercéder auprès du suprême magistrat de la nation, pour faire un appel à sa clémence en faveur de notre client.

» La sentence prononcée par le tribunal à qui a été déféré le procès du prince, est un fait déjà accompli : aussi en présence de ce dénoûment, les défenseurs s'abstiennent-ils de faire de nouvelles dissertations sur la loi, se bornant seulement à implorer la grâce des condamnés.

» L'occasion est arrivée, pour le citoyen Président, de prendre en considération tout ce que nous avons développé dans nos mémoires précédents et pour nous, comme amis de la liberté, qu'il nous soit permis de manifester ici que nous considérons comme un des plus grands bienfaits de nos libres institutions, de pouvoir exposer la vérité autant qu'elle peut être utile à la nation. Pour nous la grâce de Maximilien ne pourra jamais servir de prétexte pour un bouleversement intérieur : dans cette circonstance, un acte de clémence peut élever le Mexique aux yeux de l'étranger, tandis que la mort de ce prince serait pour la nation un germe de ces discordes civiles qui, souvent, ont pour point de départ une tache de sang. Aux yeux de l'étranger, la mort de l'archiduc serait notre isolement des nations européennes, et un motif de ressentiment de la part des États-Unis. Triste perspective pour l'avenir de notre pays, et que nous sommes loin de vouloir prophétiser !

» Inutile de parler ici de considérations d'ordre public. A la sage pénétration du citoyen de la République ne doit pas échapper la valeur qu'aurait un pardon, auprès d'un parti vaincu, et qui voit dans les mains du suprême magistrat de la République le moyen de sauver notre patrie.

» Il n'est pas possible de croire que le cœur du grand citoyen, qui a lutté plus que tout autre pour les principes philanthropiques de la liberté, fut fermé à la pitié et qu'il couvrît de deuil l'existence d'une foule de familles, en infligeant une peine qui réduit à néant le coupable. Ce néant, qui est le résultat de la mort pour celui qui monte à l'échafaud pour délits politiques, se transforme souvent en fantôme qu'on n'aperçoit pas au moment que la justice politique s'accomplit; mais l'histoire nous apprend que par la suite des temps ce fantôme vient bouleverser la propre existence de celui qui avait cru remplir avec énergie un devoir imposé par des lois exceptionnelles.

» Le citoyen Président de la République, père adoré d'une famille élevée dans des sentiments auxquels répugnent l'horrible spectacle d'échafauds politiques, peut être persuadé que, s'il pou-

vait écouter les prières de ses aimables enfants et de sa digne épouse, il les entendrait lui demander, au nom de la respectable mère de Maximilien et de celui de l'infortunée princesse Charlotte, grâce pour la vie de ce malheureux prince qui, en voulant s'initier dans la politique de notre infortunée patrie, est tombé dans un précipice sans fond et sans lumière, produit ordinaire des dissensions civiles. Pauvre mère! combien elle est éloignée de supposer que son fils est sur le bord du tombeau, à moins que le citoyen Président ne lui sauve la vie en ouvrant son cœur généreux, qui doit être le miroir du peuple qu'il gouverne!

» Ce noble sentiment peut être dominé, en ce moment, par la terrible pression d'une exigence décorée par quelques personnes du nom de patriotique; mais ce sentiment doit être supérieur à un égarement qui ne tarderait pas à provoquer un amer repentir.

» Que tous ceux qui seront appelés, conjointement avec le citoyen Président, à émettre leur vote sur la grâce que nous sollicitons, pensent aux prières que leur adresseraient les membres de leurs familles s'ils n'étaient absents de San-Luis de Potosi, car alors nous serions certains d'obtenir la grâce de l'archiduc.

» En accordant cette grâce, le citoyen Président ne fera qu'obéir à l'impulsion de sa propre conscience et en agissant de la sorte, il sera le digne interprète des sentiments de la nation.

» Nous avons la plus ferme confiance dans la générosité de son cœur, et en le suppliant d'accorder la grâce que nous lui demandons, nous le prions de donner des ordres pour que l'exécution soit immédiatement suspendue, car le moindre retard rendrait inutile l'efficacité de cette grâce.—San-Luis de Potosi, 16 juin 1867. — Signé : Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

Après avoir attendu pendant trois mortels quarts d'heure une réponse, nous vîmes revenir M. Lerdo, qui nous lut la dépêche suivante, adressée au général Escobedo :

« Dépêche télégraphique de San-Luis de Potosi, à une heure » de l'après-midi. — Au citoyen général Escobedo, à Querétaro :

» Les défenseurs de Maximilien et de Miramon viennent de ma-
» nifester au gouvernement qu'ils ont appris que la sentence de
» mort prononcée contre eux et Mejia devait recevoir son appli-
» cation cet après-midi. En conséquence ils ont demandé la grâce
» des trois condamnés, que le gouvernement a refusée, après le
» plus mûr et profond examen de la question. Afin que les con-
» damnés puissent avoir le temps de régler leurs affaires, le
» citoyen Président de la République a déterminé que l'exécution
» des trois condamnés serait différée jusque dans la matinée de
» mercredi prochain 19 courant. Veuillez donner vos ordres en
» conséquence et m'accuser réception de cette dépêche. —
» Signé : Mejia. »

Quelques instants après on nous remit la réponse ci-après à notre mémoire antérieur.

« Secrétairerie d'état et des ministères de la Guerre et de la Marine. — Section 1re :

» En réponse à votre mémoire de ce jour, adressé au président de la République dans le but d'obtenir la grâce de Ferdinand-Maximilien de Hapsbourg, condamné à la peine de mort par le conseil de guerre réuni à Quérétaro, je suis chargé de vous communiquer la résolution suivante :

» *Dans une circonstance aussi grave et après avoir examiné avec une grande attention votre recours en grâce et les autres requêtes que vous avez adressées au citoyen Président de la République, ce dernier a déterminé qu'on ne pouvait faire droit à vos désirs, parce que les plus graves considérations de justice et le besoin d'assurer la paix de la nation s'opposent à cet acte de clémence.* Signé : Méjia. — Aux citoyens Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

Après la lecture de cette dépêche une impression pénible s'empara de nos âmes et un profond silence s'ensuivit. Ce silence ne peut s'expliquer : c'était l'adieu, pour toujours, à une espérance déçue et qui fuit ; c'était la vue d'une tombe qui fermait nos lèvres ; c'était l'aspect de trois échafauds sur lesquels on allait ôter la vie à Maximilien, à Miramon et à Méjia ; c'était enfin, en songeant

de la part du gouvernement; c'était enfin la mort et le néant terrestre pour les condamnés.

M. Lerdo nous ayant quitté sur ces entrefaites pour aller donner ses ordres, afin qu'on expédiât immédiatement une dépêche télégraphique, pour que l'exécution de la sentence fût différée jusqu'au mercredi suivant, il revint bientôt auprès de nous, et alors, par des paroles saccadées mais expressives, nous lui réitérâmes de nouveau la demande en grâce pour l'archiduc et ses compagnons d'armes. A ces nouvelles suppliques M. Lerdo répondit :

« *Le gouvernement, en prenant cette résolution extrême, en a ressenti une grande peine, mais il la croit nécessaire pour la tranquillité future du pays, et si le gouvernement commet une erreur en agissant de la sorte, ce n'est pas parce qu'il est guidé par aucune idée de vengeance, car ce pénible refus nous est dicté par une conscience tranquille.* »

La funeste destinée de l'archiduc d'Autriche allait donc s'accomplir. Une force irrésistible l'entraînait vers un autre tribunal, devant lequel les actions de l'homme, dépouillées de ces formes dont l'imagination humaine les enveloppe, vont se réfléter sur une lumière si pure qu'elles n'ont plus besoin de passer par le creuset de la justice des hommes pour être épurées. Cette lumière éclaire la bonté de nos actes, ou elles s'éteint pour les méchants, en les plongeant dans une obscurité profonde, et en les privant des délices d'une vie éternelle.

Tels étaient sans doute les sentiments qui se concentraient dans notre âme. Notre cœur était comprimé. Une contemplation philosophique ou une considération religieuse avait dû s'emparer de nos esprits. Ceux-ci ne voyaient ni l'histoire, ni l'humanité, pas plus que les tribunaux et ses juges. Ils se passait dans notre âme affligée quelque chose de plus élevé.

Ce silence, indice du vrai culte à Dieu et à l'immortalité, quand il y a des personnes qui veulent que l'homme, en mourant, soit réduit à néant, fut interrompu pour penser à ce que nous devions faire dans de semblables circonstances.

Nous nous demandâmes inutilement : Que faut-il faire ? Devons-nous attendre, ici, pendant ces quelques jours pour profiter de quelque circonstance favorable, qui nous permettrait de faire quelque nouvelle supplique ? Notre devoir ne nous appelle-t-il pas auprès de notre client ? C'était là nos doutes, et cette incertitude devait se terminer par une prompte résolution. Le temps s'écoulait et une distance de près de deux cents mille nous séparait de l'infortuné archiduc.

Nous priâmes le baron de Magnus de résoudre la question : mais son âme bouleversée par les impressions de ce triste jour et son esprit ne pouvant se séparer de l'aspect d'un échafaud qu'il avait constamment devant lui, ne lui permirent pas de nous répondre.

La nuit étant venue, le baron de Magnus nous dit qu'il allait retourner à Quérétaro, et il nous engagea à rester à San-Luis de Potosi pour faire de nouveaux efforts pour obtenir la grâce de l'archiduc, quoiqu'il y eut bien peu d'espoir de réussite.

La dépêche suivante, que nous adressâmes à nos confrères de Quérétaro, leur faisait part de la résolution extrême du gouvernement.

« Dépêche télégraphique de San-Luis de Potosi pour Quérétaro,
» 16 juin 1867.

» A Messieurs les avocats D. Eulalio, M. Ortega et Jesus
» Vazquez.

» Tous nos efforts ont été inutiles. On nous a refusé la grâce
» et l'ordre a été donné pour que l'exécution ait lieu mercredi. —
» Nous vous écrirerons demain. — Signé : Mariano-Riva Palacio
» et Raphaël-Martinez de la Torre. »

L'exécution qui devait avoir lieu, le dimanche 16 juin, ayant été renvoyée au mercredi suivant, nous reçûmes un nouveau message :

« Dépêche télégraphique de Quérétaro, à San-Luis de Potosi, à
» 8 heures 18 minutes du soir, le 16 juin 1867.

» A Messieurs Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la
» Torre : *Les trois condamnés s'étaient déjà confessés et avaient*

» *reçu la communion, quand l'ordre de suspendre leur exécution*
» *est arrivé. Au moment de sortir de leur prison, pour aller à l'é-*
» *chafaud, ils étaient donc déjà morts moralement ; il serait donc*
» *horrible de leur donner une seconde mort après en avoir subi une*
» *première aujourd'hui même.* — Signë : Ortega et Vazquez. »

Nous nous disions : que feront les souverains de l'Europe en apprenant la captivité de Maximilien ? Combien d'efforts ne feront-ils pas pour sauver la vie de ce prince ? Mais il y a des événements qui exigent une prompte résolution, et qu'on ne perde pas un temps précieux. Plus que tout autres, les hommes d'État de l'Europe doivent en comprendre l'importance. Ne voyant rien arriver nous nous demandions avec auxiété : le cable électrique sous-marin, qui réunit les deux émisphères, serait-il rompu ? Pourquoi ce silence si profond depuis la captivité de l'archiduc ?

Tous les jours, nous nous attendions à voir arriver quelque dépêche de l'extérieur, dont le but serait de solliciter la grâce du prince, et cette nuit même, nous avions la ferme confiance, qu'il pourrait arriver quelque message, qui viendrait s'opposer à cette fatalité, qui avait toutes les apparences d'un fait qui devait irrévocablement s'accomplir. Vain espoir ! L'Europe et les États-Unis restaient muets ! Le courrier américain, qui venait d'arriver n'apportait aucune lettre, pas une simple note, aucun message, ni la moindre nouvelle ayant rapport à la captivité de l'archiduc. Tout devenait sombre autour de nous, en voyant s'approcher l'heure fatale du destin.

A minuit, le baron de Magnus nous quitta pour se rendre à Quérétaro. Un incident survenu dans cette ville aux chargés d'affaires d'Autriche, de Belgique et d'Italie, nous avait déterminé à demander à M. Lerdo pour M. de Magnus, une lettre de recommandation pour le général Escobedo, ce qui nous avait été immédiatement accordé.

Le lundi et le mardi, les défenseurs de Miramon et de Mejia firent des démarches pour obtenir la grâce de ces genéraux, conjointement avec plusieurs personnes. Les dames de Quérétaro demandèrent au général Escobedo la permission d'envoyer au

Président un message, pour obtenir la grâce des condamnés. Cette pétition, qui parvint à sa destination, n'aboutit à rien. Une requête également présentée par les dames de San-Luis de Potosi, eut le même sort.

Parmi cette foule de solliciteurs, il y avait un avocat, M. Prosper de la Vega, qui après avoir défendu à Quérétaro le général Mejia, avait entrepris le pénible voyage de Quérétaro à San-Luis de Potosi, pour venir implorer la clémence du Président, avec le cœur plein d'espérance et l'âme remplie d'illusions. Il s'était fait accompagner par un confrère, intime ami de M. Iglesias. Conjointement ils remirent à ce ministre un mémoire habilement rédigé et la réponse qu'ils obtinrent fut bien faite pour leur enlever toute illusion. Non, jamais demandes de pardon n'ont trouvé une résolution plus énergique! Jamais on ne vit semblable inflexibilité!

Nous devions, avant de quitter San-Luis de Potosi, prendre congé des personnes qui composaient le gouvernement et quand bien même nous eussions dû paraître importuns, il ne nous était pas permis d'abandonner la partie sans faire de nouvelles sollicitations : c'est effectivement ce que nous fîmes en parlant à tous les ministres et au Président, mais comme d'habitude, nous reçûmes la même et invariable réponse. Une conviction entière du gouvernement avait définitivement fermé tout accès à la clémence. L'archiduc Maximilien lui-même avait réclamé pour qu'on épargnât la vie de Miramon et de Mejia offrant son propre sang afin que celui des autres fût épargné; ce désir et cette demande n'obtinrent aucune réponse satisfaisante.

Voici le message du prince au Président de la République :

« Ligne télégraphique du Centre. — Dépêche télégraphique officielle, déposée à Quérétaro et reçue à San-Luis de Potosi, à une heure cinquante minutes de l'après-midi, le 18 juin 1867. Au citoyen Benito Juarez :

« Je désire qu'on épargne la vie des généraux Miguel Miramon
» et Thomas Mejia, qui avant-hier ont eu à souffrir toutes les
» tortures et les angoisses de la mort, et que je sois dans cette

» circonstance la seule victime, ainsi que j'en ai déjà manifesté le
» désir au moment d'être fait prisonnier. — Signé : Maximilien. »

La mort que venait de souffrir moralement les condamnés, devait nous fournir une matière abondante pour solliciter de nouveau leur pardon. Mais tous nos efforts devinrent inutiles et il nous fut impossible d'obtenir quelque adoucissement en faveur de notre client.

Avec une douleur qu'on ressent et qu'on ne peut expliquer, nous nous décidâmes à faire nos adieux à l'infortuné archiduc Maximilien, en rédigeant le message suivant :

« Dépêche télégraphique de San-Luis de Potosi pour Quérétaro,
» 18 juin 1867. — A Messieurs Eulalio M. Ortega et Jesus M. Var-
» quez : Amis, nos efforts ont été stériles. Nous en sommes péné-
» trés de la plus profonde douleur et nous supplions M. le baron
» de Magnus de vouloir bien témoigner à l'archiduc Maximilien,
» les sentiments de notre sincère et profonde affliction. — Signé :
» Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre. »

Dans la nuit du mardi, comme nous venions de remplir une mission dont M. de Magnus nous avait chargé et concernant l'embaumement du corps de l'archiduc, nous entendîmes tout à coup la voix d'une dame qui nous appelait en disant :
« Ma sœur vient d'arriver, elle semble avoir perdu la raison, elle
» désire s'entretenir avec vous et elle voudrait savoir si le gou-
» vernement accordera le pardon de Miramon. Comme il ne reste
» que peu d'instants d'ici son exécution, il ne faut pas perdre un
» temps précieux et je vous prie de venir la voir. »

Nous nous rendîmes immédiatement dans une maison voisine où venait d'arriver l'inconsolable épouse du général Miramon. Elle était entourée de quinze à vingt dames qui répandaient des larmes sur le triste sort qui attendait ce malheureux général. Aussitôt que madame Miramon nous aperçut elle s'écria : « Y a-t-il
» quelque espoir de sauver la vie de mon mari ? » A notre réponse embarrassée elle dut comprendre qu'il n'y en avait *aucun !*

Dans ce pénible moment, que de paroles vagues, incohérentes, passionnées et pleines de sentiment, sortirent de la bouche de

cette dame, dont le cœur devait naturellement faire explosion sous peine de succomber à sa douleur et de perdre la vie. C'était à la fois les sentiments d'une épouse et d'une mère pleurant d'avance sur son veuvage et sur le sort de ses enfants, qu'on va rendre orphelins.

Elle nous pria d'aller voir le Président, pour le supplier de lui accorder une audience, dans laquelle elle voulait à deux genoux lui demander la vie d'un général qui promettait de s'expatrier pour toujours et de ne revenir dans sa patrie que dans le cas ou il faudrait verser son sang pour elle dans une guerre étrangère.

Depuis dix jours nous n'avions fait que parler d'amnistie, de sang, de pardon, de mort, de clémence, d'énergie, de miséricorde, de paix et d'échafauds; aussi notre cœur était-il facile à émouvoir et le spectable sanglant d'un échafaud que nous cherchions en vain à éloigner de notre vue avait blessé notre cœur jusqu'à dans ses fibres les plus sensibles.

Nous nous rendîmes immédiatement chez le Président et en lui parlant de la femme du général, qui demandait le pardon de son mari au nom de ses enfants et de la patrie, notre cœur déborda et nous exprimâmes une foule de sentiments, avec l'intérêt dont seuls peut être susceptibles ceux qui venaient d'être témoins de la triste scène qui nous amenait chez le chef de l'Etat.

Impossible de rien obtenir!

Nous demandâmes au Président de vouloir bien accorder une audience à la femme du général Miramon. A cette sollicitation il nous répondit : « Evitez-moi cette pénible entre-
» vue qui ne ferait qu'ajouter aux souffrances de madame
» Miramon, car rien ne pourra changer la résolution prise
» à l'égard de son mari. »

En entendant ces paroles, mon confrère Martinez de la Torre, avant de prendre congé du Président, ne put s'empêcher de lui dire d'une voix sanglotante et en lui prenant la main : « Monsieur le Président, assez de sang répandu

» afin qu'il n'y ait pas à l'avenir un abîme entre les défen-
» seurs de la République et les vaincus ; le pardon est une
» nécessité impérieuse pour obtenir la concorde entre les
» partis. Je ne vous parle pas, monsieur le Président, comme
» défenseur de Maximilien, je le vois déjà dans la tombe
» ainsi que Mejia et Miramon. L'amour seul de ma patrie
» m'inspire cette prière. Que l'avenir du Mexique ne soit
» plus obscurci par le sang de ses enfants ; parce que le
» deuil des familles serait pour le parti vainqueur le plus
» grand reproche que pourrait lui faire la liberté triom-
» phante. »

Le Président nous dit alors : « En remplissant les péni-
» bles fonctions de défenseurs, vous avez dû beaucoup souf-
» frir de l'inflexibilité du gouvernement. Aujourd'hui, il ne vous
» est pas donné de comprendre la nécessité de cette rigueur, ni
» les motifs de justice sur lesquels elle est basée. Le temps
» permettra seul d'apprécier cette mesure. La loi et la sen-
» tence sont dans ce moment inexorables, parce qu'ainsi l'exige
» le salut public qui, lui-même, pourra nous engager plus
» tard à économiser le sang des égarés et ce sera pour moi
» le plus grand plaisir de ma vie. »

Ainsi se terminait notre mission à San-Luis de Potosi. Le Président s'en remettait sur l'avenir pour le jugement et l'appréciation de sa conduite. Quant à nous, pendant toute la nuit nous ne vîmes pas autre chose que des échafauds . . . .
. . . .

Le jour suivant (19 juin) nous quittâmes San-Luis de Potosi, et à la même heure, (6 heures du matin), l'archiduc Maximilien se dirigeait de sa prison de Quérétaro vers la colline *des Cloches*, endroit où il avait l'habitude de donner ses ordres pendant le siége, et qui ce jour-là devait être le théâtre de sa fin tragique.

La veille de sa mort, l'archiduc avait envoyé à chacun de ses défenseurs une lettre de remercîments, ainsi qu'une copie de la lettre revêtue de sa signature, qu'il avait adressée au Président et que nous appellerons la dernière expression de

ses sentiments, ses adieux à son adversaire qu'il supplie de faire le bonheur de sa patrie par une prompte réconciliation entre tous les Mexicains.

Voici une copie fidèle de ces documents.

« Quérétaro, 18 juin 1867 : Mon cher avocat Ortega, l'éner-
» gique et courageuse défense que vous avez faite de ma per-
» sonne exige que je vous exprime ici ma sincère reconnaissance
» pour un si noble et si généreux service qui reste profondément
» gravé dans le cœur de votre bien affectionné. — Signé : Maxi-
» milien. »

« Quérétaro, 18 juin 1867. Mon cher avocat Vazquez, l'éner-
» gique et courageuse défense que vous avez faite pour ma per-
» sonne exige que je vous exprime ici ma bien sincère recon-
» naissance, pour un si noble et si généreux service, qui reste
» profondément gravé dans le cœur de votre affectionné.—Signé :
» Maximilien. »

« Prison des Capucins, Quérétaro, 18 juin 1867. Mon cher
» Riva Palacio, la persévérance et l'énergie que vous avez mis à
» défendre ma cause à San-Luis de Potosi, et les peines que vous
» vous êtes données dans cette circonstance, malgré votre âge
» avancé et l'état précaire de votre santé, exigent que je vous
» donne une preuve de ma sincère gratitude, pour un si noble et
» si généreux service qui reste profondément gravé dans mon
» cœur.

» Je regrette infiniment de ne pas pouvoir vous témoigner
» de vive voix toute ma reconnaissance, pour vous recom-
» mander, comme je le fais par écrit, de ne jamais oublier
» votre bien affectionné. — Signé Maximilien. »

« Prison des capucins, Quérétaro, 18 juin 1867. Mon cher
» avocat Martinez de la Torre, j'ai appris avec beaucoup de
» plaisir votre énergique constance pour défendre ma cause
» à San-Luis de Potosi et l'empressement que vous avez mis
» à entreprendre dans ce but un pénible et si long voyage.

» Une si noble conduite exige de ma part que je vous
» témoigne ici ma profonde reconnaissance pour un service

» aussi signalé et qui a vivement impressionné le cœur de
» votre affectionné Maximilien. »

« Monsieur Benito Juarez. — Quérétaro, le 19 juin 1867.

» Prêt à recevoir le coup fatal de la mort, pour avoir voulu faire
» l'essai de nouvelles institutions tendant à mettre un terme à
» la sanglante guerre civile qui déchire depuis de si nombreuses
» années ce beau pays, je perdrai avec plaisir la vie, si son sacri-
» fice peut contribuer à la paix et à la prospérité de ma nouvelle
» patrie. Intimement convaincu qu'on ne peut rien fonder de
» stable sur un terrain imprégné de sang, et continuellement
» agité par de violentes commotions, je viens vous conjurer de la
» manière la plus solennelle et avec toute la sincérité propre
» aux moments suprêmes dans lesquels je me trouve, pour que
» mon sang soit le dernier répandu, et j'ai l'espoir qu'avec la per-
» sévérance que je me suis plu à reconnaître et à estimer en vous,
» lorsque vous défendiez la cause qui vient de triompher, vous
» vous consacrerez à la plus noble des tâches, qui est celle de ré-
» concilier les esprits, et de fonder d'une manière stable et durable
» la paix et la tranquillité de ce malheureux pays.—Signé : Maxi-
» milien. »

D'après les rapports de témoins oculaires, l'idée de la mort n'effraya point l'archiduc, et les lettres que nous venons de reproduire furent rédigées et signées par lui dans les derniers moments de sa captivité.

L'archiduc marcha au supplice avec la sérénité d'un homme fermement convaincu qu'il accomplit sa fatale destinée.

Quelques jours avant, il avait pleuré la mort de la princesse Charlotte, et par suite, devenu insensible à sa propre infortune, il n'éprouvait aucune sensation personnelle, dans un moment aussi critique. Il croyait à la mort de la princesse. Le sentiment de cette immense perte affligeait son cœur, et il répandit des larmes amères sur cette sainte mémoire et sur cette existence attristée par tant de vicissitudes. Il y avait peu de jours que la nouvelle de cette mort s'était répandue, sans qu'on ait pu en connaître la source. Ce nouveau coup produisit sur

l'esprit du prince, déjà ulcèré, une réaction d'indifférence et de résignation philosophique qui lui faisait oublier sa propre infortune, pour ne songer qu'à la perte d'une femme pour laquelle il avait toujours eu un culte d'affection particulière, et de profond respect. A cette occasion, on lui a entendu dire, que Dieu lui envoyait à ses derniers moments une consolation, puisque la mort de la princesse Charlotte lui donnerait plus de courage encore pour quitter la terre.

Avant de mourir, il donna à chacun des soldats qui devaient faire feu sur lui, un maximilien en or, monnaie équivalent à vingt piastres. Il embrassa avec effusion ses malheureux compagnons d'infortune, et il s'écria d'une voix sonore et ferme : « *Je vais mourir pour une cause juste, celle de l'indépendance et de la liberté du Mexique ! Je désire que mon sang puisse cimenter le bonheur de ma nouvelle patrie. Vive le Mexique !*

Une personne digne de foi nous a assuré que telles furent les dernières paroles de l'archiduc ; mais parmi le public on dit généralement qu'il fit ses adieux au monde de la manière suivante : « *Mexicains ! les personnes de mon rang et de ma naissance sont appelées par la Providence, à faire le bonheur des peuples, ou à être martyrs. Appelé par un grand nombre de Mexicains, je suis venu au Mexique pour le bien du pays, et non par ambition ; mon désir était de faire le bonheur de ma patrie, et celui de mes braves compagnons d'armes, qu'avant de recevoir la mort, je veux encore remercier de leurs sacrifices. Mexicains ! que mon sung soit le dernier répandu, et Dieu veuille qu'il puisse cimenter le bonheur et la paix de ce malheureux pays.* »

Le baron de Magnus, en sa qualité d'ami de l'archiduc et au nom des représentants d'Italie, d'Autriche et de Belgique, s'était chargé, conjointement avec M. Babansen et deux autres amis, de recueillir le corps du prince ; mais l'autorité de Quérétaro ne voulut pas y consentir, parce que le gouvernement suprême avait ordonné que le corps fût embaumé et qu'il restât jusqu'à nouvel ordre à Quérétaro.

Ainsi on vit s'accomplir les décrets de la divine Providence.

sans qu'il fût possible de les prévenir. Le trône de Montezuma n'a pu avoir de succession possible. Deux échafauds en sont la preuve. Le premier fut élevé le 19 juin 1824, pour y voir monter le grand Iturbide, et le second le 19 juillet de cette année, pour un archiduc de la maison d'Autriche. Iturbide, général sous la vice-royauté espagnole et ensuite le héros principal de l'indépendance mexicaine, portait une couronne qu'il laissa bientôt pour faire place à la république, en se retirant en pays étranger. Ayant voulu rentrer dans sa patrie, il fut arrêté et exécuté, en vertu d'une loi inpitoyable, et en lui s'éteignit une vie qui s'était consacrée à l'un des plus glorieux épisodes de l'histoire de notre patrie, et dont on célèbre l'anniversaire le 27 septembre de chaque année.

L'archiduc Maximilien, héritier d'un nom illustre, l'allié de presque tous les souverains de l'Europe, voulut, dans le Nouveau Monde, être à la fois le représentant de l'Empire et de la démocratie. Comme descendant de mille rois qui ont gouverné de puissantes nations européennes, il appartenait seul aux secrets impénétrables de la destinée des hommes de savoir s'il serait un jour le restaurateur de l'empire mexicain ; entreprise difficile même pour un prince qui connaissait les progrès de son siècle et qui avait à faire à un peuple doux, paisible, naturellement bon, et à qui la vue du sang répugne. Restauration impossible quand bien même les héritiers de Charles-Quint prendraient en main le drapeau do l'égalité et de la liberté.

Ce que nous venons de dire avait fait, trois années auparavant, le sujet de nos conversations et la mort de l'archiduc est venue confirmer nos pressentiments d'alors. En pareille occurrence le peuple, avec son bon sens, est en définitive le plus perspicace des hommes d'État. Les masses, tant en Europe qu'en Amérique entrevirent l'empire comme une impossibilité, et cette opinion populaire est aujourd'hui un fait accompli. Le Mexique est donc devenu de nouveau République.

Cette nouvelle république sera-t-elle aussi agitée que la première? Sera-t-elle aussi insignifiante? A la suite de ces derniers

événements, verrons-nous s'élever entre les Mexicains de nouveaux motifs de dissensions? Le pays offrira-t-il au monde attristé le pénible spectacle de partis se divisant en bourreaux et victimes? Les vaincus chercheront-ils à susciter une nouvelle guerre civile? Les Mexicains, enfin unis, feront-ils de ce beau pays une nation digne du respect et de l'estime des autres nations? Au fanatisme des partis ne verrons-nous pas succéder l'amour sacré de la patrie? Le recueillement produit par le deuil de quelques-uns et la satisfaction des autres n'amèneront-ils pas une trêve de sentiments favorables au bien-être de la patrie? Ne verrons-nous pas enfin briller pour le Mexique cette lumière qui guide l'intelligence des hommes politiques? Ces sentiments de nationalité, qui effacent les souvenirs de la guerre civile en cicatrisant les blessures, n'auraient-ils point accès dans le cœur des Mexicains et les verrait-on se suicider en s'exterminant les uns et les autres?

Apres notre pénible séjour à San-Luis de Potosi, et pendant que nous nous acheminions vers Querétaro, nous avions tout le loisir de jeter un regard rétrospectif sur le passé tout en songeant à l'avenir. Les événements se précipitaient et on devait s'attendre d'un moment à l'autre à voir le rétablissement complet de la République. Nos conversations entrecoupées, relatives à quelques incidents de notre défense, préparaient plutôt notre esprit à envisager l'avenir qu'à juger un événement déjà soumis à l'appréciation de la nation. Nous nous disions : Dieu, source de vérité, est seul compétent pour juger, dans son immuable sagesse, la conduite des hommes. L'humanité toujours divisée dans ses appréciations, parce qu'elle ne peut être infaillible, ne pourra jamais prononcer un jugement impartial et digne d'être l'expression unanime de toutes les consciences. Seulement, devant le tribunal de Dieu, nos actions seront évidentes.

L'histoire ne pourra juger la mort de l'archiduc Maximilien d'une manière uniforme.

Après la fin tragique de l'Empire, il fallait nécessairement

penser à l'effet que cette catastrophe allait produire sur les partisans de genre de gouvernement ; quelle serait leur attitude vis-à-vis de la nouvelle politique du pays ; que feraient les vainqueurs ; quelles espérances pourrait offrir la politique triomphante et enfin quel serait le sort de vaincus?

L'homme qui vient d'être témoin de la lutte entre la vie et la mort, quoiqu'il n'y ait rien de personnel pour lui dans ce combat, est plus capable que tout autre de contempler de sang-froid les événements. En voyant s'écrouler les institutions monarchiques, il fallait du milieu de leurs décombres savoir choisir les éléments propres à consolider la République renaissante. La mort de Maximilien ne pouvait être pour la démocratie triomphante qu'un spectre transparent. Il n'était pas donné de compter sur le concours général des éléments nationaux. Le malheur voulait que tous les Mexicains ne ressentissent par le même enthousiasme en entendant le chant victorieux de la République. Dans le fond de tous les cœurs, on faisait des vœux pour la paix que devait entraîner le triomphe de la Constitution ; mais il y avait aussi bien des cœurs qui étaient remplis de crainte et ces vœux pour une paix générale étaient étouffés pas un torrent de larmes que répandait une partie de la société.

Témoins nous-mêmes du dernier choc des passions armées et en voyant s'approcher le jour ou quelques-uns des vainqueurs, avides de vengeance, pourraient faire usage de leur pouvoir, il faut convenir que généralement on avait pas grande confiance dans une conduite tempérée de leur part. On avait à craindre aussi que la Constitution fût lettre morte.

Jamais une occasion aussi favorable pour faire le bien ! Jamais aussi plus grand danger pour faire fausse route !

Au milieu de l'abattement moral qui s'empare de l'esprit du défenseur qui n'a pu arracher à la mort celui qui lui avait confié le soin de défendre sa vie, toute notre attention se portait sur l'aspect que présentait l'armée. Parmi les hommes prépondérants on remarquait le général Riva Palacio, proclamant, par des actions dont l'histoire lui tiendra compte, que son cœur d'élite

n'était pas susceptible *de rancune pour le passé ni de crainte pour l'avenir*. Cette devise était l'expression des sentiments du général, de son intime conviction et le miroir de sa conduite politique, comme chef militaire et gouverneur de l'Etat de Mexico. La devise d'un homme d'un caractère indépendant fut accueillie dans ces moments de terreur comme une promesse de réconciliation dans un avenir prochain. Que Dieu bénisse de pareils sentiments, seuls capables de porter remède aux maux de notre infortunée patrie!

A l'armée du Nord, le général Escobedo, qui commandait plusieurs corps habitués une à discipline sévère, était un homme d'un grand courage et d'une patience à toute épreuve et il nous avait dit avec l'accent d'une obéissance aveugle que soumis à la loi, il serait toujours le fidèle instrument du gouvernement qu'il servait.

Le général Corona partageait les mêmes sentiments que le général Riva Palacio avec qui il était lié par la plus étroite amitié et comme lui il avait la noble ambition d'arriver au bonheur de la République par le triomphe des principes libéraux, en les faisant accepter par les vaincus: c'était là, d'après le dire de quelques-uns de ses amis, sont seul et unique désir. On voyait avec plaisir ce général, quoique peu connu dans la capitale de la République, associer son nom à une idée aussi politique qu'humaine.

Le général Diaz, à qui ses talents, sa bonne étoile ou plutôt la Providence, avait préparé un rôle important, au commencement comme à la fin de l'intervention, offrait dans sa carrière un ensemble d'habileté politique et d'intelligence militaire. Il avait compris, étant en campagne, l'importance de marches rapides pour son armée; il avait eu le courage de prendre d'assaut Puebla et d'épargner le sang de ses soldats en faisant avec habileté un siége qui devait donner des résultats positifs. Comme militaire, il avait acquis des lauriers qui ne furent point souillés à son entrée dans Mexico.

Malgré qu'une partie de la population de la capitale conservât

l'espoir de voir une transaction s'effectuer avec ordre et sans le moindre excès, les alarmes et les craintes étaient à peu près générales, parce que l'unanimité dans la manière d'envisager les événements était presque impossible. L'esprit public, dans ses mouvements de joie, ne s'arrête pas toujours devant la loi et la morale. On voit souvent un abîme s'ouvrir là où on ne devrait entendre et voir que des plaisirs et la joie d'une victoire nationale.

En passant par San-Juan del Rigo nous apprîmes, avec le plus grand plaisir, que le tact et la fermeté du général Diaz à son entrée dans Mexico avaient répondu à l'attente et à l'espoir que tous les bons citoyens avaient que ce chef libéral, réfléchi et humain ne permettrait jamais que le drapeau national fût souillé. Aussi l'entrée de l'armée libérale à Mexico, où se trouvaient un grand nombre de personnes exaspérées par la longueur du siége de cette capitale, sera une page glorieuse dans les annales de l'histoire du pays pour l'armée, pour son chef et pour les personnes qui l'accompagnaient. Plaise à Dieu, disions-nous, que la nation réponde à l'honneur que son armée a conquis en entrant dans Mexico !

Détournant nos regards, pour nous occuper du sort futur du Mexique, nous repassions dans notre mémoire cette multitude d'idées libérales et de sévérité morale, qu'on devait introduire dans l'administration politique du pays et que nous avions entendu préconiser par les membres du cabinet, lors de nos conférences à San-Luis de Potosi. Tous ces souvenirs éclaircissaient pour nous cet horizon si sombre, pour le plus grand nombre. M. Lerdo nous avait souvent répété que le gouvernement, éclairé par l'expérience douloureuse d'une intervention, avait étudié les besoins réels de la République, et que pour les satisfaire on ne reculerait devant aucun moyen; que le gouvernement sans être obligé de répandre le sang, ne permettrait jamais le débordement des mauvaises passions, qu'il était décidé à combattre, pour ne donner accès qu'aux sentiments de justice, d'ordre et de sage liberté.

Le Président lui-même, rempli d'une conviction profonde, nous avait dit que pour donner la paix au pays, ses efforts seraient aussi grands que son désir de voir sa patrie prospère, heureuse et libre de toute domination étrangère.

Tout le long de notre voyage, nous éprouvions un vif plaisir, en repassant dans notre mémoire tous ces entretiens, et en arrivant à la capitale, nous prîmes connaissance d'une foule d'articles publiés par les journaux, bien écrits et dans lesquels on ne trouvait aucune apparence d'outrages ou d'injures. Les libéraux, en rompant le silence qu'ils avaient gardé depuis quatre années, étaient réservés dans leur polémique, et leur âme entièrement concentrée dans l'idée du bonheur futur de la République, opposait une digue à des mouvements passagers d'indignation, pour un passé de souffrances.

Au moment où le monde entier, à peu près, nous voyait pour toujours condamnés à la barbarie, au milieu de cette crise épouvantable et non sans danger que vient de surmonter la nation et enfin du fond de l'abîme qui semblait devoir nous engloutir, on voit, tout à coup surgir les éléments d'un espoir conservateur.

Jamais on ne vit dans le pays plus de modération et d'accord, pour suivre le sentier du bien qui produit d'ordinaire la paix. Le patriotisme, le danger, la crainte, le désappointement, l'espérance, tout concourt pour faire disparaître à tout jamais la discorde.

L'amour de la patrie a grandi avec le malheur, et ses enfants couvriront le passé d'un voile épais, afin d'ouvrir une ère nouvelle, dans laquelle on n'aura à l'avenir qu'à enrégistrer des actions en tout dignes de cœurs capables, seulement de faire le bien.

L'union est déjà dans l'instinct de notre propre conversation et elle ne peut tarder de devenir intime. Cette union est un désir général, manifesté par les vainqueurs et les vaincus, qui tous réclament le rétablissement des lois constitutionnelles et leur stricte observance.

De la lutte que nous venons de traverser, il doit résulter une

grande victoire morale pour un pays, auquel on a donné les epithètes de criminel et de barbare. Cette victoire doit être celle de la justice. Au lieu du crime triomphant, le Mexique doit donner l'exemple d'une ligue d'hommes honorables qui auront le pouvoir de conjurer les dangers de l'anarchie et de délivrer leur patrie de nouveaux désastres.

La mort de Maximilien a arraché au dehors un cri de réprobation contre notre patrie. La mémoire de ce prince sera une question historique, et dans son appréciation, les passions y mêleront leurs prouesses, leurs préoccupations, leur aveuglement et à ce torrent, il est nécessaire d'opposer des faits, pour prouver qu'au Mexique la liberté est la jouissance d'un bien qu'accorde la loi, et que la justice est le guide de ceux qui gouvernent.

Si quelques Mexicains élèvent un autel à la mémoire de Maximilien, si leur imagination leur représente ce prince comme digne d'un culte patriotique et si, aux yeux d'autres Mexicains, l'archiduc passe pour un homme justement condamné et un objet de malédiction, il est convenable d'examiner dans le fond de notre cœur, dans le tribunal de notre âme, ce que demande l'avenir de notre patrie. Ne renouvelons plus nos discussions passées et laissons dans l'oubli *un drame qui ne fera jamais honneur au Mexique.* Les divisions entre frères, leurs rivalités et leurs animosités sont le pire des héritages que nous puissions laisser à nos enfants. Pensons à eux, et les blessures de la guerre civile se cicatriseront. Laissons de côté nos passions pour donner accès aux besoins urgents d'une société qui désire posséder la lumière, le droit, l'intelligence et la vertu. On doit comprendre la force irrésistible des événements et cette même force indique que le seul point d'appui pour ces aspirations légitimes est une République constitutionnelle.

Songer à une autre forme de gouvernement serait un rêve, un délire et un crime. Oui, un crime impardonnable, parce que cette terre délicieuse se convertirait en un champ de guerres fratricides et parceque le sang répandu appelle la malédiction de Dieu et des hommes. Par nos continuelles dissensions nous finirions

par donner accès à des armées etrangères qui s'imagineraient que nous sommes de trop sur une terre que Dieu semble avoir créée pour la félicité des hommes et dont nous autres, suivant ce qui se dit généralement, nous cachons les produits, paralysons les richesses et étouffons les enfants dans le propre sang de la famille.

Nous ne doutons pas que la vitalité des partis, l'énergie de la lutte, l'effort révolutionnaire, le courage, le mépris de la vie sur les échafauds, dont le Mexique a été souvent témoin, ne concourrent dans l'actualité au bien-être de la patrie.

Alors le courant destructeur de l'anarchie, le délire des passions politiques, ces chants de victoire sur la tombe d'un propre frère, ce manque de prestige moral, l'appel à la guerre civile, les haines pendant la lutte, cette confusion douloureuse, occasionnée par l'incertitude, enfin la profanation des droits les plus sacrés, les attaques contre la propriété, la mort de l'homme par l'homme, scandale horrible et qui est une source d'accusation contre le Mexique, tous ces fléaux enfantés par nos dissensions intestines disparaîtront à tout jamais pour faire place à un amour pur et sincère, seul capable de resserrer les liens qui doivent unir tous les enfants d'une même patrie et faire de la liberté pratique le bien le plus estimable et la source certaine de la pleine jouissance des droits de l'homme.

L'abnégation, pendant quelques jours, le sacrifice pour ainsi dire momentané de quelques passions, donneront à l'esprit national une force bien supérieure à ces misères engendrées par cet antagonisme de la guerre civile qui parfois fait oublier frères, pères, enfants et tout sentiment de vertu, de justice, d'honneur en faisant réjaillir pour les Mexicains l'opprobre sur leurs familles, leur race et leur patrie.

Fautes graves, qui font courir de grands dangers à notre nationalité et à notre indépendance et dont le Mexique ne doit plus se rendre coupable. Les récriminations des partis s'éloignent tellement de la vérité, qu'elles sont des armes empoisonnées, servant à tre propre suicide et qui, en définitive, finissent par créer les élements de dissolution de notre propre existence nationale.

C'est ainsi que le Mexique, si digne de l'estime des hommes doués d'un cœur noble, a été constamment victime de toutes les calomnies que l'imagination a pu concevoir, penser et forger. Il n'y a pas d'affront qui n'ait été fait à notre patrie; il n'y a pas de tache qu'on n'ait cherché à lui imprimer au front. Mais de tous ces opprobres, le Mexique se verra libre, parce que ces diffamations proviennent de l'exagération des partis, au milieu de leurs dissensions intestines.

Néanmoins il règne au Mexique un grand sentiment de vertu et de justice : il y a des hommes de prévoyance, des esprits consciencieux, des écrivains distingués : On y voit aussi régner une saine raison, une imagination artistique, un jugement droit, de l'enthousiasme pour la patrie, un courage à toute épreuve, un vif amour de la liberté; mais cet ensemble de belles qualités est obscurci par un nuage épais, qui est cause que le monde entier nous regarde de mauvais œil, exagère nos misères, pour nous représenter comme un peuple qui déshonore l'humanité et au milieu de ce tourbillon d'anathèmes qui menacent notre patrie, il y a encore cette prédiction de mauvaise augure, qui annonce que l'humanité sera vengée de tous ces outrages en voyant les Mexicains se dévorer entre eux. Notre sol, à peu près vierge encore pour le travail et arrosé de notre sang serait, suivant l'opinion générale, destiné à être peuplé un jour par une autre race, qui, d'après les lois de la création, ferait le bonheur de l'humanité.

Suivant l'opinion générale de la presse européenne, cette dernière solution ou l'anarchie, avec ses funestes conséquences, doivent être le résultat de nos discordes civiles. Mais ayons la ferme confiance que quelques efforts pour l'union des partis et le sacrifice des mauvaises passions nous permettront de jouir, sous peu, d'une vie tranquille, du bien-être que nous procurera notre travail, des plaisirs de famille, de l'enchantement que procure les liens de la fraternité, et enfin de la satisfaction pour nous de voir assuré le sort de nos enfants.

Le culte du patriotisme sera alors sans tache, libre de tout

10

remords et le concours de tous les citoyens, pour fonder ce nouvel ordre de choses, offrira au monde entier, en échange des outrages qui nous ont été prodigués, l'esprit noble, la conscience pure et l'intelligence élevée des enfants du Mexique.

Ce jour glorieux ne peut pas être éloigné. L'année 1867 peut préparer pour notre patrie un abîme de maux, comme elle peut être, avec le concours de ses enfants, le point de départ des plus belles espérances que nous verrons se réaliser. Mais pour cela il faut que la victoire de la liberté soit un présent pour tous les Mexicains qui, dans cette crise solennelle, par laquelle vient de passer la République, voient ouvert et tracé devant eux le vrai chemin, but de leurs désirs.

Le Mexique, livré à ses discordes civiles, ne jouira jamais ni de bonheur ni d'honneur. L'énergie anarchique des partis sera le chemin contraire pour arriver à cette félicité si désirée. L'union est une source de force, surtout pour les nations qui comptent depuis peu parmi les peuples libres. Plaise à Dieu que le Mexique voie se dissiper la tempête, qui nous menace, par le mérite seul de ses bonnes actions!

Plaise à Dieu que l'union fraternelle qui doit exister entre les enfants d'un même pays, soit enfin une vérité et qu'elle puisse préparer pour nos enfants le riche héritage d'une patrie heureuse et fière! Enfin que Dieu veuille que de cet abîme de maux, dans lequel la discorde nous a plongés, il sorte une lumière qui puisse guider les pas de la République.

La vie de l'homme public offre souvent une série de contrastes imprévus et un témoignage de cette vérité est l'arivée au Mexique du vice-amiral Tegetthoff.

Le vainqueur de Lissa, changeant de rôle et revêtu du noble

caractère d'ami de la famille de l'archiduc Maximilien d'Autriche, reçoit la mission de venir réclamer du Gouvernement mexicain les restes mortels de cet infortuné prince.

L'humanité, dans la route que lui trace le destin, emporte toujours après elle une triste histoire qui reste gravée dans le cœur des hommes et dont chaque jour on voit grossir les lugubres pages. Ce grand livre, dont le commencement n'a pas de date et qui se termine par notre propre vie est inépuisable dans ses récits. Ceux-ci sont les compagnons inséparables du cœur d'une mère qui pleure un fils et du fils qui a perdu sa mère. Ces mémoires nous rappellent à chaque instant la vie passée de nos ancêtres, l'existence de nos fils ; mais ce livre, source de tant de mélancolie, ne suffit pas. Nous avons besoin, nous voulons, nous désirons aller visiter les lieux où reposent le corps, les cendres des personnes de notre famille et qui font encore en quelque sorte partie de notre existence et de notre être.

Pouvoir pleurer sur une tombe est une consolation, une douleur qui satisfait le cœur humain ; c'est un sacrifice qui se transforme en confidence amoureuse ; c'est une conversation sublime à laquelle la présence de Dieu vient mêler sa bonté infinie, pour qu'il y ait en nous une espérance dans laquelle l'homme puisse compter sur autre chose que sur la misère, la douleur et le néant.

Là où l'on aperçoit le terme de la vie, là où tout est noir et sombre, là où notre âme pourrait succomber sous le poids du désespoir et de doute, on voit sortir une lumière qui n'est pas la seule cause qui puisse alimenter nos larmes. Souvent ces larmes sont le fruit bienfaisant de ce puissant courant qui s'établit entre notre âme et notre cœur. Notre âme éclaire le fond obscur de nos misères, tandis que le cœur pleure en présence de cette lumière qui est le précurseur de l'éternité.

L'humanité entière est soumise à cette loi de Dieu. Cette condition de la nature est générale pour tous; devant cette loi commune il n'y a plus de hiérarchie et l'humanité entière reçoit ses inspirations d'une même source qui est celle de la douleur.

L'archiduchesse Sophie, mère de l'infortuné Maximilien, ses

frères et ses parents, en apprenant sa mort, songèrent aussitôt à sa dépouille mortelle et ils envoyèrent le vice-amiral Tegetthoff en qualité d'ami pour réclamer du gouvernement Mexicain la matière inanimée de l'homme, le corps de l'archiduc d'Autriche.

Le vice-amiral vint nous trouver afin que nous puissions l'aider dans sa pénible mission.

Nous sollicitâmes aussitôt une audience de M. Lerdo, qui nous fit répondre que le jour suivant, 3 septembre, à cinq heures de l'après-midi, il recevrait M. Tegetthoff.

Aussitôt après, nous allâmes rendre visite au général Ignacio Mejia, ministre de la guerre, que le vice-amiral avait le désir de voir le plus tôt possible, pour le remercier des égards et des attentions qu'on avait eu pour sa personne pendant son trajet de Vera-Cruz à Mexico.

Le jour suivant, à l'heure indiquée, nous eûmes une conférence avec M. Lerdo.

Le Journal officiel ayant publié dans ses colonnes l'histoire de ces deux conférences, ainsi que d'autres documents, nous les copions textuellement.

« *La mission du vice-amiral Tegetthoff.* Nous publions ici tous les documents officiels relatifs à la mission du vice-amiral Tegetthoff, ainsi que les différentes démarches qui ont été faites auprès du gouvernement suprême pour qu'il permît la translation en Europe du cadavre de l'archiduc Ferdinand Maximilien. Il sera facile de comprendre, par la lecture de ces documents, quelle a été, dès le principe, la pensée du gouvernement qui n'a pas donné à cette affaire d'autre importance que celle qu'elle mérite. Ces documents sont un démenti formel donné aux commentaires absurdes et maladroits avancés par la presse étrangère et à quelques appréciations légères de la presse nationale.

« Dépêche télégraphique de Vera-Cruz à Mexico, reçue dans
» cette capitale le 26 août 1867, à 7 heures 29 minutes du soir :
» Citoyen ministre de la guerre : l'Amiral Autrichien Tegetthoff
» est arrivé ce matin à Sacrificios sur le vapeur de guerre *Éli-*
» *zabeth*. Il m'a envoyé prévenir que son intention était de se

» rendre à Mexico pour réclamer du gouvernement suprême la
» permission d'emporter le cadavre de Maximilien. Je désire
» savoir si je dois l'empêcher de se rendre à Mexico. — Signé :
» Zerega. »

« Dépêche télégraphique, ministère de la Guerre et de la Marine,
» Mexico, le 26 août 1867.—Citoyen commandant de Vera-Cruz :
» le citoyen Président de la République a pris connaissance de
» votre dépêche lui annonçant l'arrivée dans ce port du vice-
» amiral Tegetthoff et du désir qu'il vous a manifesté de se rendre
» à Mexico. Vous pouvez le laisser effectuer son voyage. —
» Signé : Mejia.

« Ministère des relations étrangères et de l'intérieur. Mexico, 3 septembre 1867. MM. Mariano-Riva Palacio et Raphaël-Martinez de la Torre, qui ont été les défenseurs de l'archiduc Maximilien d'Autriche, se sont adressés hier à ce ministère pour lui faire savoir que le vice-amiral Tegetthoff, de la marine autrichienne, était arrivé à Mexico et désirait avoir une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

» A l'heure indiquée de ce jour, M. le vice-amiral Tegetthoff se présenta, accompagné de MM. Riva Palacio et Martinez de la Torre.

» Le vice-amiral fit savoir au ministre des affaires étrangères, qu'il était venu au Mexique dans le but de demander au gouvernement de la République la permission d'emporter en Autriche les restes mortels de l'archiduc Maximilien.

» Le ministre des affaires étrangères répondit : qu'il soumettrait cette demande au Président de la République, mais qu'il était nécessaire, pour que cette demande pût être prise en considération, que M. le vice-amiral lui fit connaître le caractère dont il était revêtu en remplissant cette mission.

» M. le vice-amiral répondit : que lorsqu'on avait pris la détermination de l'envoyer au Mexique, on avait considéré qu'il paraitrait peut-être plus convenable aux yeux du gouvernement de la République qu'il se rendit au Mexique sans aucune mission officielle de la part du gouvernement autrichien, et qu'en conséquence il n'avait d'autre caractère qu'une mission privée de la

famille de l'archiduc qui, guidée par des sentiments bien naturels d'affection et de piété, désirait posséder les restes mortels de ce prince, et que c'était seulement en vertu de cette mission privée, de la mère de l'archiduc et de son frère, Sa Majesté l'empereur d'Autriche, qu'il était venu au Mexique.

» Sur une indication du ministre des affaires étrangères, le vice-amiral, déclara n'être porteur d'aucun ordre écrit, mais seulement chargé d'une mission verbale ; ensuite le vice-amiral ajouta que si on le désirait, il déclarerait par écrit qu'il n'était venu au Mexique que pour accomplir cette mission. Le ministre des affaires étragères répéta de nouveau qu'il soumettrait cette demande au Président de la République, qui ferait connaître sa détermination le jour suivant. — Signé : Lerdo de Tejada. »

« Mexico 4 septembre 1867 : Aujourd'hui M. le vice-amiral Tegetthoff s'est présenté de nouveau dans ce ministère accompagné de MM. Riva Palacio et Martinez de la Torre.

» Le ministre des affaires étrangères a fait à M. Tegetthoff la manifestion suivante :

» Que précédemment, M. le baron de Lago, qui se trouvait auprès de l'archiduc Maximilien en qualité de chargé d'affaires d'Autriche, ainsi que le baron de Magnus, ministre de Prusse, et le docteur Bach médecin particulier du prince, avaient demandé la permission d'emporter les restes mortels de l'archiduc ;

» Que le gouvernement avait répondu à ces trois personnages qu'il avait des motifs pour ne pas consentir à leur demande. Le gouvernement leur a fait cette réponse, parce qu'il a cru être pour lui un devoir, avant d'autoriser qui que ce fût à transporter en Autriche le corps de l'archiduc, de pouvoir se baser sur un acte officiel du gouvernement autrichien ou sur une demande expresse de la famille de l'archiduc ;

» Que M. le vice-amiral Tegetthoff, quoique en tout digne de la considération du gouvernement mexicain par sa position sociale en Autriche, et par ses mérites personnels, ne peut être autorisé à emporter le cadavre de l'archiduc, vu qu'il n'est muni d'aucun document écrit, l'autorisant à remplir une semblable mission ;

» Et qu'enfin, le Président de la République a autorisé le ministre des affaires étrangères, de faire savoir à M. le vice-amiral Tegetthoff, qu'aussitôt qu'il se trouvera muni, soit d'une autorisation officielle du gouvernement autrichien ou d'une demande expresse de la famille de l'archiduc, le gouvernement sera alors tout disposé à ce que les restes mortels de l'archiduc soient transportés en Autriche ; et qu'en attendant, le gouvernement avait ordonné que le corps du prince fût embaumé, mis en dépôt et conservé avec le plus grand soin, et le respect dû à ces restes mortels. — Signé : Lerdo de Tejada.

« Dépêche télégraphique. San-Luis de Potosi, 18 juin 1867, à neuf heures du matin. Citoyen général Escobedo, à Quérétaro.

» On a demandé au gouvernement, qu'aussitôt après l'exécution de Maximilien, on pût disposer de son corps, pour le transporter en Europe. Cette demande n'a pas été accordée et à cette occasion le citoyen Président a ordonné que vous suiviez les instructions suivantes.

» 1° Une fois que l'exécution des condamnés aura eu lieu, si les parents de Miguel Miramon et de Thomas Mejia réclament leurs cadavres, vous pourrez permettre qu'ils en disposent immédiatement.

» 2° Vous seul ordonnerez ce que vous jugerez convenable à l'égard du cadavre de Maximilien, en refusant que toute autre personne que vous puisse en disposer.

» 3° Vous ordonnerez qu'on fasse immédiatement des cercueils en zinc et en bois, pour que l'on puisse conserver convenablement le cadavre de Maximilien, et ceux de Miramon et de Mejia, dans le cas ou leurs familles ne les réclameraient pas.

» 4° Si quelqu'un demandait la permission d'embaumer le cadavre de Maximilien, ou faire quelqu'autre opération de préservation, vous lui refuserez cette permission, et dans le cas où vous le jugeriez convenable, le cadavre de l'archiduc ne pourra être embaumé que par des Mexicains de votre confiance, en autorisant, cependant, la présence des étrangers qui désiraient assister

à cette opération et dans ce dernier cas tout doit être fait d'une manière convenable et aux frais du gouvernemant.

6° Vous veillerez à ce que le cadavre de Maximilien soit déposé dans un lieu convenable et sûr, sous la surveillance de l'autorité.

» 7°. Avant de déposer le cadavre de Maximilien, et ceux des autres dans le cas où ils ne seraient pas réclamés par leur famille, vous veillerez à ce qu'on rende à leur dépouille mortelle les devoirs que prescrit la religion. — Signé : Lerdo de Tejada.

» Dépêche télégraphique de Tacubaya pour San-Luis de Potosi, déposée à Tacubaya, le 19 juin 1867. Reçue à Potosi à 9 heures 25 minuites de la nuit, le 20 juin.

» Citoyen Président, je viens vous demander que le cadavre de l'archiduc Maximilien me soit remis, afin que je puisse le faire transporter en Europe. — Signé : Baron de Lago. »

Dépêche télégraphique. San-Luis de Potosi, 20 juin 1867, à 10 heures 15 minutes de la nuit. A M. le baron de Lago, à Tacubaya : « Le Président de la République me charge de vous dire, en réponse votre télégramme en date d'hier, et reçu aujourd'hui, que pour des motifs graves, on ne peut disposer du cadavre de Maximilien. Signé : Lerdo de Tejada. »

« San-Luis de Potosi, 29 juin 1867. Monsieur, l'archiduc Maximilien a exprimé le désir, dans une lettre adressée la veille de sa mort, à M. Escobedo, que ses restes mortels me fussent confiés, ainsi qu'au docteur Basch, médecin du défunt. Le docteur, ayant à sa charge le soin d'accompagner le corps en Europe, et moi celui de faire procéder à l'embaumement, et d'aider en tout ce qui serait nécessaire pour le transport de son cadavre, en Europe.

» Conformément aux dernières volontés du prince défunt, le transport de ses restes mortels se fera sans ostentation et de manière à éviter soigneusement tout ce qui pourrait provoquer quelque démonstration et même la curiosité publique.

En conséquence, je prie Votre Excellence de vouloir bien donner les ordres convenables pour que les restes mortels du prince me soient confiés, et je serai heureux d'apprendre que des

ordres ont été déjà donnés, pour que le corps de l'archiduc soit transporté sur les côtes du Mexique, pour être mis à bord d'un des vaisseaux de la marine autrichienne, en station à la Vera-Cruz. Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma parfaite considération.—Signé : A.V. Magnus et M. Sébastien Lerdo de Tejada. »

» San-Luis de Potosi, 30 juin 1867. A M. le baron de Magnus, etc. Monsieur, j'ai reçu la communication que vous avez bien voulu m'adresser hier, relativement à ce que l'archiduc Maximilien, la veille de sa mort, avait manifesté le désir que ses restes mortels vous fussent confiés ainsi qu'au docteur Basch, pour être transportés en Europe.

» D'après ce que j'ai eu l'honneur de vous manifester précédemment, le gouvernement de la République croit qu'en vue de certaines considérations, il ne peut autoriser le transport en Europe des restes mortels de l'archiduc.

» Pour ces motifs, j'ai le regret de vous dire que le gouvernement ne peut donner les ordres que vous sollicitez.

Je profite de cette occasion, pour vous assurer, M. le baron, que je suis toujours votre très humble et obéissant serviteur. — Signé : Lerdo de Tejada. »

» Au Citoyen Lerdo de Tejada, ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères : Le soussigné, avec le respect dû a l'honneur de représenter à Votre Excellence, que : comme médecin particulier du défunt archiduc Maximilien, j'ai été chargé par lui de transporter son corps en Europe, pour le remettre à sa famille.

» La preuve de cette dernière volonté du prince se trouve confirmée par sa lettre du 16 juillet dernier, adressée à M. Carlos Rubio, à Quérétaro et dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie, comme aussi par celle du 18 du même mois qui, se trouve en la possession du citoyen général Escobedo, comme il appert de la lettre du colonel Ricardo Villanueva.

» Considérant l'accomplissement de cet ordre comme un devoir sacré pour moi, j'ose, pour pouvoir le remplir, venir vous sup-

plier, citoyen ministre, d'avoir l'obligeance de vouloir donner les ordres nécessaires pour que le cadavre de l'archiduc me soit remis et dans cette circonstance ma demande est appuyée sur le fait que l'autorité supérieure a permis que les cadavres des deux compagnons d'infortune de l'archiduc fussent remis à leurs familles, et que jamais, et à aucune époque, le gouvernement suprême de la République n'a refusé de remettre à leurs familles les cadavres des condamnés.

Quelle que soit la décision du gouvernement, je vous supplie de donner une réponse à ma respectueuse demande, afin qu'une fois de retour dans ma patrie, je puisse donner à la famille de l'archiduc des preuves que, pour ma part, j'ai fait tous mes efforts pour obtenir la translation du cadavre de l'archiduc.

» Je reste votre très respectueux et obéissant serviteur. — Signé : D. Samuel Basch. Mexico, 27 juillet 1867. »

« Le ministère des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Section 1re. En réponse à la demande que vous avez faite, pour qu'il vous soit permis de transporter en Europe, les restes mortels de l'archiduc Maximilien, le citoyen Président de la République, a décidé que pour plusieurs et graves motifs, on ne peut vous accorder cette permission. Indépendance et Liberté. Mexico, 29 juillet 1867.—Signé : Lerdo de Tejada. A M. le docteur Samuel Basch. »

Le mémoire concernant le procès et la défense de l'archiduc était déjà imprimé quand le vice-amiral arriva à Mexico. Cet incident nous fit suspendre momentanément cette publication, pour pouvoir donner quelque nouvelle, sur le résultat des démarches de M. Tegetthoff. Dans ce moment, il ne manque que quelques formalités qui sont une affaire de temps, et sous peu de jours sans doute, la famille de l'archiduc verra se réunir aux dépouilles mortelles de ses ancêtres, les restes inanimés d'un prince malheureux.

En visitant ce tombeau, quelle que soit l'épitaphe consacrée à la mémoire de l'archiduc, le lecteur se rappellera toujours son lieu de naissance et celui de sa mort. Dans cette triste circon-

stance, des milliers de lieues le séparaient de son pays, de sa famille et du poste conquis par ses ancêtres.

En présence de cette tombe, les passions et les discussions politiques étant apaisées, on voit se dégager cette pensée : La destinée de l'homme et sa fin sont un mystère qui couvre de son noir manteau aussi bien l'avenir des rois que celui de l'humanité entière. Rien ne peut être prévu dans l'avenir de l'homme ; la Providence a dicté cette loi et cette incertitude impénétrable de notre avenir, aussi, cette même incertitude doit-elle mettre un frein à son actions, quand elles ne sont guidées par la justice, afin de ne pas être entraîné dans ce chaos où la lumière de l'Éternité ne pénètre jamais.

